

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
20/12/2016

Dossier complet le
03/01/2017

N° d'enregistrement
F-075-16--C-0078

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un itinéraire de liaison douce reliant les communes de Soustons et Azur (Landes - 40)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNAUTE DE COMMUNES MAREMNE ADOUR COTE SUD

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

KERROUCHE ERIC, Président de la Communauté de communes MACS

RCS / SIRET

| 2 | 4 | 4 | 4 | | 0 | 0 | 0 | | 8 | 6 | 5 | | 0 | 0 | 0 | 9 | 1 |

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° a)	7 197 m ²
7° a)	pont d'une longueur inférieure à 100m (2 passerelles existantes à modifier)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet concerne la réalisation d'un itinéraire de liaison douce reliant les communes de Soustons et Azur.

Il reprend un itinéraire déjà utilisé pour la balade (chemins et sentiers existants). Il s'agit aujourd'hui de le rendre accessible à tous les usages doux et notamment aux cycles et aux personnes à mobilité réduite. En plus de créer un itinéraire de promenade accessible à tous, l'objectif est également d'encourager les déplacements utilitaires à vélo entre ces 2 communes.

Le projet se compose de deux types de voies :

- un espace partagé, aménagé directement sur les infrastructures routières existantes ;
- une voie verte, nouvellement créée et aménagée en site propre.

Le principe d'aménagement comprends donc deux profils :

- aménagement sur place sans création de surface complémentaire (espaces partagés) ;
- création en site propre sur chemins et sentiers existants (voie verte).

4.2 Objectifs du projet

Le but du projet est de favoriser le déplacement loisirs et utilitaire pour tous les usages doux (roller, vélo, PMR, ...) en créant un usage croissant dans un environnement de qualité : infrastructure confortable, équipée latéralement de points d'arrêt (micro-haltes, aires de repos) et de points de repérage. De plus, la chaussée intégrera des résines colorées et une signalétique adaptée lors de croisements de routes afin d'assurer l'alerte et la sécurité des usagers.

Cet itinéraire s'inscrit dans un Schéma directeur global (Schéma directeur des liaisons douces adopté en 2009), pensé à une échelle intercommunale et tourné vers les territoires voisins. L'objectif est ainsi de relier par des cheminements doux sécurisés les 23 centres bourgs du territoire, ainsi que les pôles structurants (gares TER, équipements sportifs, éducatifs, sites naturels, etc.).

Le projet de liaison douce Soustons-Azur correspond à la boucle Nord en projet de ce schéma directeur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La bande de roulement est envisagée en enrobé fermé traditionnel non drainant (granulométrie 0,6), et fera au maximum 3 m de large. L'enrobé a été choisi comme revêtement pour plusieurs raisons : nécessité d'une surface roulante pour tous les usages doux (roller, vélo, PMR, ...) ; nécessité d'un uni de surface fin et stabilisé pour les rollers et les PMR notamment (question de sécurité) ; pérennisation de l'ouvrage ; possibilité de passage d'un véhicule léger pour l'entretien (nettoyage du mobilier, patrouillage, vidage des poubelles, ...) ; accessibilité pour les secours. Les voies à créer seront de niveau, aucun remblai n'est envisagé. Il n'y aura pas de retravail du sol, seule une couche de grave (10/20) sera éventuellement déposée.

De petites aires de repos seront implantées dans les délaissés d'emprise et comprendront du mobilier en plastique recyclé imitation bois (matériau choisi pour des questions de pérennité, d'entretien et d'intégration visuelle) : 2 bancs, 1 poubelle et 2 arceaux vélo pour les micro-haltes ; tables de pique nique en plus (max 4/5) pour les aires plus importantes.

Des panneaux d'interprétation seront également positionnés sur l'itinéraire visant à faire découvrir aux usagers les spécificités des sites traversés. Les thématiques suivantes seront traitées : l'intérêt écologique de l'étang (faune, flore, espèces invasives, cyprès chauves, courant de Soustons..), les activités autour du lac (voile, aviron, histoire de la pêche), l'airiel et l'habitat caractéristique landais.

Ce tronçon comprend le franchissement en site propre de 3 cours d'eau. Deux passerelles existent déjà au niveau de la commune d'Azur, elles seront modifiées (2,5m de large) et renforcées pour les rendre accessibles aux carrioles vélos, aux fauteuils roulants et aux 3,5T (seulement autorisées aux véhicules utilisés pour l'entretien de la voie). Un busage sera également créé au niveau de la commune de Soustons pour permettre le franchissement d'un fossé.

L'accessibilité pour les véhicules légers sur l'ensemble de la voie verte permet d'assurer l'entretien et la sécurité de l'infrastructure.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, outre l'utilisation par les usagers (cycles, rollers, fauteuils roulants, piétons), la liaison douce sera parcourue par un véhicule léger pour l'entretien (nettoyage du mobilier, patrouillage, vidage des poubelles, ...).

En cas de besoin, des véhicules de secours pourront également y accéder.

D'autre part, une valorisation de l'espace sera prévue, à travers les pupitres thématiques, les petites aires de repos, les relais information services, et les cartes de liaisons douces distribuées en office de tourisme.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- dossier Loi sur l'Eau (expertise zones humides et étude hydraulique précisant la filière de gestion des eaux pluviales envisagée) ;
- dossier de défrichement ;
- autorisation préalable au titre du site classé et déclaration préalable auprès de l'ABF.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Bande de roulement : largeur maximum	3,00 m
Bande de roulement longueur totale	5 682,46 m
dont :	
site propre sur sentier ou chemin existant	3 678,61 m
espace partagé	2 003,85 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 1° 20' 7" 076 Lat. 43° 45' 17" 936

Point d'arrivée : Long. 1° 18' 18" 080 Lat. 43° 47' 6" 157

Communes traversées :

Azur et Soustons (département des Landes)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet fait partie du Schéma Directeur Liaisons douces de la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud, présenté en annexe.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Routes et chemins existants principalement ; sentiers au niveau d'une plantation de Pins maritimes à Chênes lièges, d'un parc boisé et d'une prairie.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- PLU de Soustons (09/12/2010)
Règlement applicable à la zone de projet: zones urbaines (UC, US, UDa) ; zones naturelles (N, Ns, NL) ; zones agricoles (A)

- PLU d'Azur (18/12/2014)
Règlement applicable à la zone de projet : zones urbaines (Ut2), zones naturelles (N, Nna, Ntvb).
(Evaluation environnementale)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source DREAL Aquitaine : Le projet traverse la ZNIEFF de type 1 Marais nord-est de l'étang de Soustons (720000958) sur près de 550 mètres. Le projet traverse la ZNIEFF de type 2 Zones humides d'arrière-dune du Marensin (720001983) sur près de 3450 mètres
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source DREAL Aquitaine : Commune de Soustons
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source DREAL Aquitaine
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Préfecture des Landes

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune AVAP ou ZPPAUP. Source : DRAC (Pigma)
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source SIE Adour Garonne
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Préfecture des Landes. DDRM des Landes - 2011 - PPRn Inondation - Par submersion marine (28/12/2010), sur le Courant de Soustons - PPRn Avancée dunaire (28/12/2010), sur le Courant de Soustons Le projet n'est pas concerné par ces deux risques.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source BASOL
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source SIE Adour Garonne
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé en limite d'un site classé : Etang de Soustons (abords) - SCL0000640; il intersecte le site sur près de 600 mètres Le projet est inclus dans le site inscrit : Etangs landais sud - SIN0000208
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en partie sur un site Natura 2000 : Zones humides de l'arrière-dune du Marensin (FR7200717). Près de 900 mètres linéaires de projet intersectent ce site en 5 secteurs.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Destruction de quelques arbres au niveau du boisement de Pins traversé ; - Destruction de prairie (325m ² au maximum) ; - Pas de rupture de continuité (aménagement sur routes, chemins et sentiers existants).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Espaces forestier (boisement de Pins) sur une très faible surface (9157 m ² maximum)
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque de feux de forêt (sur une partie du tracé) Source DDRM des Landes 2011 - DREAL Aquitaine - Cartorisque - Prim.net
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet participe au contraire à favoriser les modes de déplacement doux, et ainsi limiter l'utilisation de véhicules motorisés et les nuisances sonores
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il participe au contraire à favoriser les modes de déplacement doux, et ainsi limiter l'utilisation de véhicules motorisés et les pollutions qui en découlent
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales générées par le projet seront gérées au plus près des ouvrages créés, et seront rejetées au besoin après mise en oeuvre de mesures de gestion dans le milieu superficiel. Cette thématique fait l'objet d'un Dossier Loi sur l'Eau qui veillera à limiter l'incidence des eaux pluviales sur les milieux aquatiques superficiels.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Source DREAL Aquitaine

- Projet de création du parc résidentiel de loisirs "La Cigale" (4,52 ha) - permis d'aménager - AZUR

A 300 m à l'Est du projet sur la commune d'Azur

- Projet de création de centrales photovoltaïques (43,95 ha) - demande de défrichement - AZUR

A 1000 m à l'Est du projet sur la commune d'Azur

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne l'aménagement d'une liaison douce, projet peu impactant et envisagé au niveau de routes, chemins et sentiers existants. La zone concernée par le projet, bien qu'en bordure de l'étang de Soustons est en continuité avec le tissu urbain existant et reste en marge des ZNIEFF et du site Natura 2000 présents sur le secteur.

Les principaux enjeux identifiés sont liés aux eaux pluviales. Ces dernières feront l'objet de mesures de gestion, détaillées dans le Dossier Loi sur l'Eau qui veillera à limiter les incidences du projet sur les milieux aquatiques ainsi que les zones humides. Ce dossier Loi sur l'Eau intégrera également une étude d'incidence sur site Natura 2000 conformément à la réglementation.

Une notice paysagère annexée au présent formulaire permet de démontrer l'intégration du projet dans son environnement.

Compte tenu de ces éléments, la réalisation d'une étude d'impact ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Localisation du site Natura 2000 FR7200717
Annexe 7: Principes d'aménagement
Annexe 8 : Caractéristiques des passerelles
Annexe 9 : Schéma directeur cyclable de la Communauté de communes MACS
Annexe 10 : Notice paysagère

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à SAINT VINCENT DE TYROSSE le, 09/12/2016

Signature

Le Président

Eric Kervarache





Communauté de communes Marenne Adour
Côte Sud

Projet de liaison douce sur le tronçon Soustons-
Azur

AQ_2014_BA021_D40

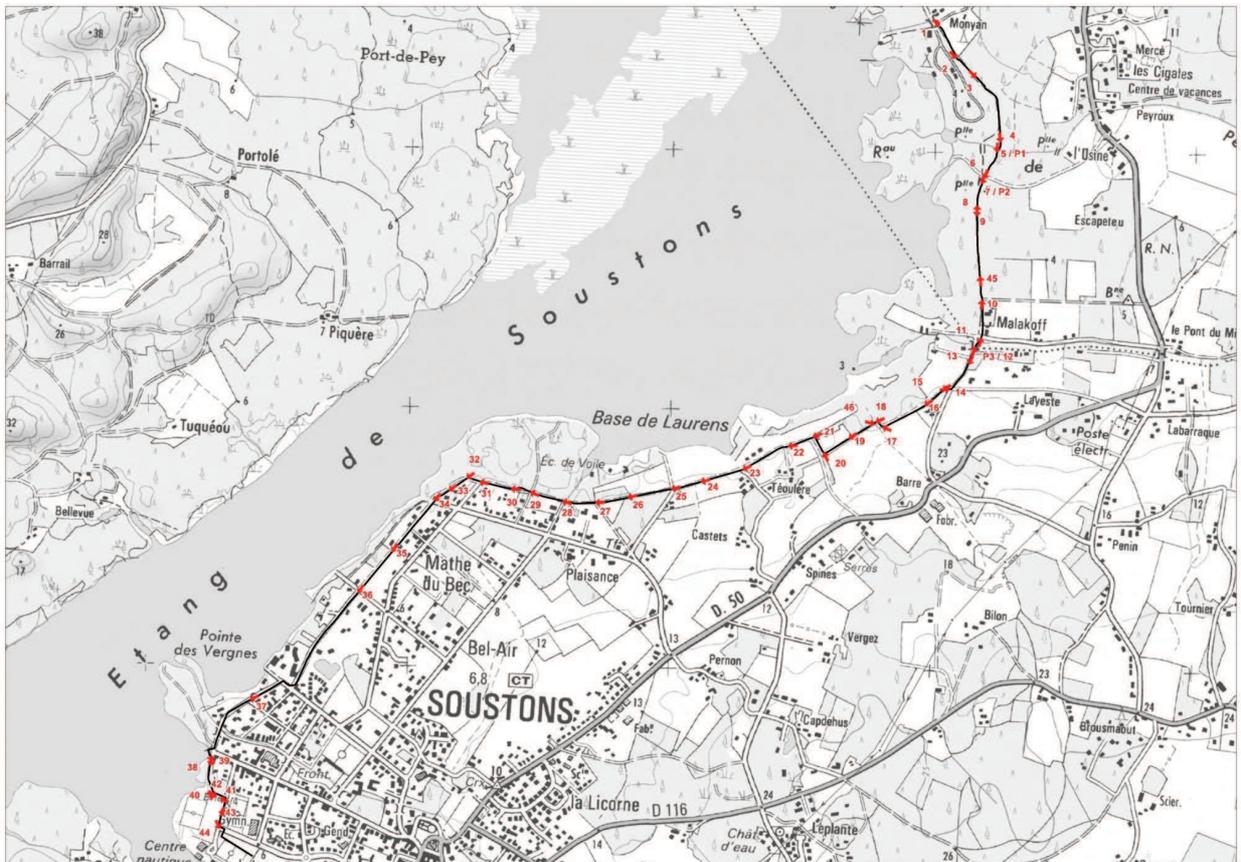
ANNEXE 2 Localisation du projet

Réalisation: ETEN
Environnement 02/2015

Source: MCAS, IGN Scan 25



ANNEXE 3 : Localisation des photos prises sur site (ETEN Environnement)



Suite ANNEXE 3 : photographies du site (ETEN Environnement, janvier 2015)



Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Photo 5



Photo 6



Photo 7



Photo 8



Photo 9



Photo 10



Photo 11



Photo 12



Photo 13



Photo 14



Photo 15



Photo 16



Photo 17



Photo 18



Photo 19



Photo 20



Photo 21



Photo 22



Photo 22



Photo 23



Photo 24



Photo 25



Photo 26



Photo 27



Photo 27



Photo 28



Photo 29



Photo 30



Photo 31



Photo 32



Photo 33



Photo 34



Photo 35



Photo 36



Photo 37



Photo 38



Photo 39



Photo 40



Photo 41



Photo 42

Photos spécifiques au défrichage (janvier 2015)



Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Photo 5



Photo 6



Photo 7



Photo 8



Photo 9



Photo 10

Photos spécifiques aux passerelles (janvier 2015)



Photo P1 (vue Nord-Sud)



Photo P1 (vue Nord-Sud)



Photo P2 (vue Nord-Sud)



Photo P2 (vue Nord-Sud)

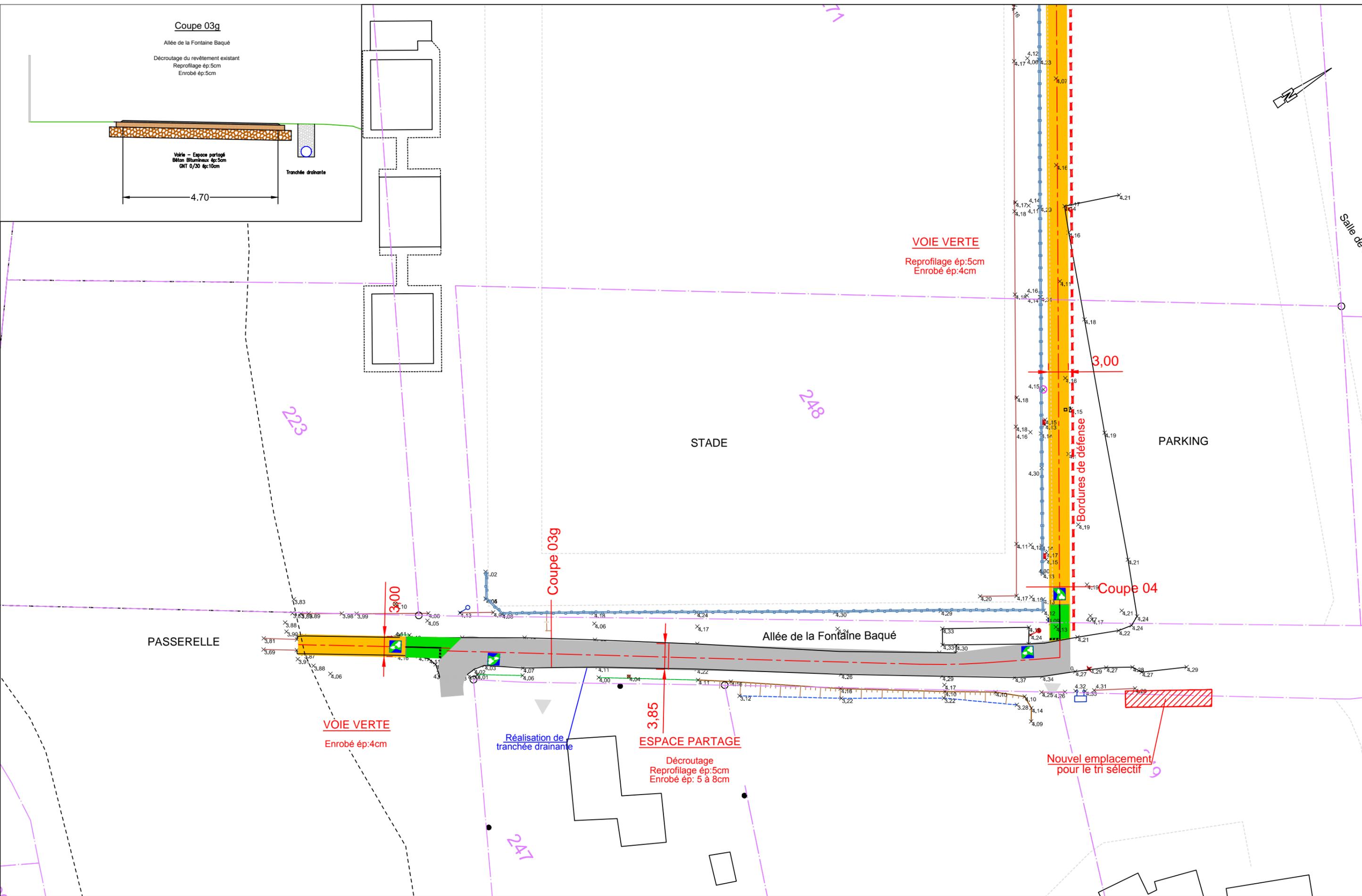


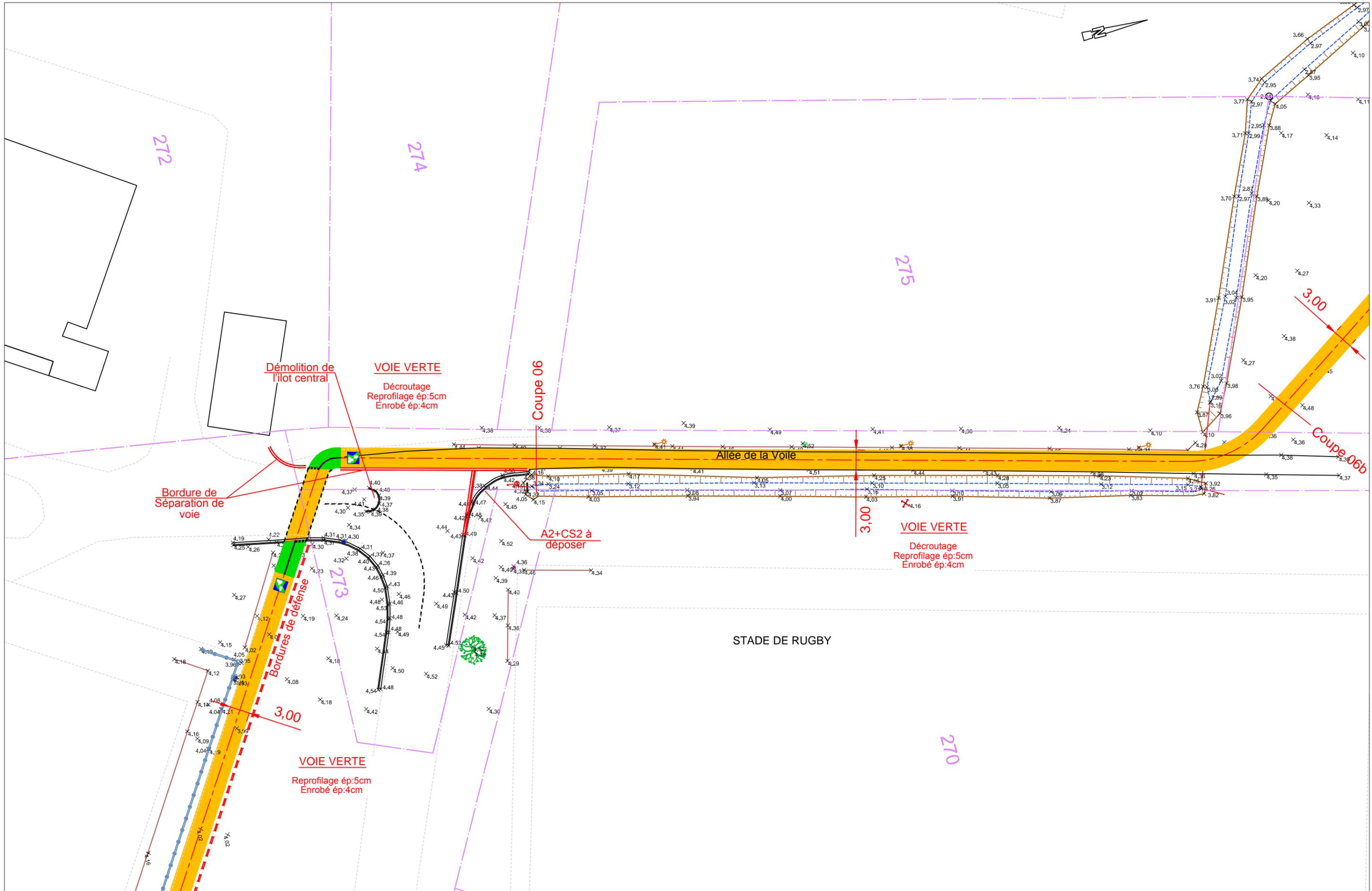
Photo P3 (vue Sud-Nord)



Photo P4 (vue Ouest-Est)

Annexe 4 : Détail du tracé, 29 planches (Source : IMS, CC MACS, 2016)





Mobilier à mettre en place au niveau de l'aire de repos :



VOIE VERTE
 Décroûtage
 Reprofilage ép:5cm
 Enrobé ép:4cm

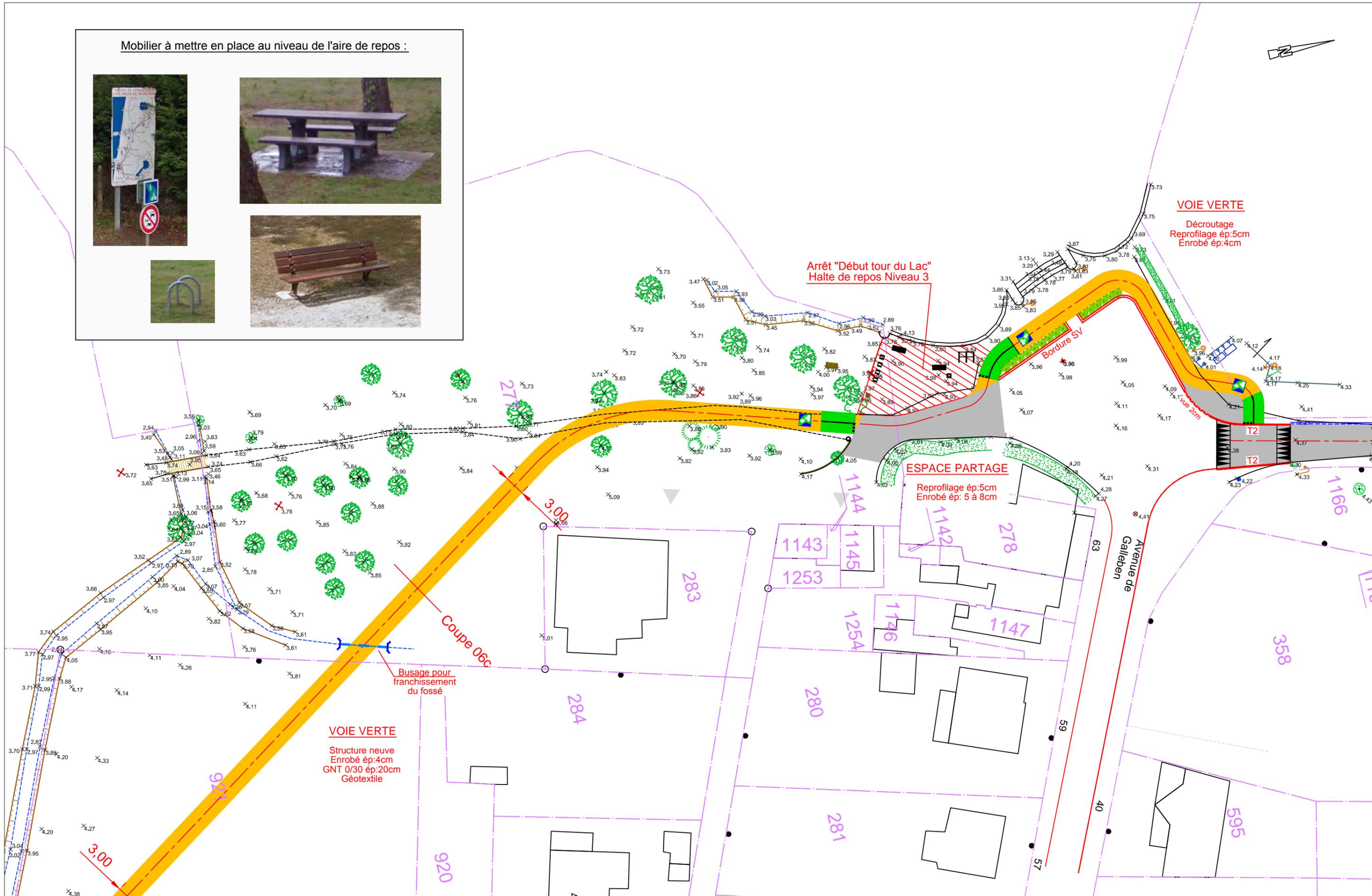
Arrêt "Début tour du Lac"
 Halte de repos Niveau 3

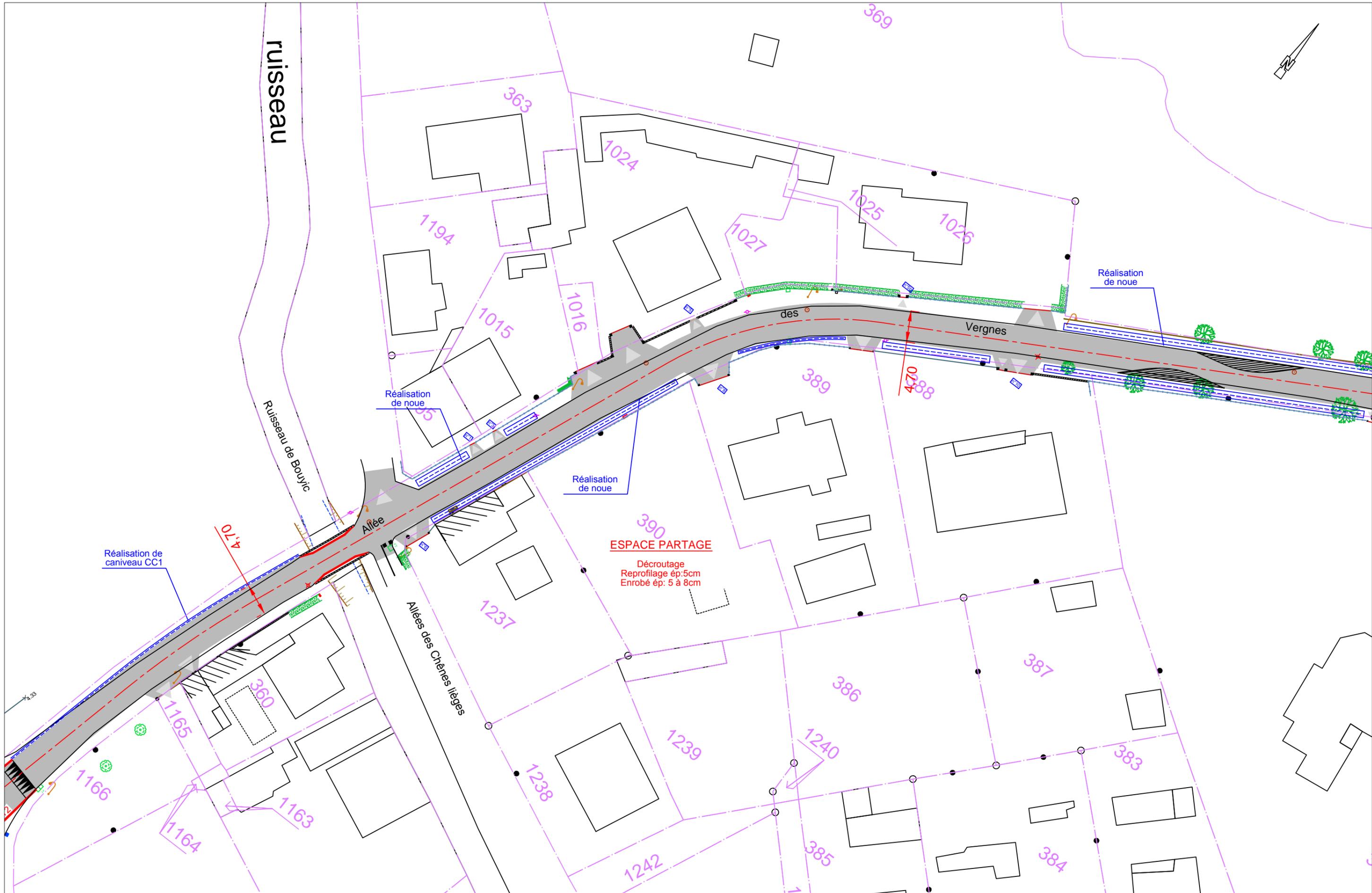
ESPACE PARTAGE
 Reprofilage ép:5cm
 Enrobé ép: 5 à 8cm

VOIE VERTE
 Structure neuve
 Enrobé ép:4cm
 GNT 0/30 ép:20cm
 Géotextile

Busage pour franchissement du fossé

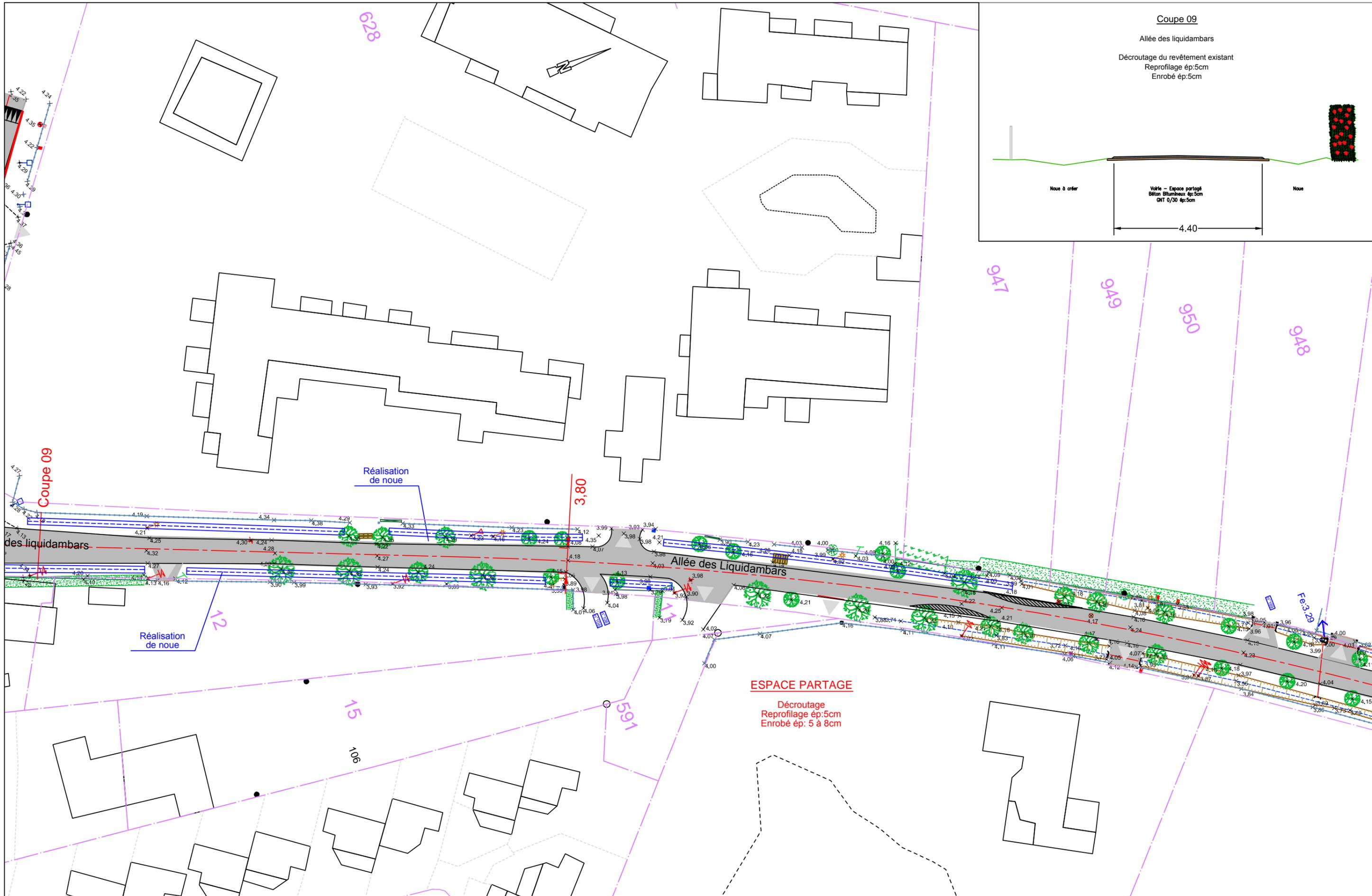
Coupe 06c





MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Alde, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail :accueil@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR					PLAN DE MASSE					01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	004	ECHELLE	1/500	PRO			





MAITRISE D'OUVRAGE

MACS Communauté de Communes Marnne Adour Côte Sud (MACS)
 Allée des Camélias BP 44
 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

Bureau d'Etudes VRD

Ingénierie VRD
ims

BET IMS
 Espace Mendi Aïde, BAT A
 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE
 Tel: 05 59 03 43 89
 Mail :accueil@betims.fr

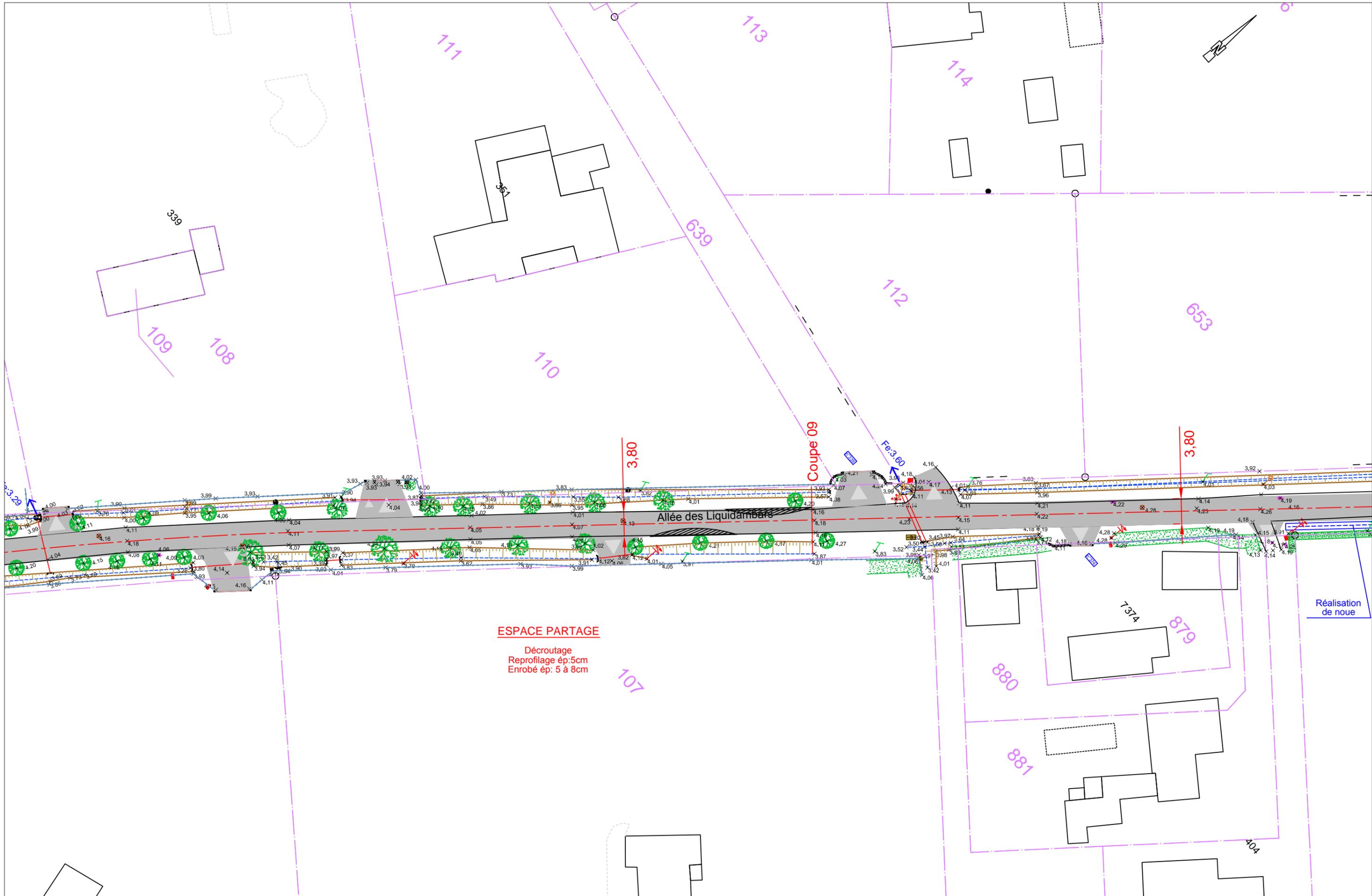
AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR

EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A
----------	--------	----	------	----------	--------	---

PLAN DE MASSE

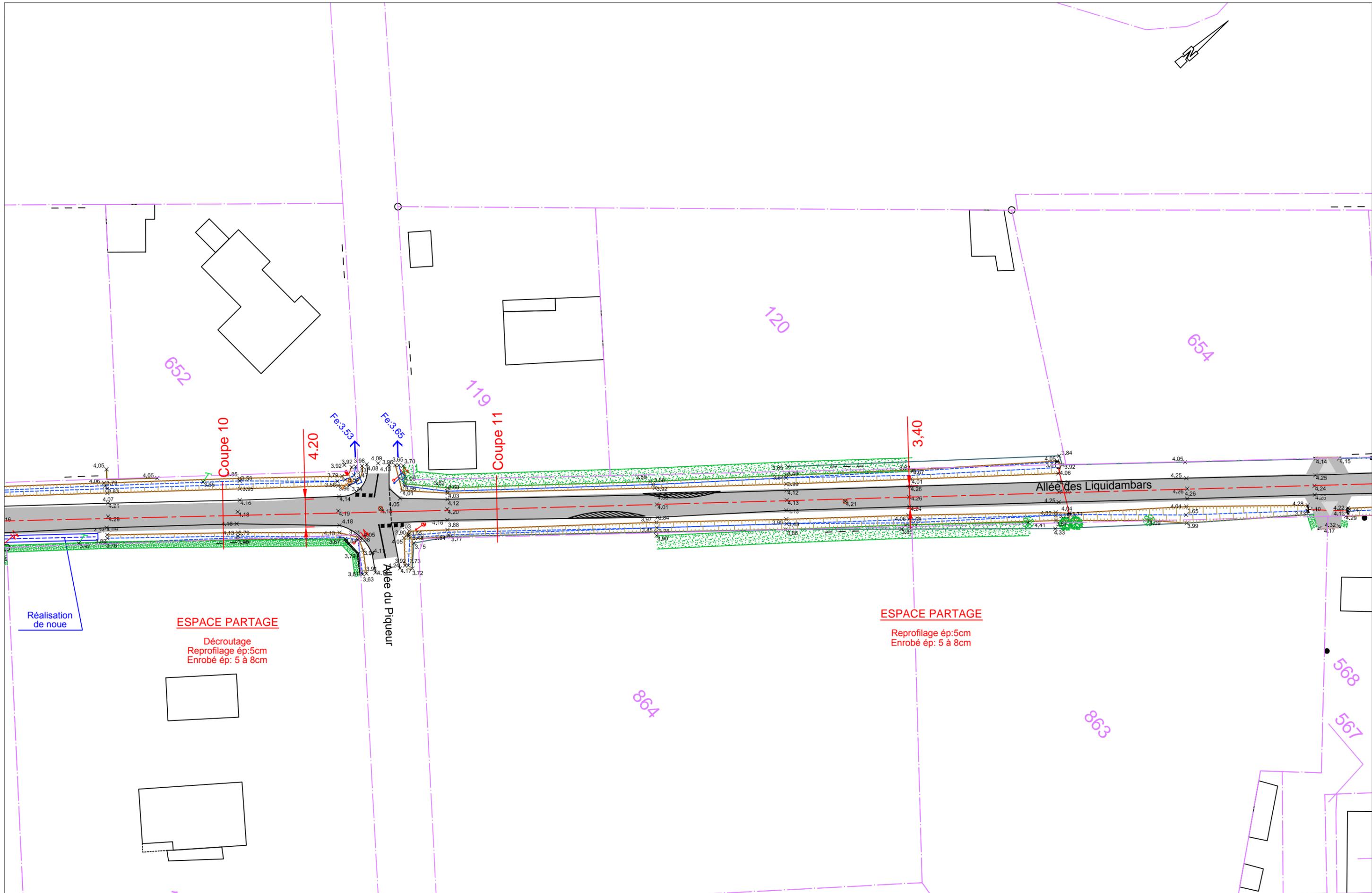
PLANCHE	006	ECHELLE	1/500	PRO
---------	-----	---------	-------	-----

01



ESPACE PARTAGE
 Décroûtage
 Reprofilage ép:5cm
 Enrobé ép: 5 à 8cm

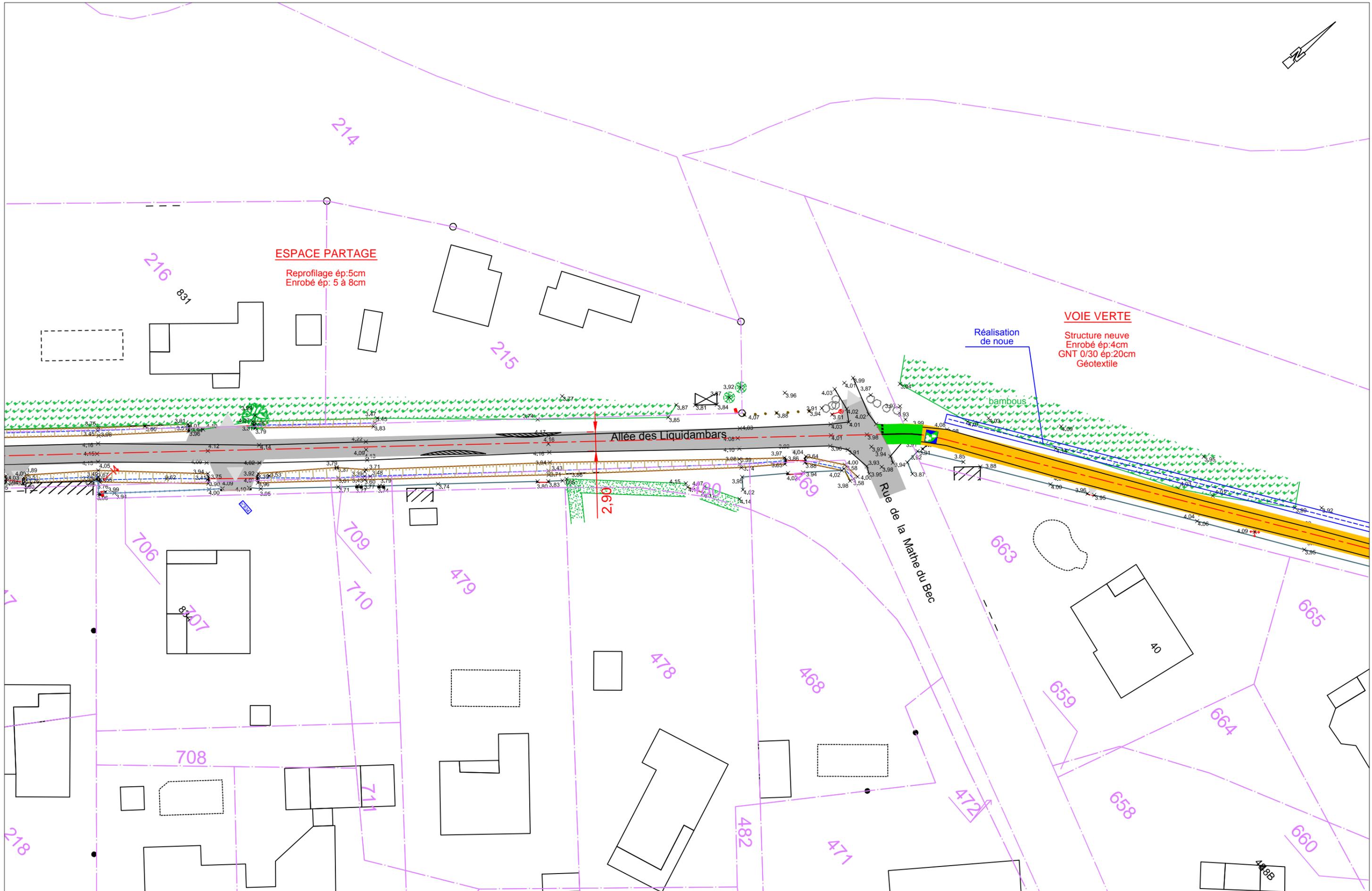
Réalisation de noue



MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aïde, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail :accueil@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR					PLAN DE MASSE					01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	008	ECHELLE	1/500	PRO			

Mobilier à mettre en place au niveau de l'aire de repos :





ESPACE PARTAGE

Reprofilage ép:5cm
Enrobé ép: 5 à 8cm

VOIE VERTE

Structure neuve
Enrobé ép:4cm
GNT 0/30 ép:20cm
Géotextile

Réalisation de noue

bambous

Allée des Liquidamars

Rue de la Mathe du Bec

MAITRISE D'OUVRAGE



Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS)
Allée des Camélias BP 44
40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE



Bureau d'Etudes VRD
BET IMS
Espace Mendi Aldé, BAT A
48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE
Tel: 05 59 03 43 89
Mail :accueil@betims.fr

**AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE
ENTRE SOUSTONS ET AZUR**

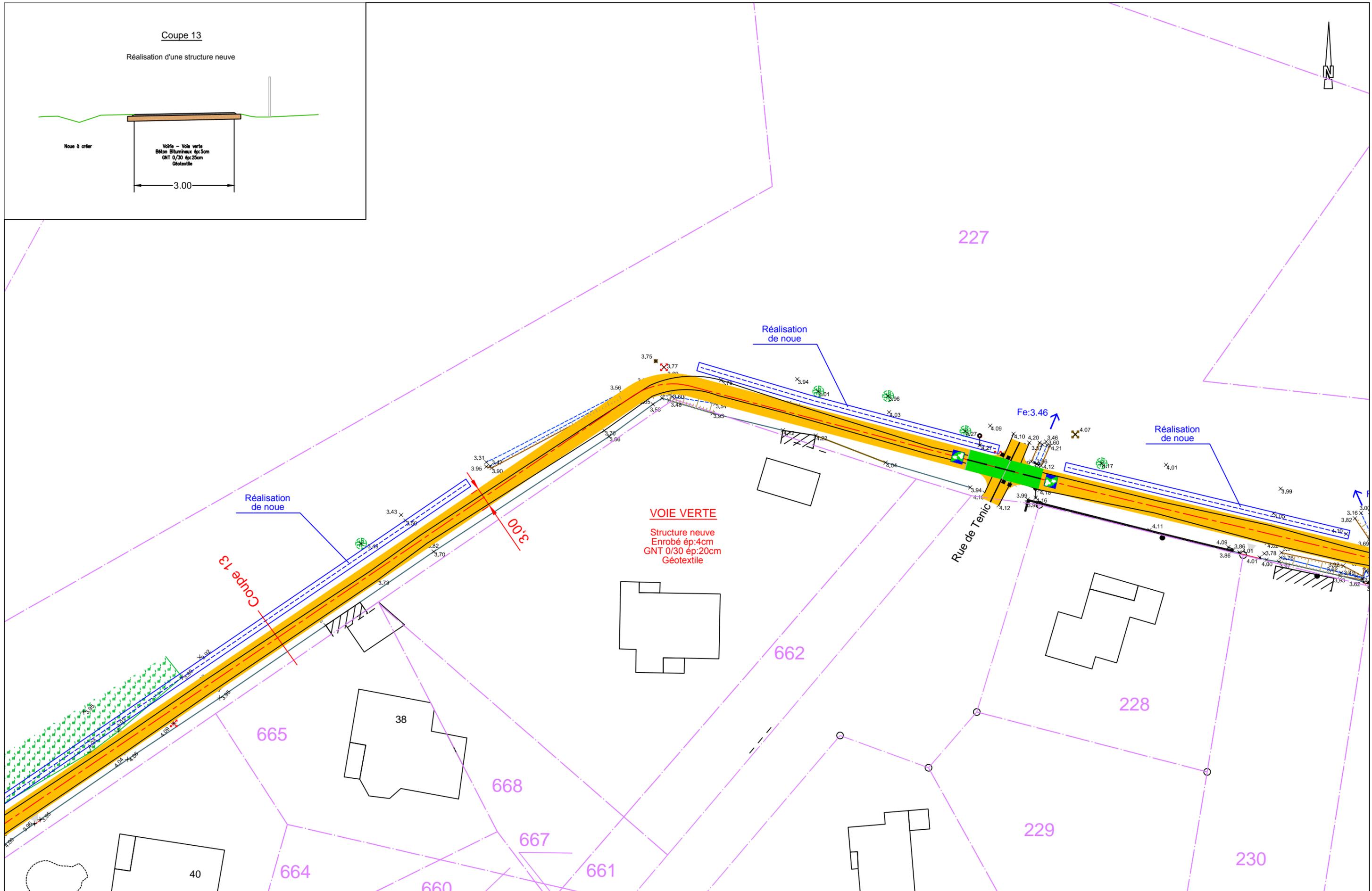
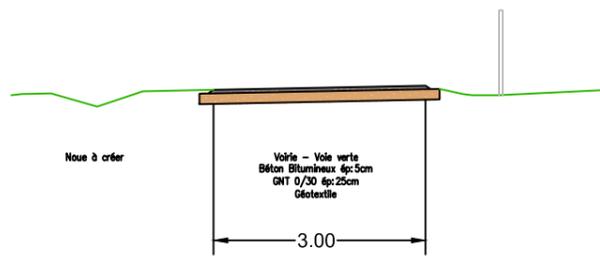
PLAN DE MASSE

01

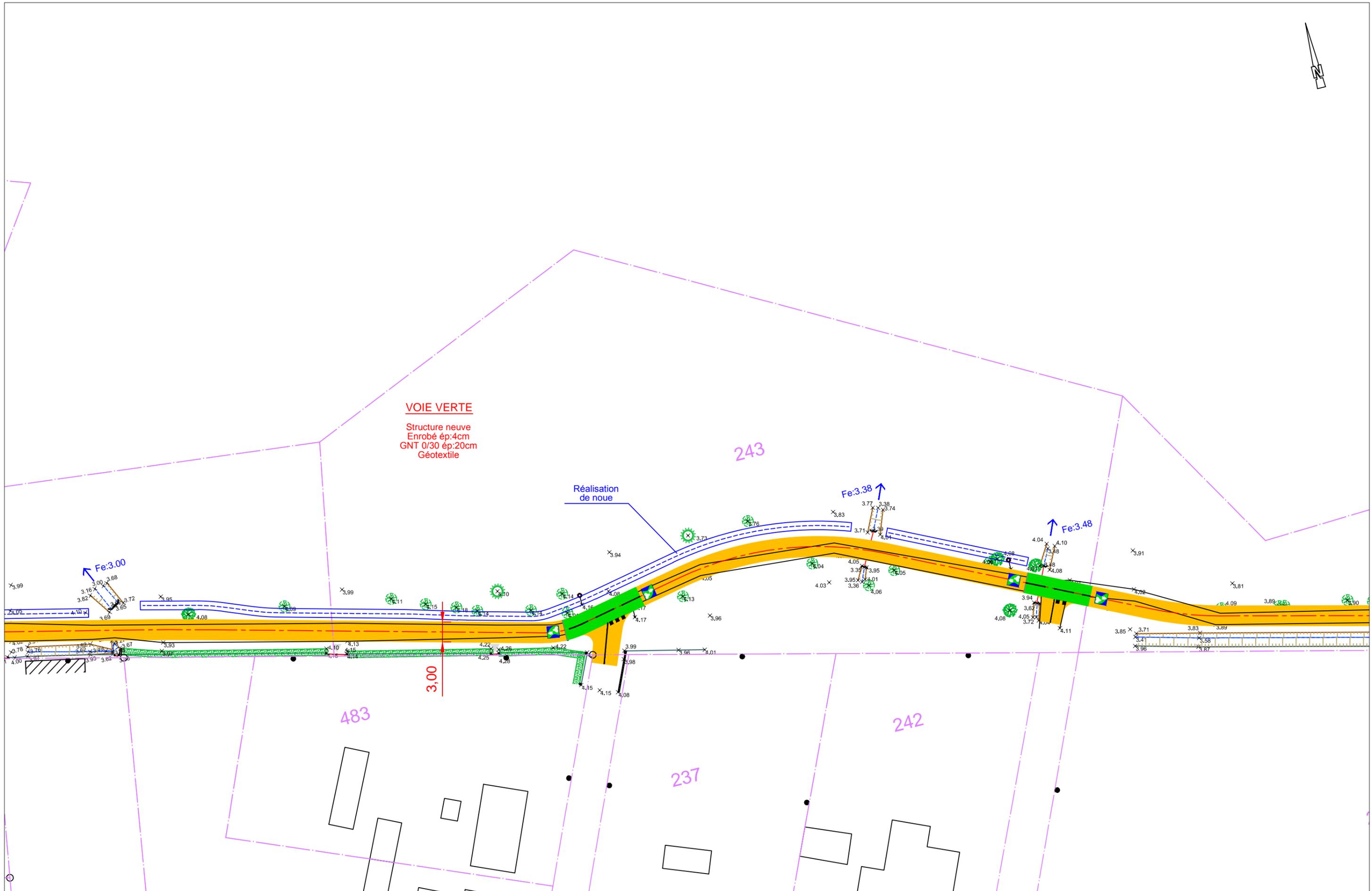
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	010	ECHELLE	1/500	PRO
----------	--------	----	------	----------	--------	---	---------	-----	---------	-------	-----

Coupe 13

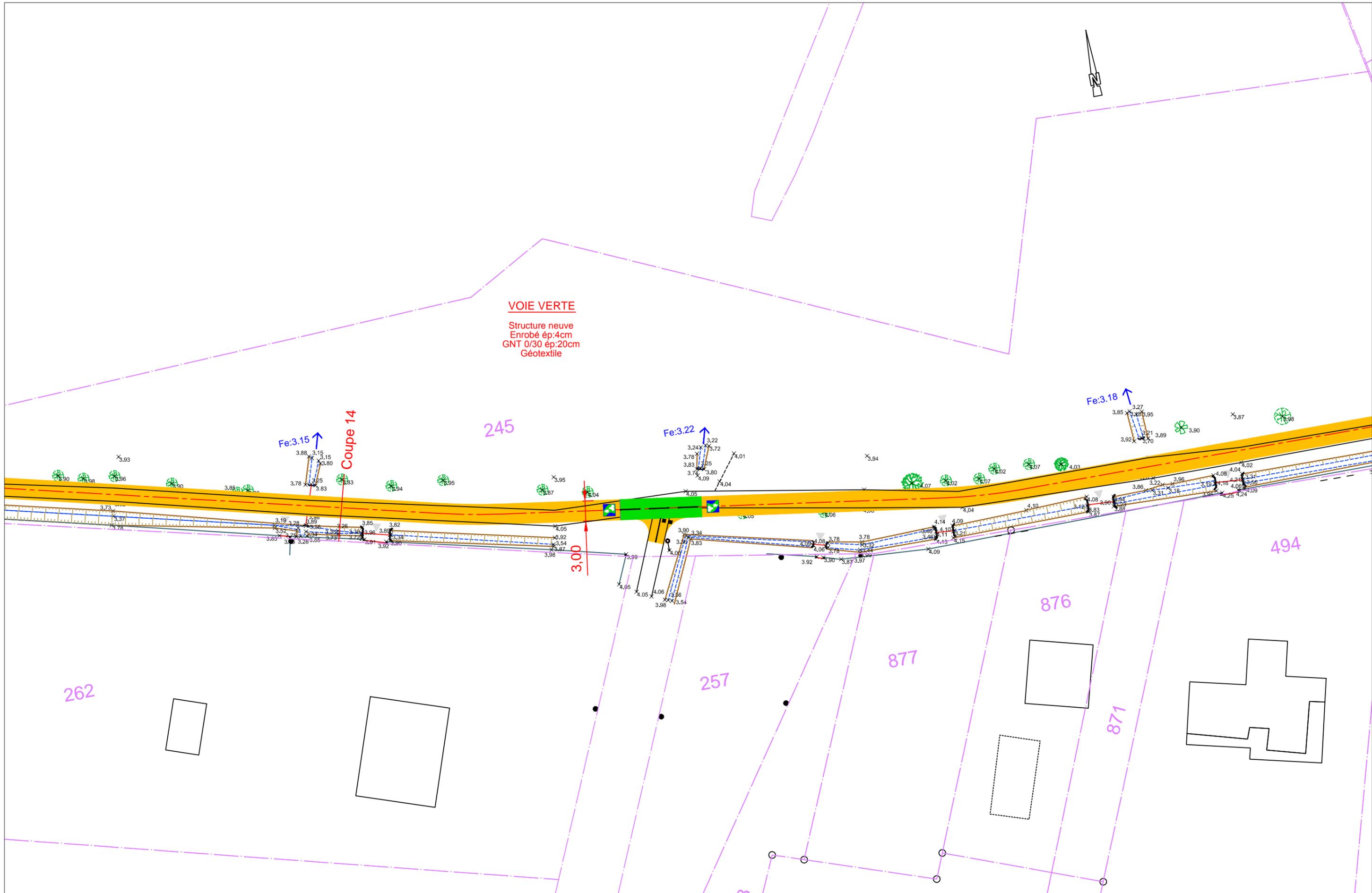
Réalisation d'une structure neuve



MAITRISE D'OUVRAGE Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aldé, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail :accueil@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR				PLAN DE MASSE				01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	011	ECHELLE	1/500	PRO	



MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aldé, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail :accueil@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR				PLAN DE MASSE					01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	012	ECHELLE	1/500	PRO		



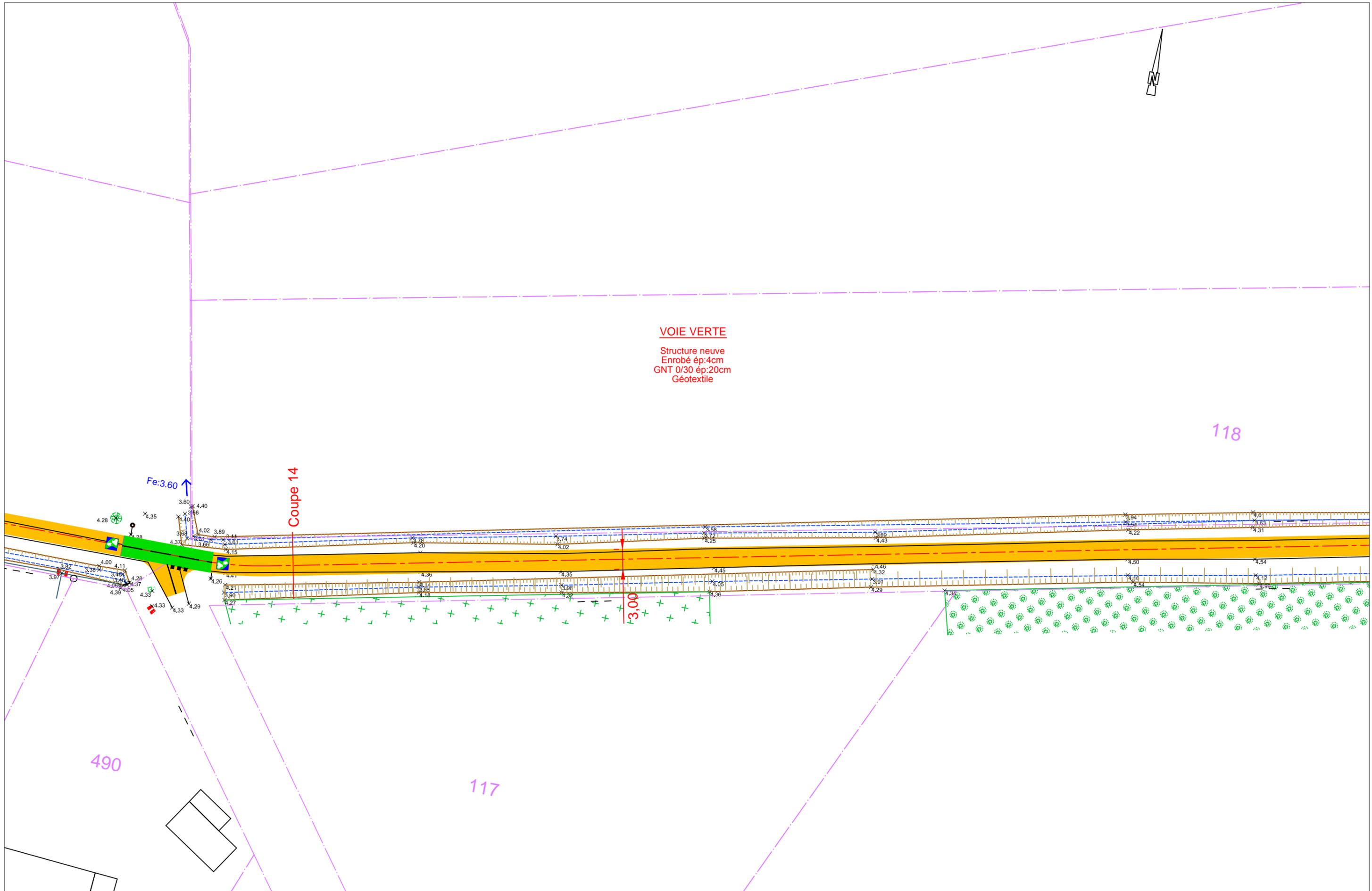
MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aldé, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail :accueil@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR					PLAN DE MASSE					01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	013	ECHELLE	1/500	PRO			



VOIE VERTE
 Structure neuve
 Enrobé ép:4cm
 GNT 0/30 ép:20cm
 Géotextile

118

Coupe 14



MAITRISE D'OUVRAGE

MACS Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS)
 Allée des Camélias BP 44
 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

Bureau d'Etudes VRD

ims Ingénierie VRD

BET IMS
 Espace Mendi Akle, BAT A
 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE
 Tel: 05 59 03 43 89
 Mail :accueil@betims.fr

AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR

EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A
----------	--------	----	------	----------	--------	---

PLAN DE MASSE

PLANCHE	014	ECHELLE	1/500	PRO
---------	-----	---------	-------	-----

Mobilier à mettre en place au niveau de l'aire de repos :

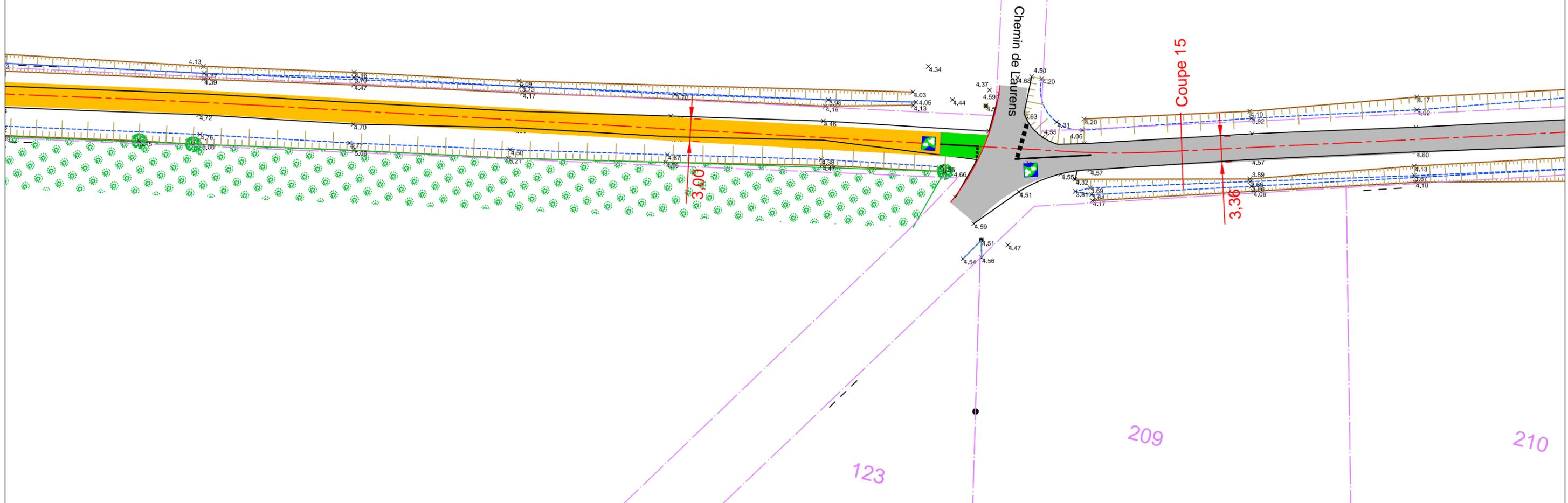


VOIE VERTE

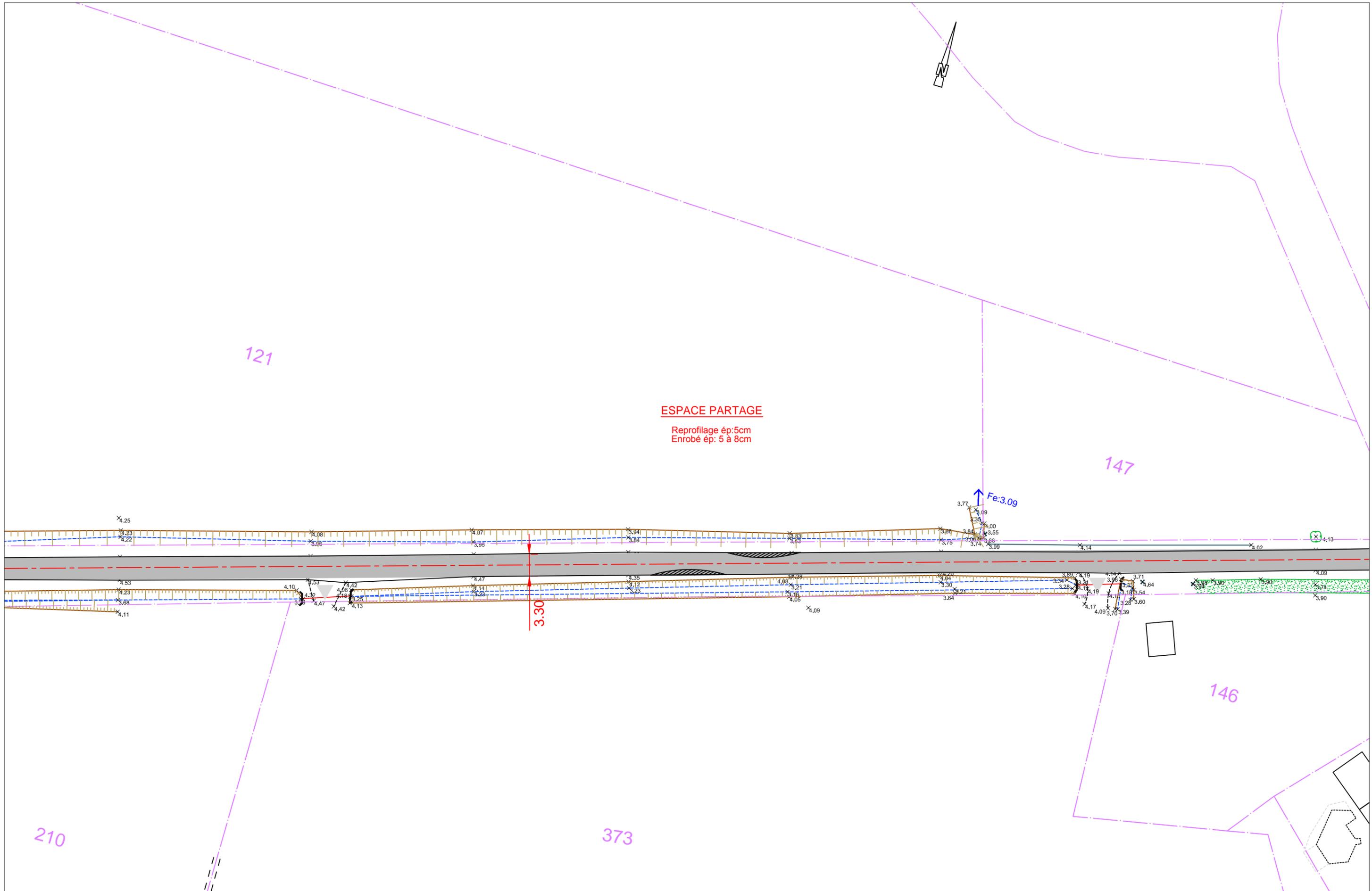
Structure neuve
Enrobé ép:4cm
GNT 0/30 ép:20cm
Géotextile

ESPACE PARTAGE

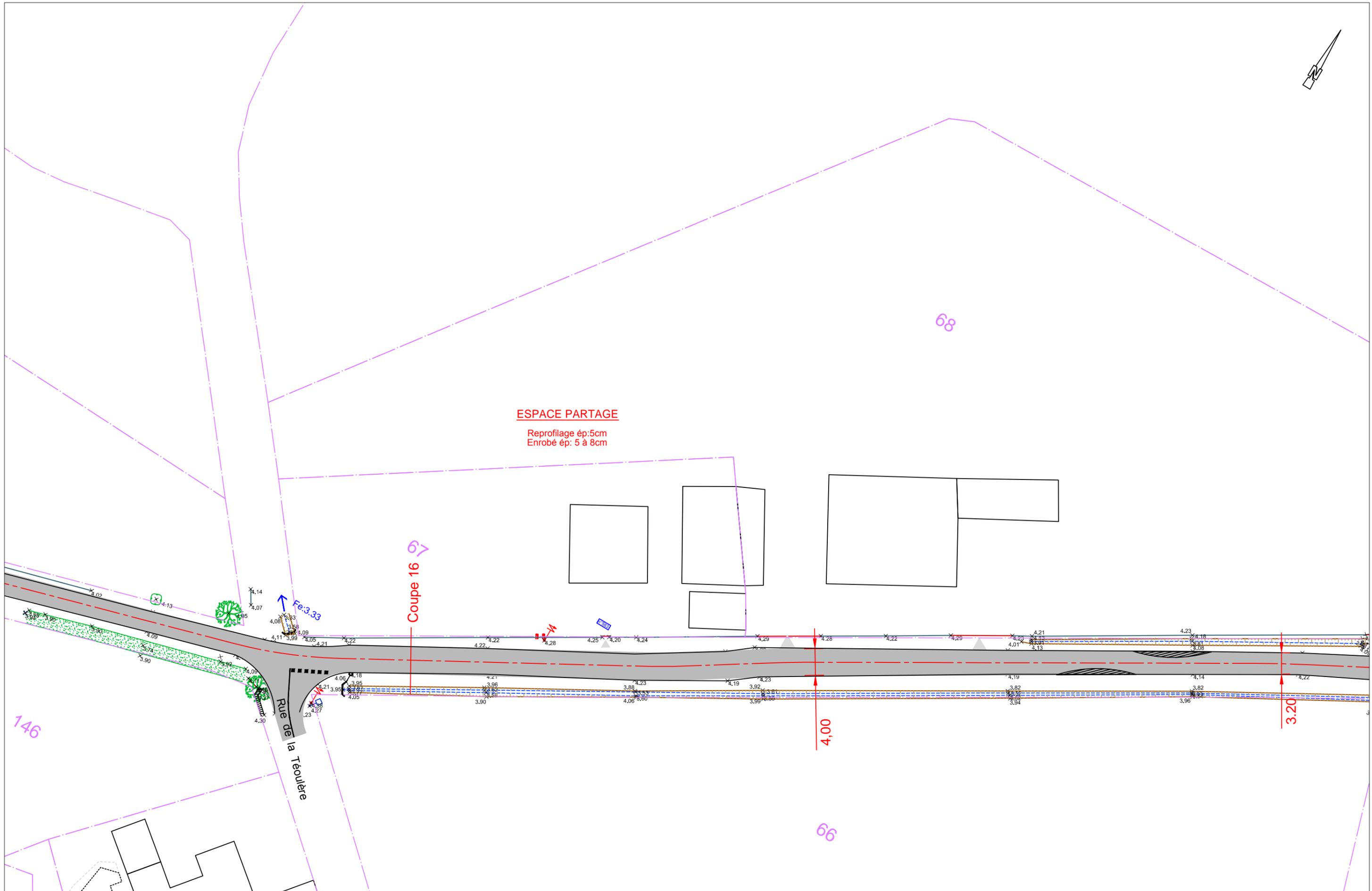
Reprofilage ép:5cm
Enrobé ép: 5 à 8cm



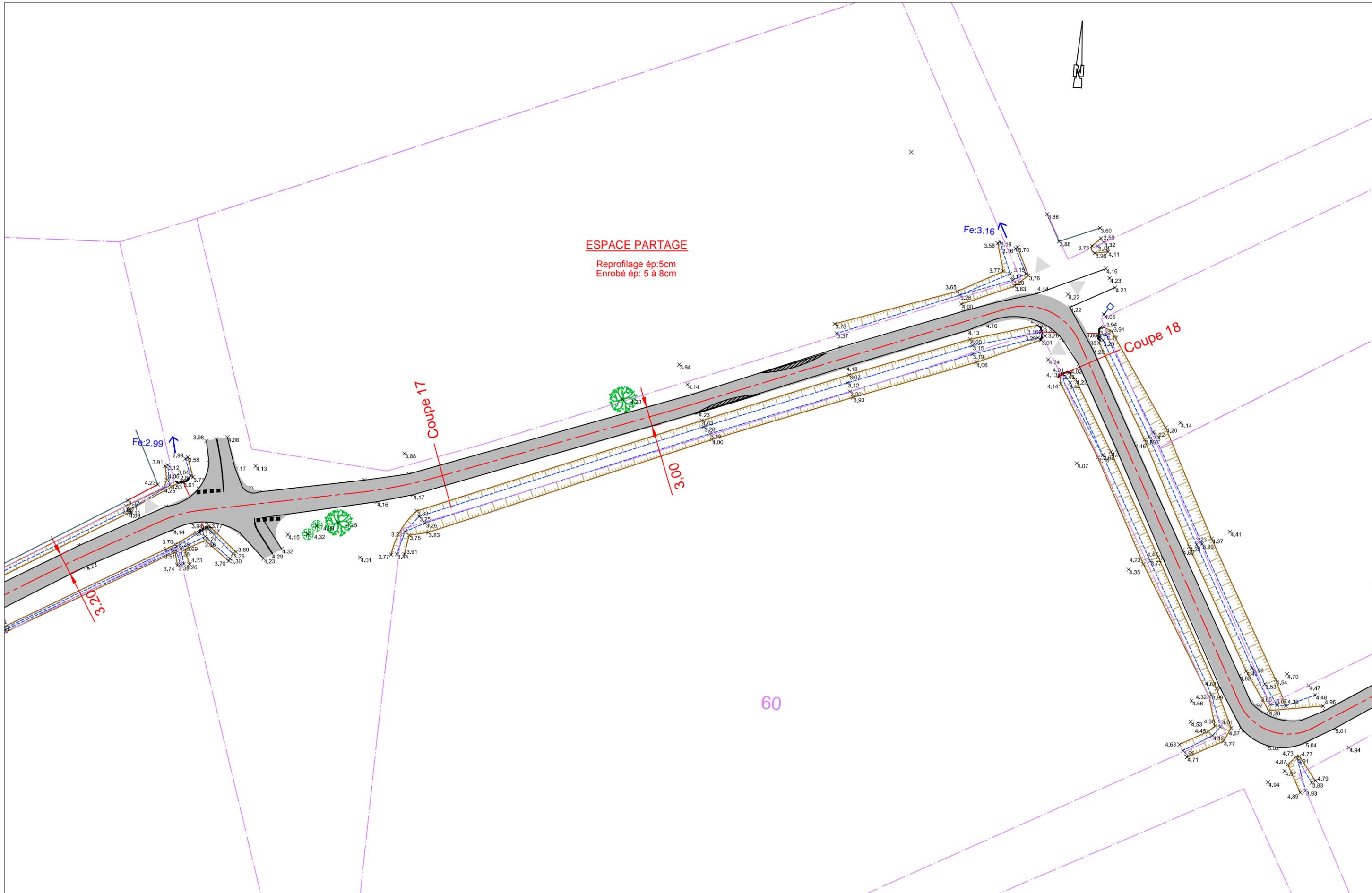
MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aïde, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail :accueil@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR				PLAN DE MASSE				01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	015	ECHELLE	1/500	PRO	



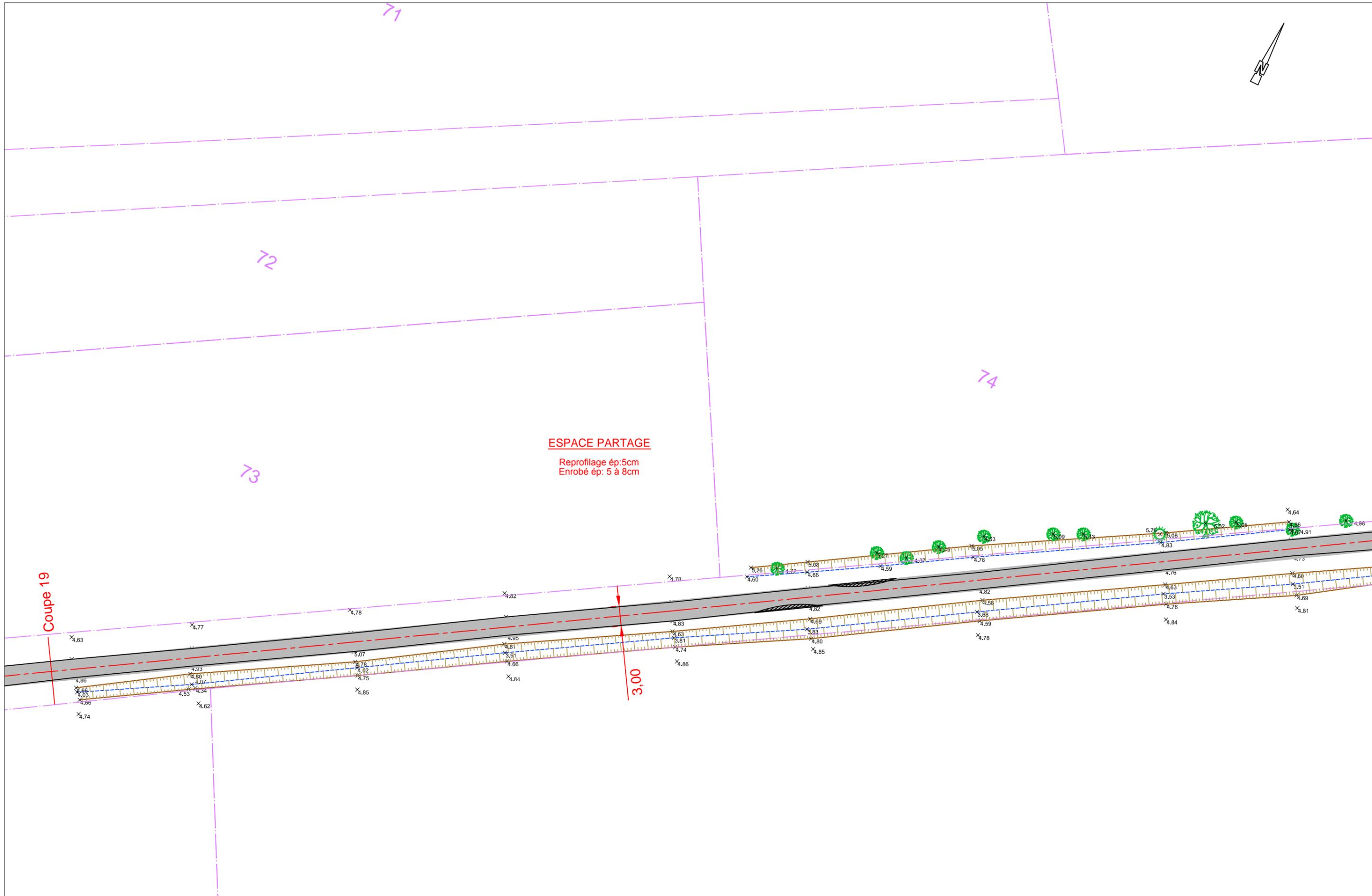
MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Akde, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail :accueil@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR					PLAN DE MASSE					01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	016	ECHELLE	1/500	PRO			

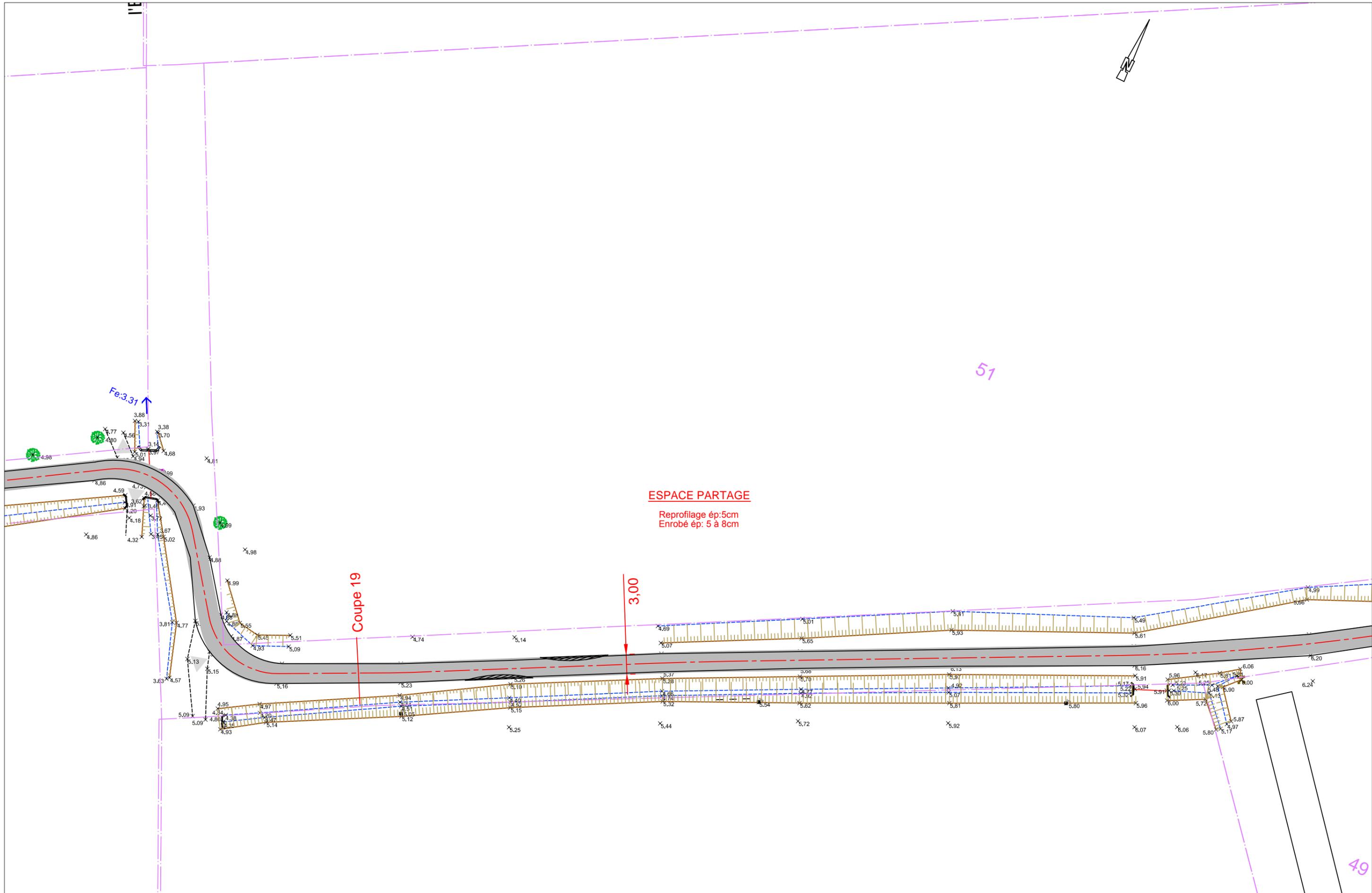


MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aldé, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail :accueil@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR					PLAN DE MASSE					01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	017	ECHELLE	1/500	PRO			



MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aïde, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail :accueil@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR				PLAN DE MASSE					01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	018	ECHELLE	1/500	PRO		





MAITRISE D'OUVRAGE

MACS Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS)
 Allée des Camélias BP 44
 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE



Bureau d'Etudes VRD

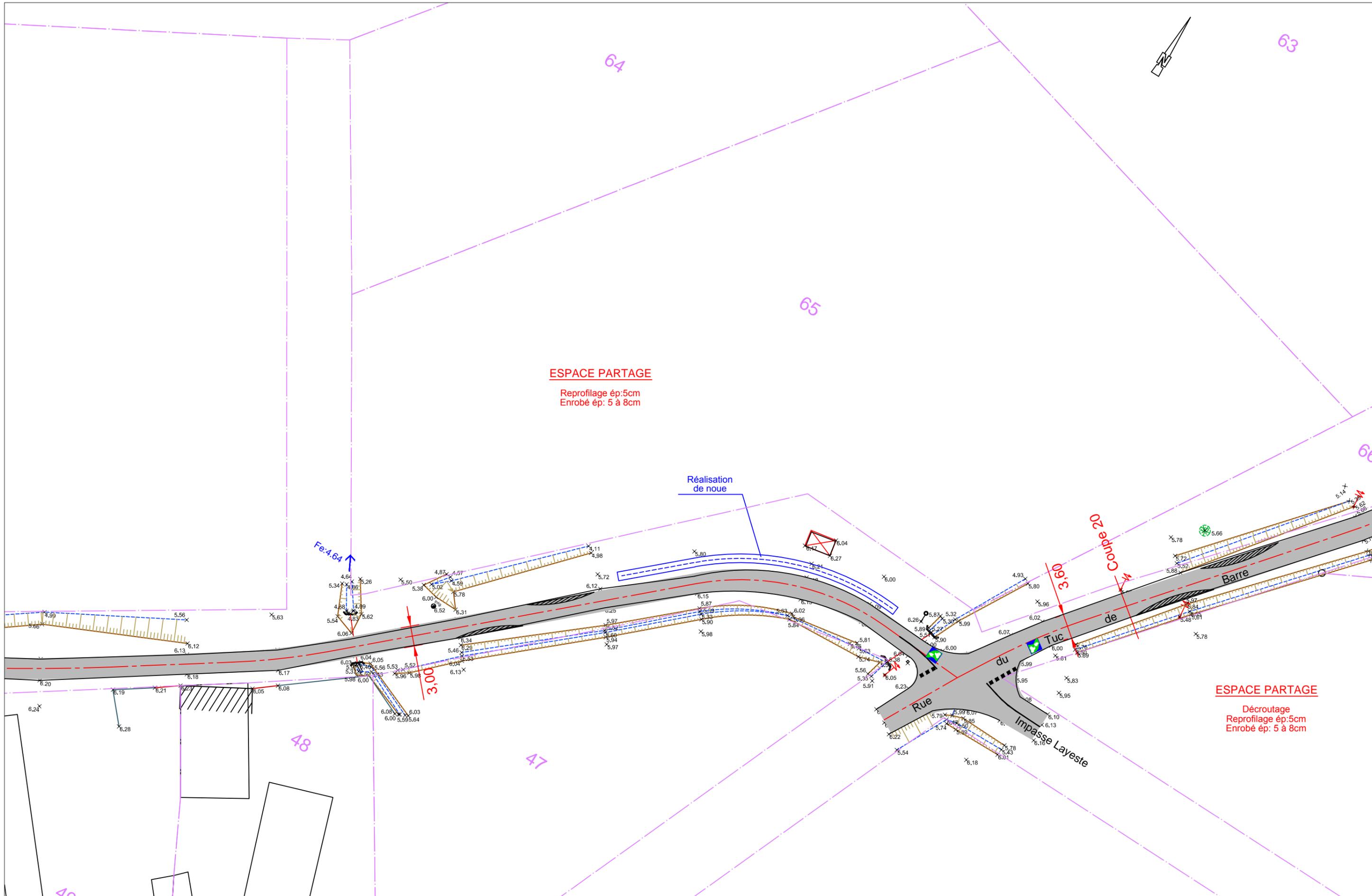
BET IMS
 Espace Mendi Aïte, BAT A
 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE
 Tel: 05 59 03 43 89
 Mail :accueil@betims.fr

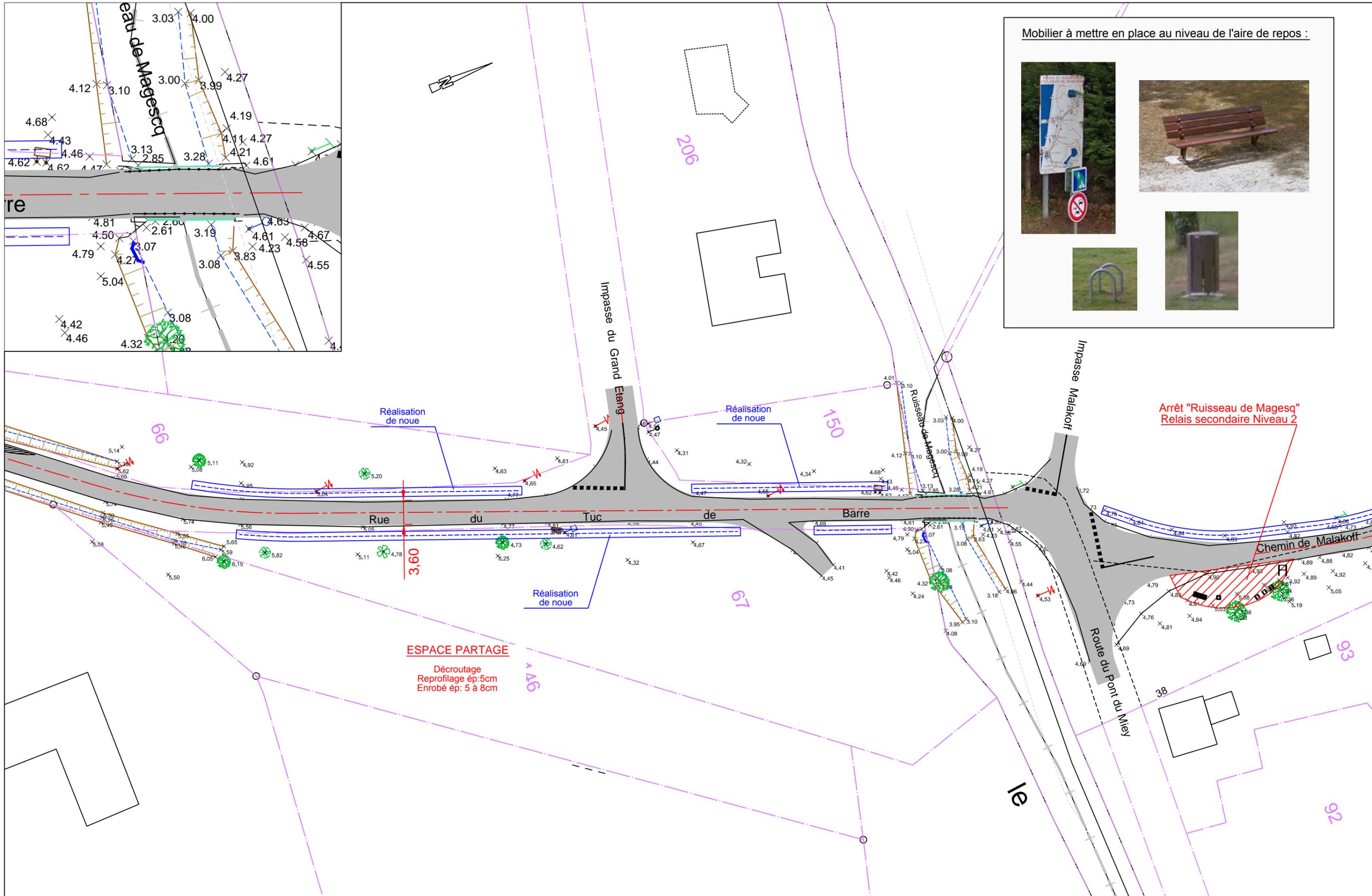
**AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE
 ENTRE SOUSTONS ET AZUR**

EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A
----------	--------	----	------	----------	--------	---

PLAN DE MASSE

PLANCHE	020	ECHELLE	1/500	PRO
---------	-----	---------	-------	-----





Mobilier à mettre en place au niveau de l'aire de repos :

MAITRISE D'OUVRAGE

Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS)
 Allée des Camélias BP 44
 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

Bureau d'Etudes VRD

BET IMS
 Espace Mendi Aïde, BAT A
 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE
 Tel: 05 59 03 43 89
 Mail :accueil@betims.fr

AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE
 ENTRE SOUSTONS ET AZUR

EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A
----------	--------	----	------	----------	--------	---

PLAN DE MASSE

PLANCHE	022	ECHELLE	1/500	PRO
---------	-----	---------	-------	-----



Malakoff

Propriété de la Commune d'Azur
135

Arrêt "Ruisseau de Magesq"
Relais secondaire Niveau 2

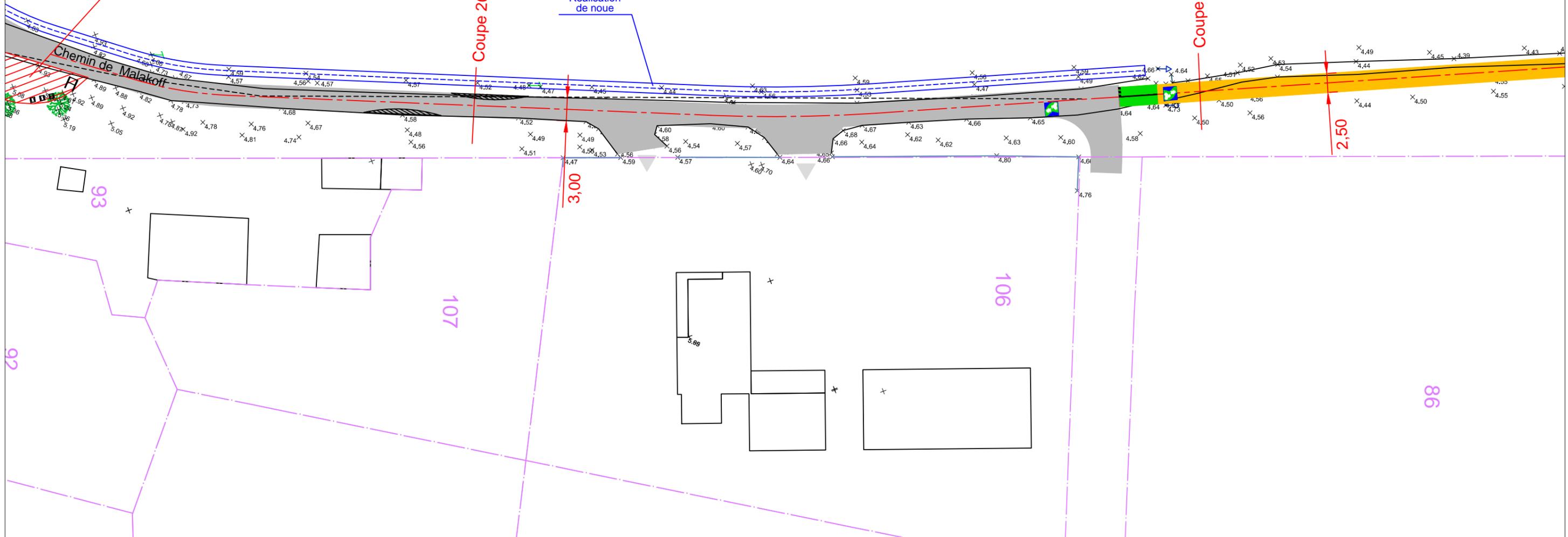
ESPACE PARTAGE
Décroutage
Reprofilage ép:5cm
Enrobé ép: 5 à 8cm

VOIE VERTE
Structure neuve
Enrobé ép:4cm
GNT 0/30 ép:20cm
Géotextile

Coupe 20

Réalisation de noue

Coupe 21



MAITRISE D'OUVRAGE



Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS)
Allée des Camélias BP 44
40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

Bureau d'Etudes VRD

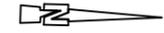


BET IMS
Espace Mendi Aldé, BAT A
48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE
Tel: 05 59 03 43 89
Mail :accueil@betims.fr

**AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE
ENTRE SOUSTONS ET AZUR**

EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A
----------	--------	----	------	----------	--------	---

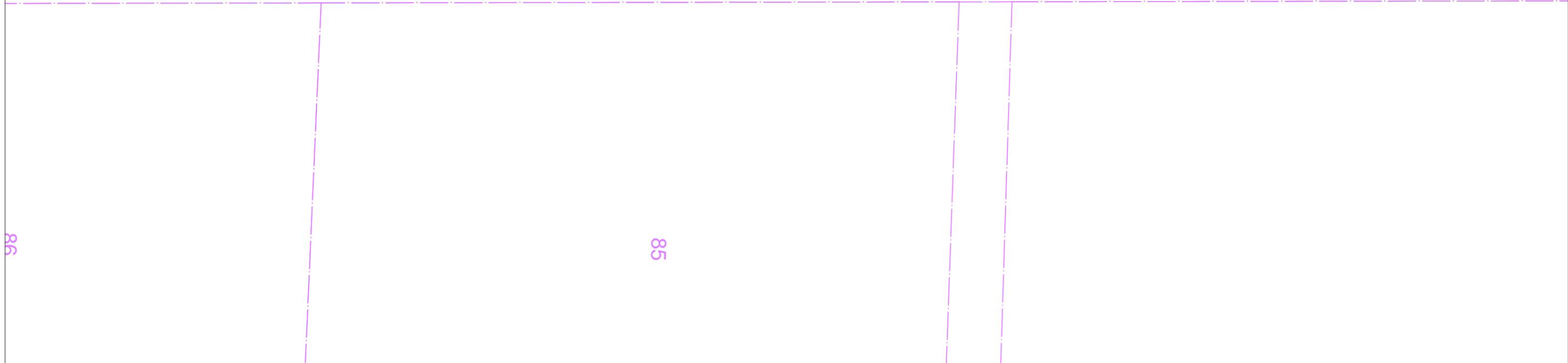
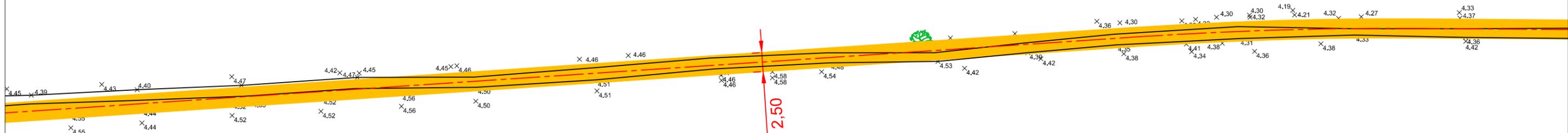
PLAN DE MASSE				
PLANCHE	023	ECHELLE	1/500	PRO



Propriété de la Commune d'Azur
135

VOIE VERTE

Structure neuve
Enrobé ép:4cm
GNT 0/30 ép:20cm
Géotextile



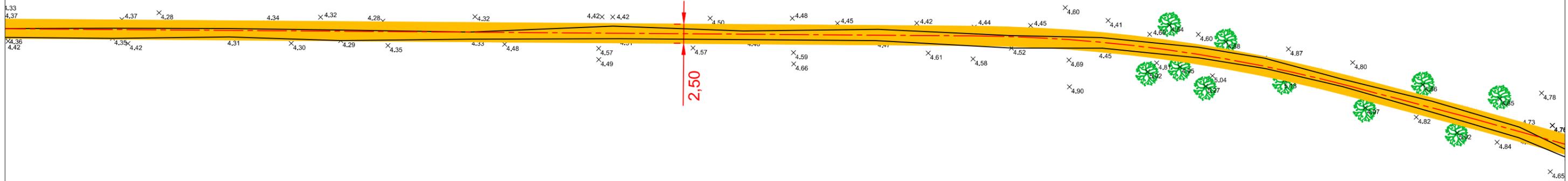
MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Akle, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail :accueil@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR					PLAN DE MASSE					01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	024	ECHELLE	1/500	PRO			



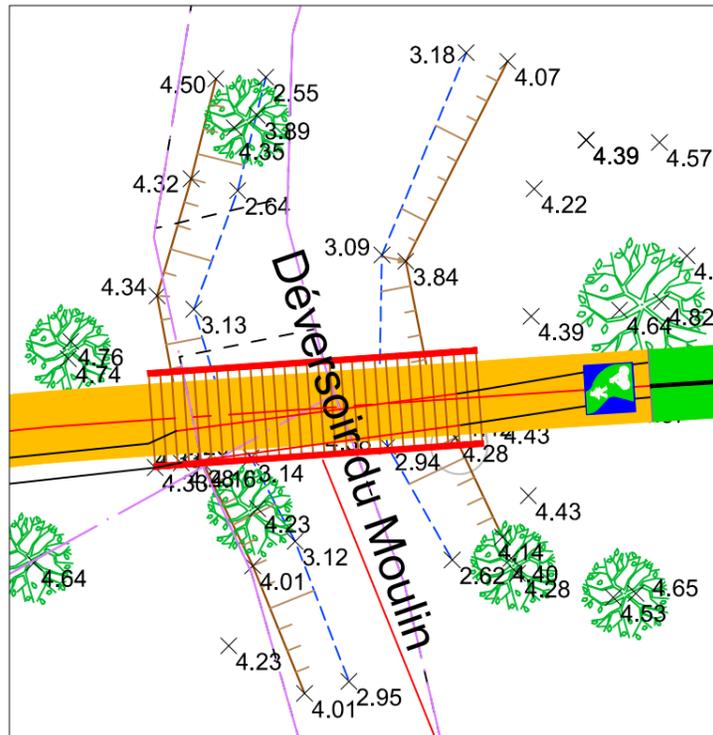
Propriété de la Commune d'Azur
135

VOIE VERTE
Structure neuve
Enrobé ép:4cm
GNT 0/30 ép:20cm
Géotextile

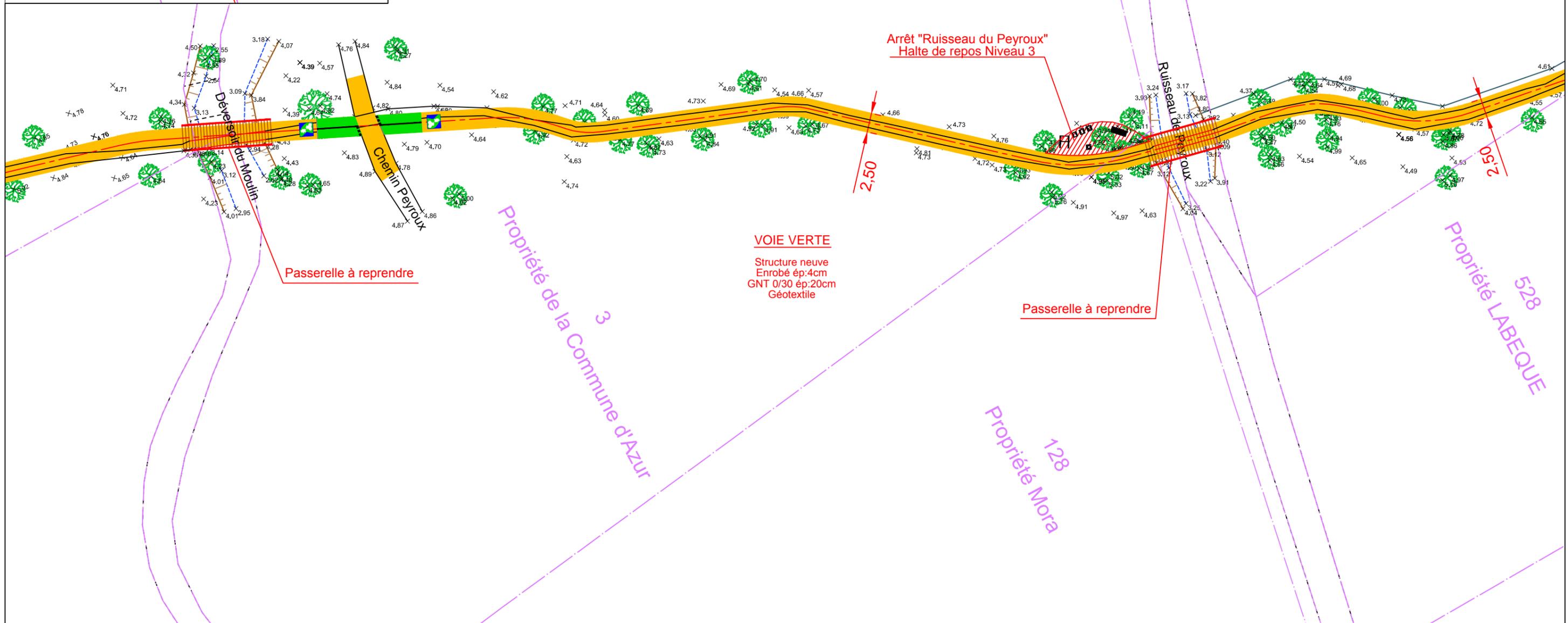
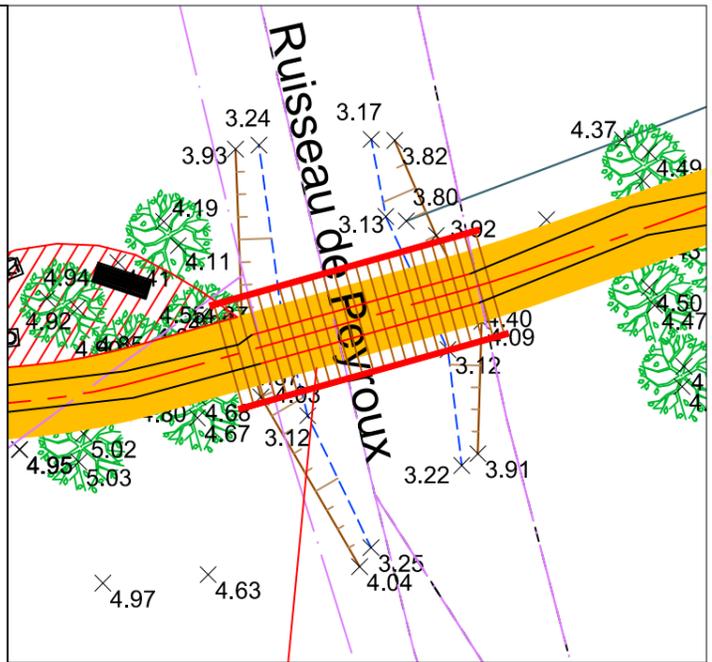
Propriété LACLAU
13

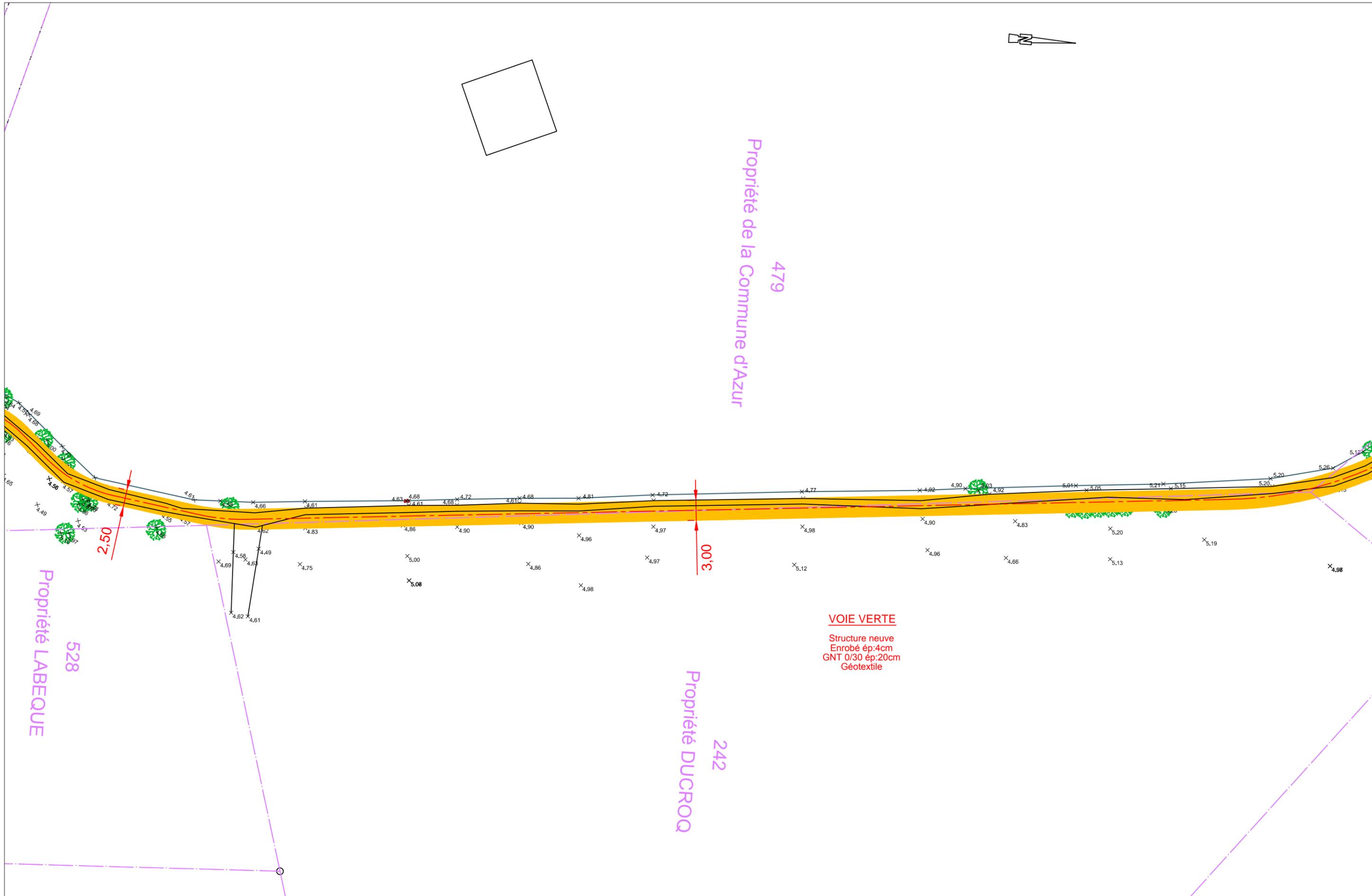


MAITRISE D'OUVRAGE			Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aïde, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail :accueil@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR					PLAN DE MASSE					01
	Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE				EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	025	ECHELLE	



Mobilier à mettre en place au niveau de l'aire de repos :





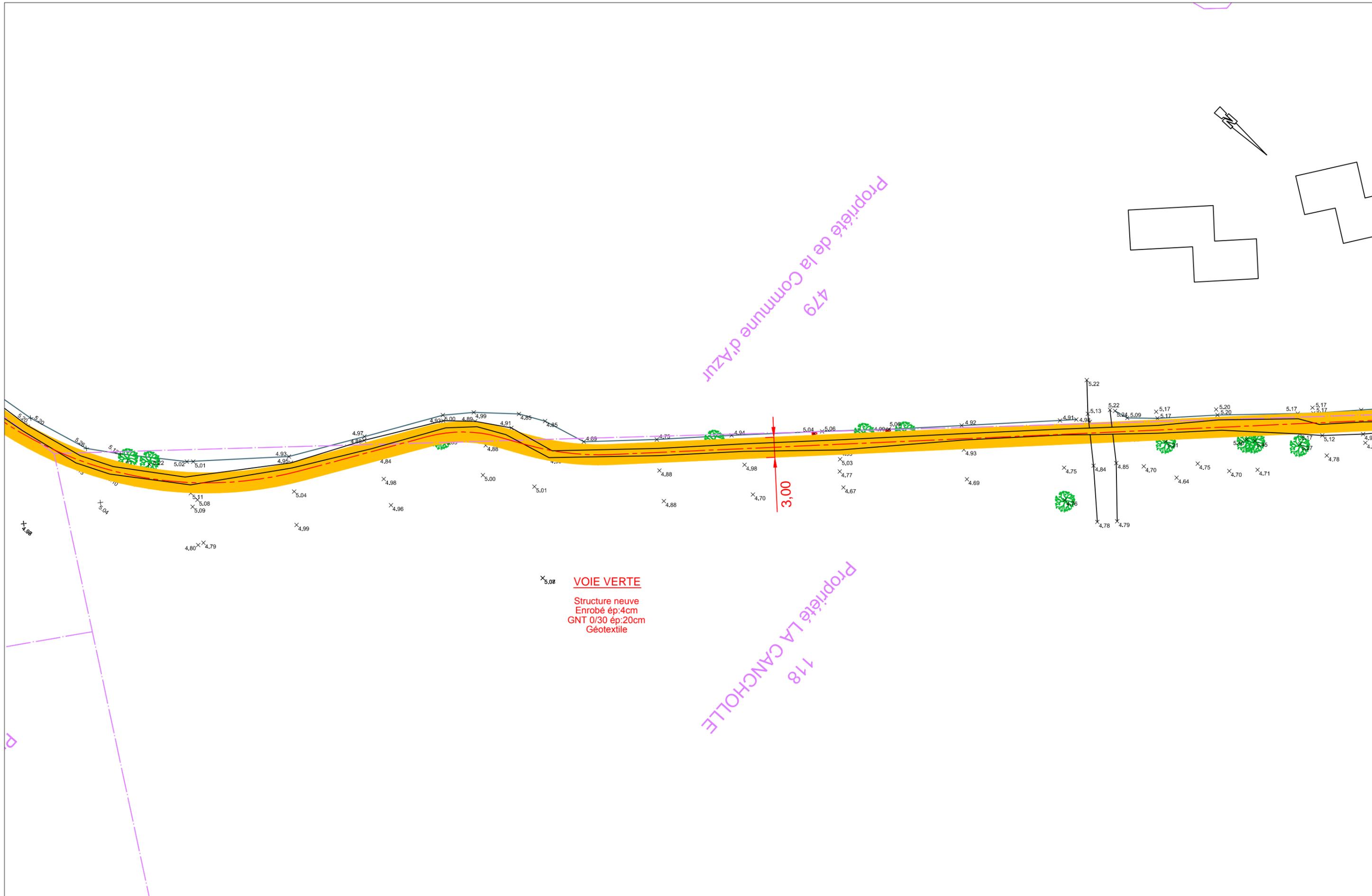
Propriété de la Commune d'Azur
479

Propriété LABEQUE
528

Propriété DUCROQ
242

VOIE VERTE
Structure neuve
Enrobé ép:4cm
GNT 0/30 ép:20cm
Géotextile

MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Akle, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail :accueil@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR					PLAN DE MASSE					01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	027	ECHELLE	1/500	PRO			



VOIE VERTE
 Structure neuve
 Enrobé ép:4cm
 GNT 0/30 ép:20cm
 Géotextile

MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aldé, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail :accueil@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR					PLAN DE MASSE					01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	028	ECHELLE	1/500	PRO			



Propriété de la Commune d'AZUR
479

Camping "Azur Rivage"

VOIE VERTE

Structure neuve
Enrobé ép:4cm
GNT 0/30 ép:20cm
Géotextile

478

X_{4,75}

X_{5,24}

X_{5,27}

210

289

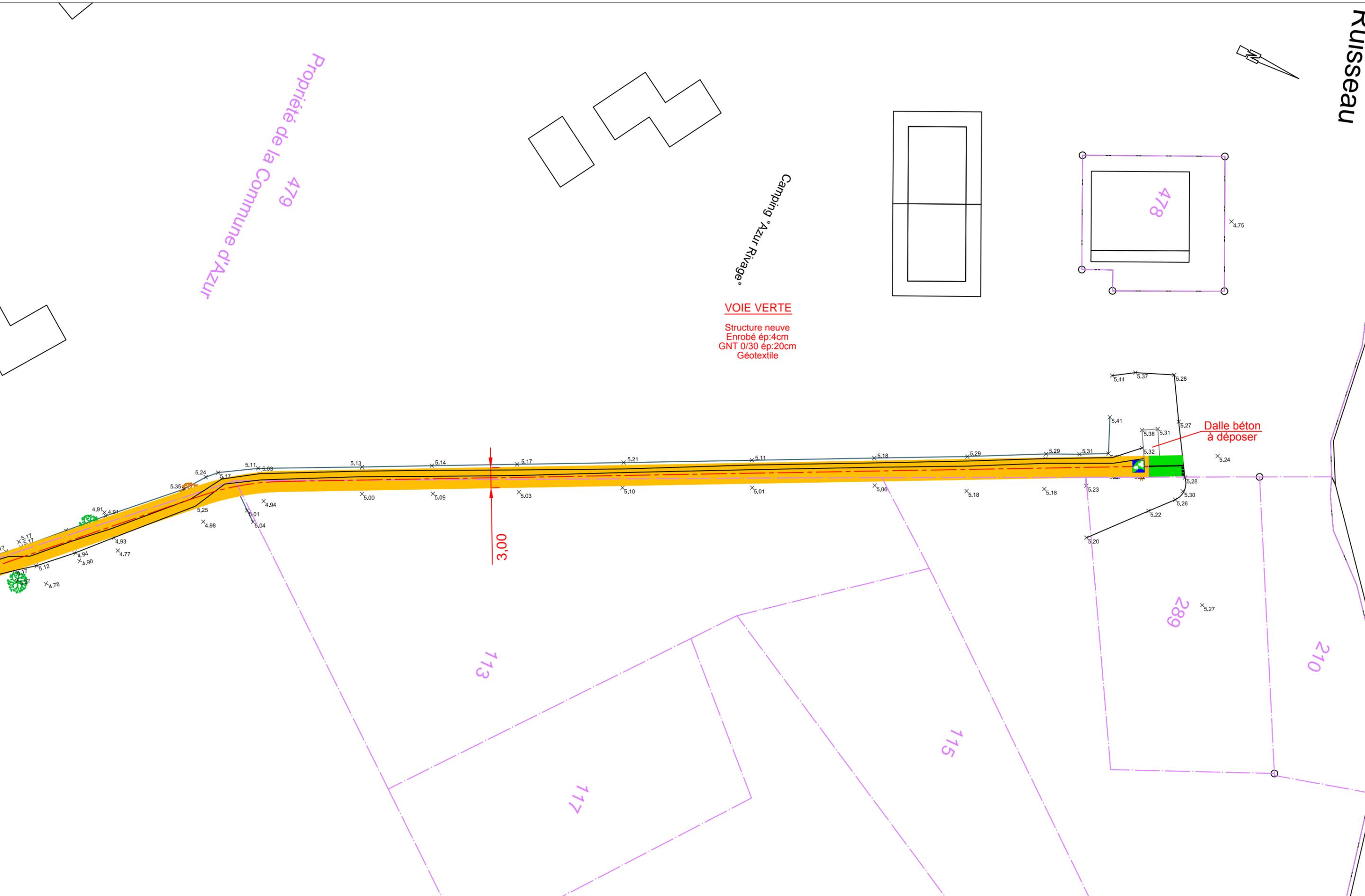
115

113

117

Dalle béton
à déposer

3,00



MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Akle, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail :accueil@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR					PLAN DE MASSE					01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	029	ECHELLE	1/500	PRO			

LEGENDE :



Espace partagé



Voie verte



Peinture verte horizontale



Bordures



Caniveau CC2



Noue paysagère

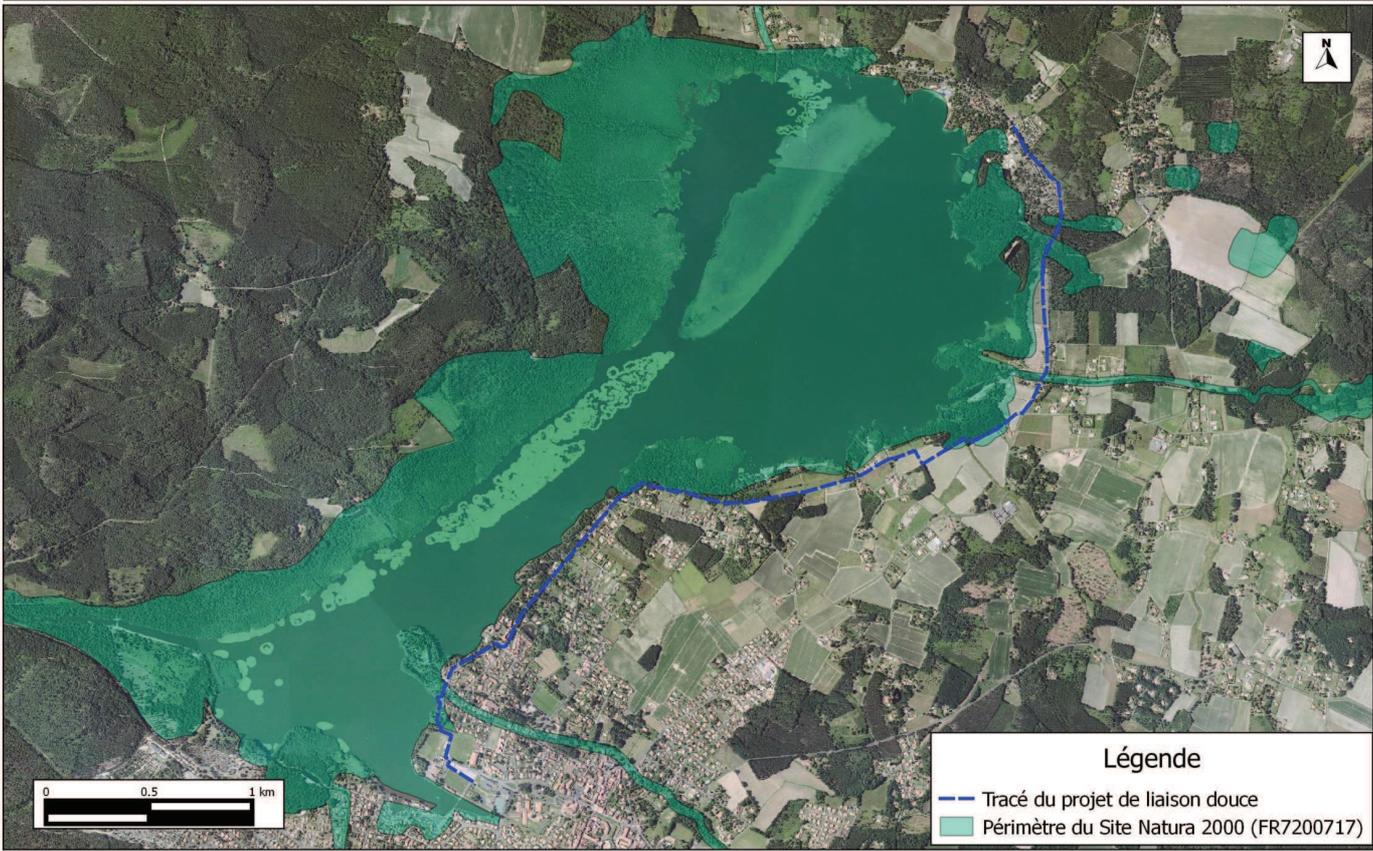


Chicane



Haie arbustive

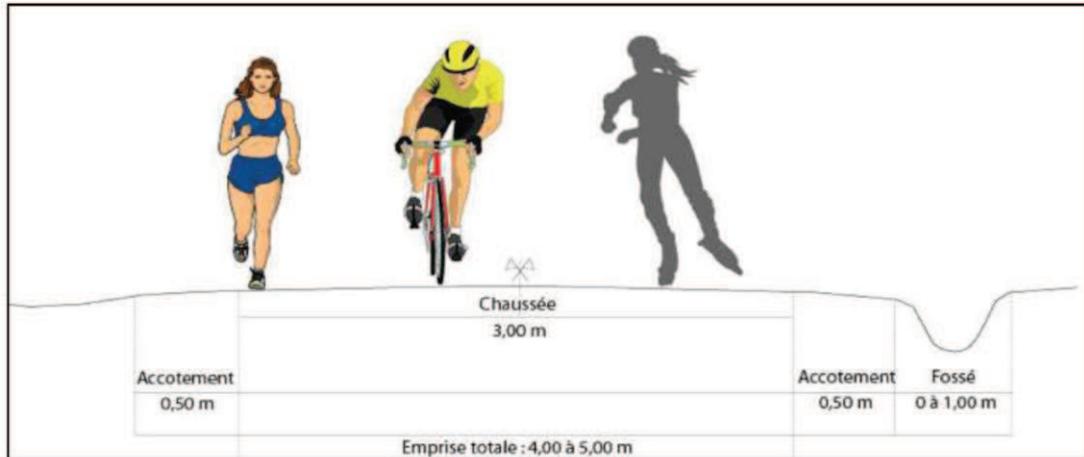
	Communauté de communes Maremme Adour Côte Sud	ANNEXE 6 Localisation du projet par rapport au site Natura 2000 (FR7200717)	Réalisation: ETEN Environnement 02/2015
	Projet de liaison douce sur le tronçon Soustons- Azur		Source: MCAS, IGN Scan 25
	AQ_2014_BA021_D40		



Légende	
	Tracé du projet de liaison douce
	Périmètre du Site Natura 2000 (FR7200717)

Liaisons douces : principes d'aménagements

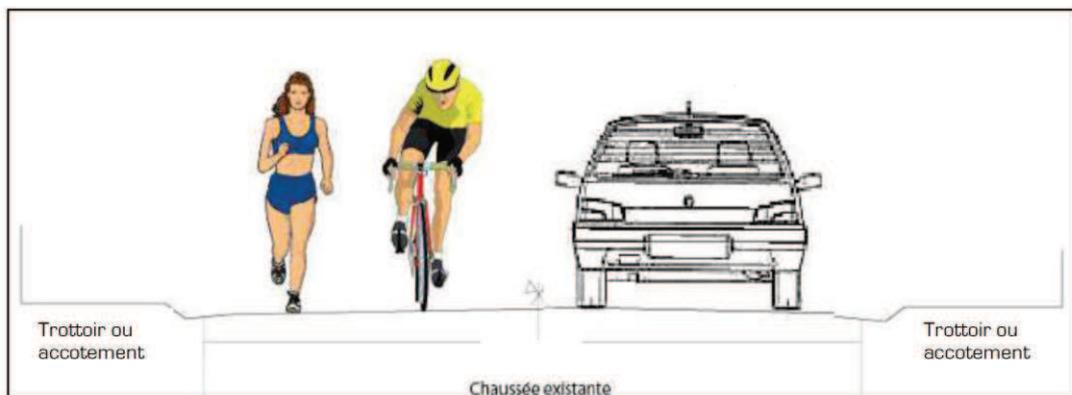
1. Site propre



Voie verte sur anciennes voies ferrées ou sentiers forestiers.
Largeur de la bande de roulement : 3.00m

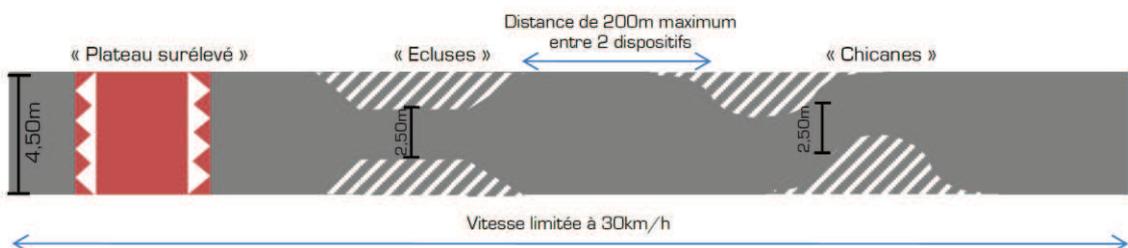
2. Espaces partagés

1) Coupe type



Site Mixte

2) Aménagements en plan : exemples



DEUX TYPES D'AMENAGEMENTS PREVUS :



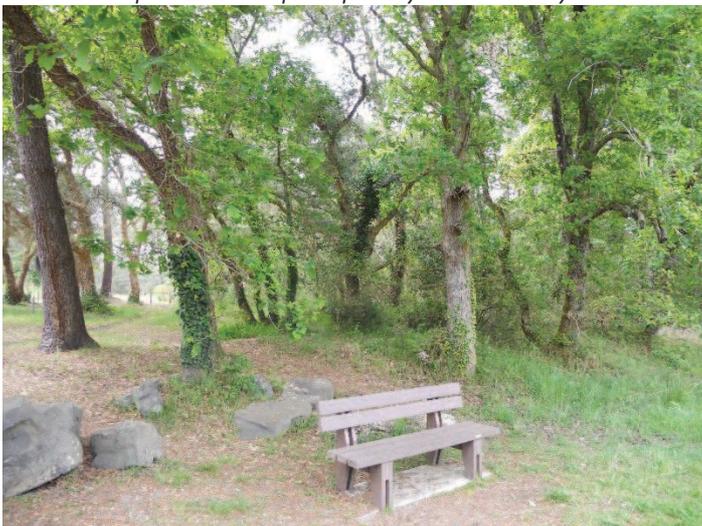
Exemple de voie en « espace partagé » entre véhicules motorisés et cycles, avec aménagements de réduction de vitesse [ici chicanes]



Exemple de voie verte aménagée sur sentier forestier existant ou emprise ancienne voie ferrée.

EXEMPLES D'AMENAGEMENT DES MICRO-HALTES ET AIRES DE REPOS :

Exemple de banc en plastique recyclé de la Vélodyssée



Exemple d'un platelage de la Vélodyssée

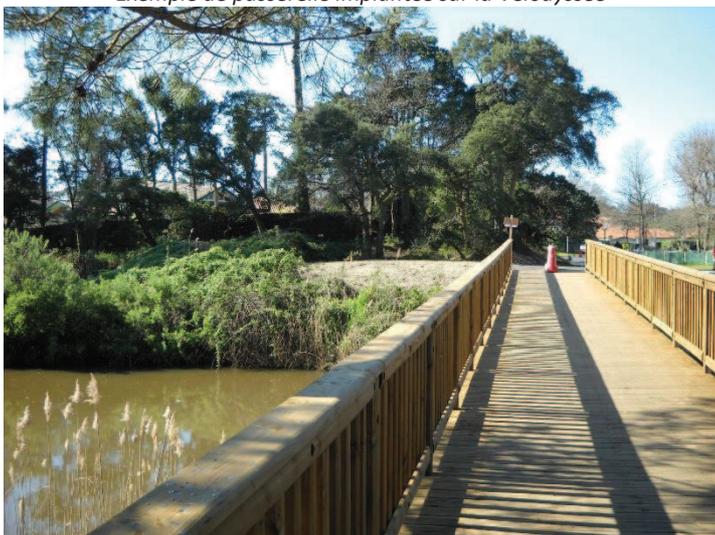


ANNEXE 8 : Caractéristiques des passerelles

CARACTERISTIQUES :

- Passerelles de structure bois (Pin), pour vélos, piétons, PMR, rollers et accessibles au 3,5T (exclusivement réservé au passage des véhicules d'entretien et d'urgence).
- Largeur : 2,5 m
- Afin de préserver la stabilité des berges, les fondations de type pieux seront implantées à une distance minimale de 4m (voire 5m) de la berge.

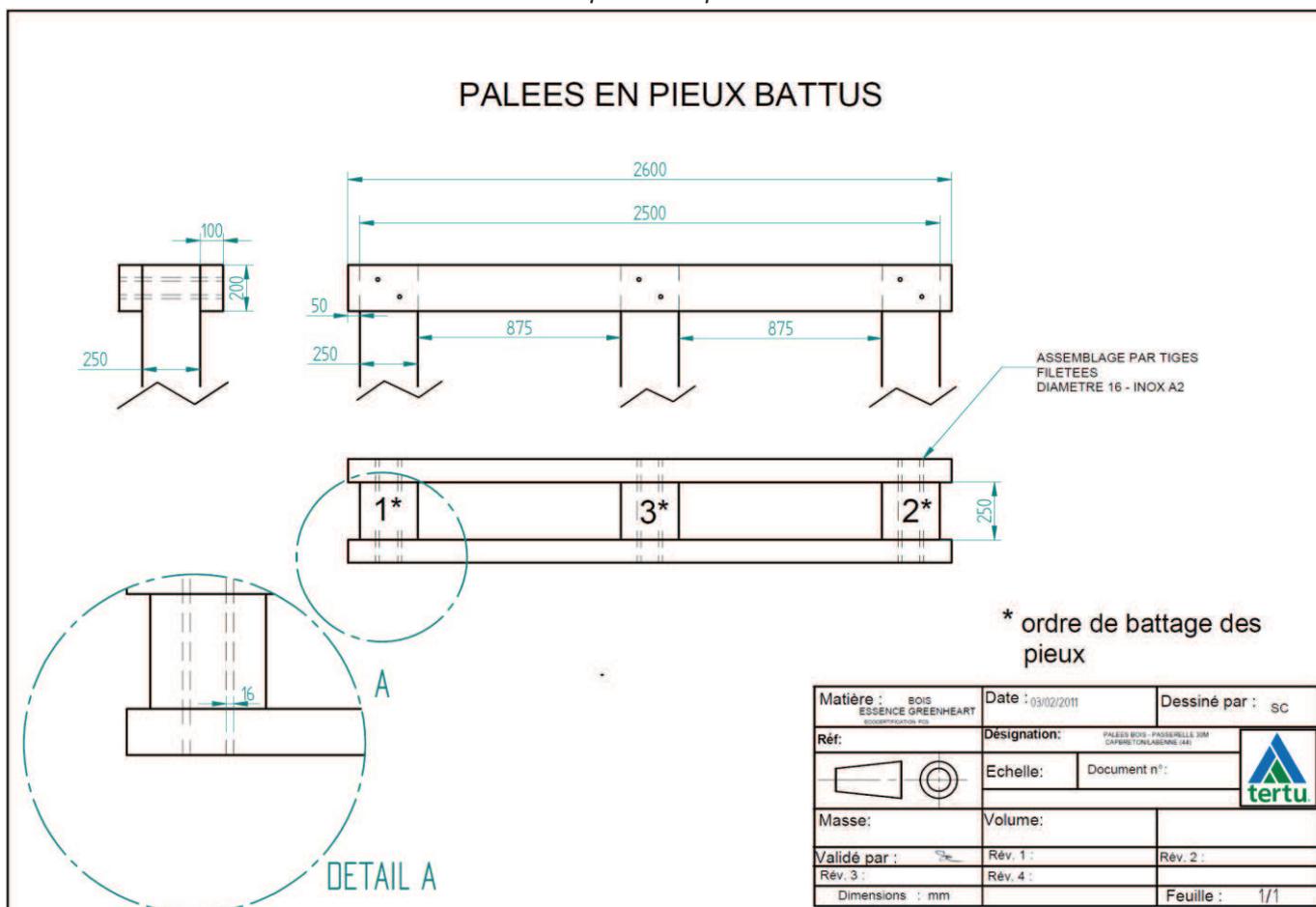
Exemple de passerelle implantée sur la Vélodyssée



Exemple de palée culée mise à niveau pour appui passerelle (14 x 2m)



Plan des palées en pieux battus



"MACS 2020 - TERRITOIRE CYCLABLE"



OCEAN ATLANTIQUE



DEPARTEMENT DES LANDES

Maîtrise d’Ouvrage :
Communauté de Communes de Marenne Adour Cote Sud

NOTICE PAYSAGERE POUR L’AMENAGEMENT D’UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR (40)



Maîtrise d’œuvre :

**ATELIER DE
PAYSAGES**
PAYSAGE • URBANISME • ÉCOLOGIE URBAINE
09 79 01 56 10 - 06 72 28 80 78
1076 rue du Leuy - 40090 CAMPAGNE
marie.berthe.adp@gmail.com
www.atellerdepaysages.com

DECEMBRE 2016

SOMMAIRE

1. DESCRIPTION DU PROJET.....	5
1.1. LOCALISATION.....	5
1.2. PROJET DE VOIE DE LIAISON DOUCE.....	6
1.2.1. Présentation générale.....	6
1.2.2. Caractéristiques des projets.....	7
2. DIAGNOSTIC PAYSAGER : DESCRIPTION DE L'ETAT EXISTANT.....	16
2.1. ÉTAT INITIAL – APPARTENANCE PAYSAGERE.....	16
2.1.1. Les Landes: un paysage en constante mutation.....	16
2.2. PAYSAGE ET PATRIMOINE NATUREL.....	17
2.2.1. Contexte et occupation du sol.....	17
2.2.2. Patrimoine naturel et paysager.....	23
2.2.3. Conclusions sur l'intérêt et la sensibilité du site.....	27
3. PROJET DE VOIE DE LIAISON ENTRE SOUSTONS ET AZUR.....	28
3.1. OBJECTIFS DU PROJET.....	28
3.2. TRACE PROJETE.....	28
3.3. INTEGRATION VISUELLE ET PAYSAGERE DU PROJET.....	58
3.3.1. Insertion du projet.....	58
3.3.2. Vue sur un espace partagé.....	59
3.3.3. Vue sur une voie douce.....	60
3.4. PRINCIPES PAYSAGERS POUR L'INTEGRATION DU SITE.....	61
3.4.1. Implantation.....	61
3.4.2. Intégration paysagère et repérage.....	61
3.4.3. Gestion des co-visibilités.....	61
3.4.4. Tableau des essences.....	61
3.4.5. Principes d'implantation.....	63

1. DESCRIPTION DU PROJET

1.1. LOCALISATION

Le projet est localisé dans le département des Landes, au sein de la communauté de communes de Marenne Adour Cote Sud (MACS), sur les communes de Soustons et Azur.

La Communauté de communes possède un patrimoine naturel et paysager exceptionnel. Sa situation privilégiée fait d'elle une destination touristique très prisée. En pleine explosion démographique, elle bénéficie également d'une situation économique stratégique au carrefour de l'Europe.

Elle souhaite aujourd'hui proposer à sa population locale et touristique une alternative à la voiture. C'est pourquoi elle a lancé et adopté (en 2009) une réflexion globale sur le développement de voies de liaisons douces qui a donné lieu à un Schéma directeur cyclable. L'itinéraire étudié s'inscrit dans ce Schéma directeur global, pensé à l'échelle intercommunale mais aussi tourné vers les territoires voisins.

L'objectif est ainsi de relier par des cheminements doux sécurisés les 23 centres bourgs du territoire, ainsi que les pôles structurants (gares, équipements sportifs, éducatifs, sites naturels, sites touristiques, etc.).

Les communes concernées par ce projet d'itinéraire « doux » sont Soustons et Azur. Elles sont situées toutes deux au sud-ouest du département, et jouissent d'une position stratégique à proximité de la Côte Atlantique et de l'océan et entourées de la forêt de pins des Landes.

Soustons fait partie des trois pôles attractifs et structurants de la communauté de communes de MACS. Ses plus de 300 entreprises et ses nombreuses associations sportives et culturelles, sont la preuve de l'attractivité et du dynamisme de cette commune conviviale. Son patrimoine paysager (lacs, océan, forêt) attire et réjouit nombre de sportifs, plaisanciers, promeneurs, randonneurs, pêcheurs et chasseurs. La commune dispose de foyers d'accueil pour personnes à mobilité réduite désireuses de disposer d'espaces de déplacement accessibles et sécurisés.

De nombreux circuits de découverte balisés permettent à chacun de se balader et découvrir la faune et la flore préservée du territoire communal.

Azur est une commune plus réservée et authentique, située dans son écrin de verdure, proche du lac de Soustons. Cependant, ses équipements touristiques (campings, bars-restaurants, logements saisonniers) participent au potentiel d'accueil de nombreux touristes, multipliant sa population par 6 en période estivale.



Source : Géoportail (fond de carte)

1.2. PROJET DE VOIE DE LIAISON DOUCE

1.2.1. Présentation générale

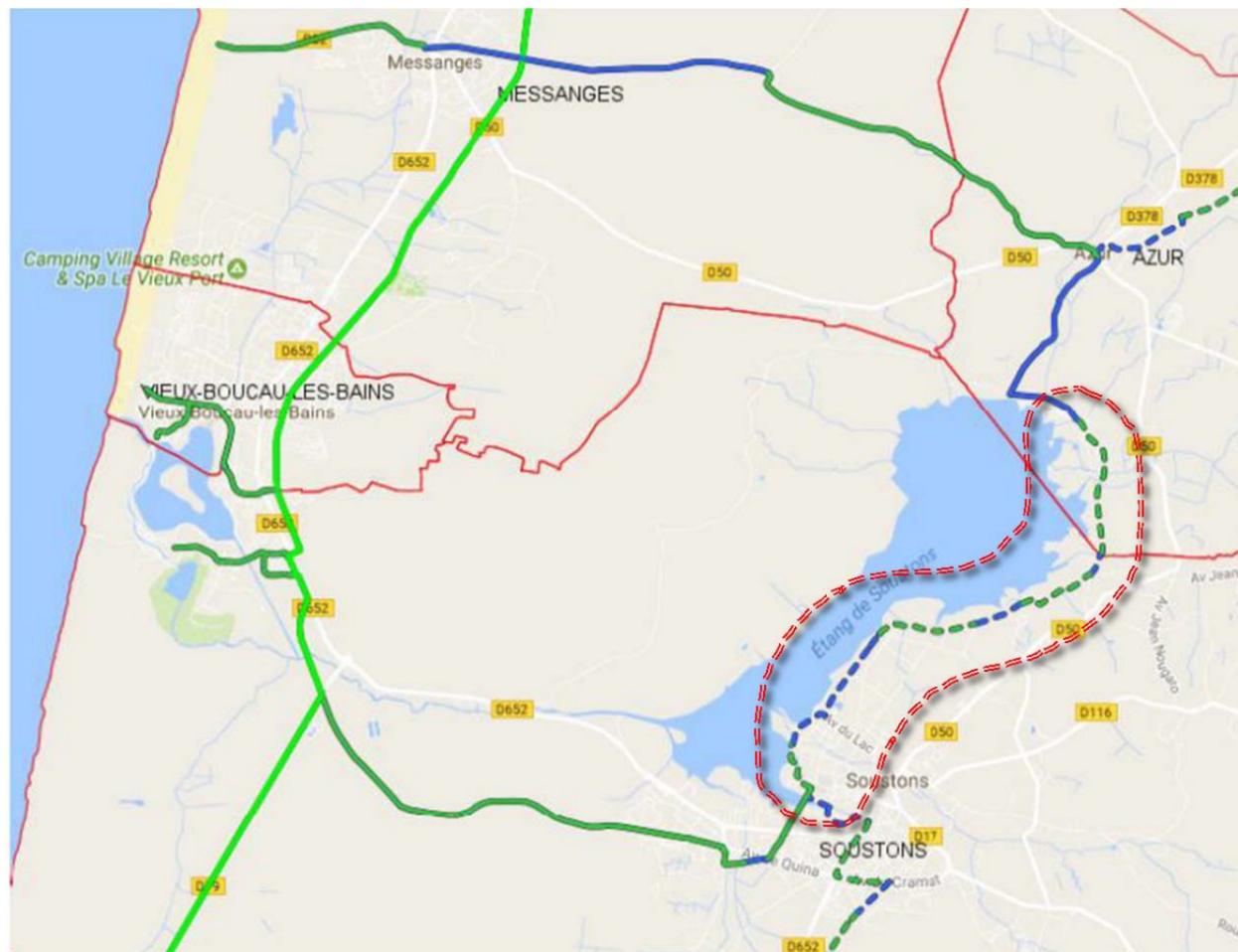
Cette notice est rédigée dans le cadre de l'aménagement de la Boucle Nord du Schéma directeur cyclable qui traverse les communes de Messanges, Vieux-Boucau, Soustons et Azur. L'itinéraire concerné par cette étude est la portion qui se situe entre Soustons et Azur.

Ce tracé reprend des itinéraires de balades déjà existants (voies routières, sentiers et chemins balisés). Il s'étend depuis la passerelle du lac de Soustons jusqu'aux campings Azu'Rivage et Martin Pêcheur, au bout de la Route des campings à Azur.

Le projet consiste à rendre accessible à tous les usages de déplacements doux cette portion de sentier (cyclistes, piétons, personnes à mobilité réduite, etc), en aménageant une piste confortable, équipée de points d'arrêts, de points de repérage et d'aires de repos. Des pupitres thématiques permettront de faire découvrir aux usagers de la voie de liaison douce les spécificités paysagères et patrimoniales des sites traversés. La mise en place d'une signalétique adaptée au niveau des points sensibles permettra d'assurer la sécurité des usagers (signalétique routière d'alerte et de sécurité).

L'itinéraire se compose de deux catégories de voies :

- la voie verte (voie douce) d'une largeur de 2,5 à 3 m aménagée en site propre et réservée aux déplacements doux,
- la voie partagée aménagée sur les voies existantes et confrontant les usagers des modes de déplacements doux aux usagers de véhicules motorisés.



Source : MACS Schéma directeur cyclable – Voie nord



Source : Géoportail (fond de carte)

1.2.2. **Caractéristiques des projets**

1.2.2.1. **CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES**

Les solutions de mise en place de la liaison douce consisteront en :

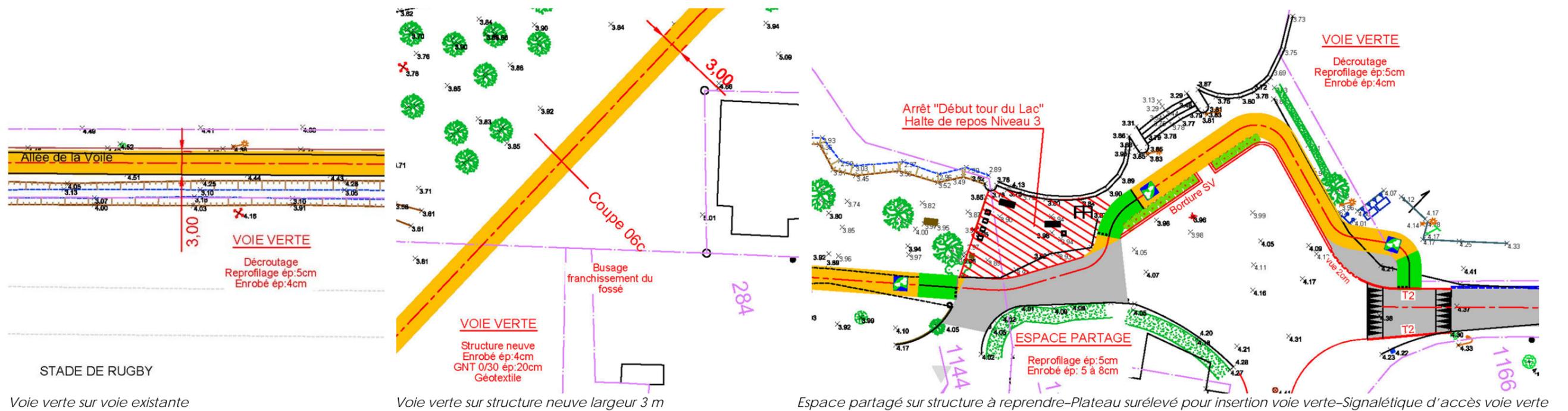
- l'analyse du tracé, l'étude technique du projet,
- le nettoyage des terrains et l'abattage éventuel de sujets arborés,
- la protection des zones sensibles,
- la création des voies douces avec fermeture à la circulation,
- la création des espaces partagés avec mise en place des infrastructures routières (chicanes),
- la mise en place des signalétiques spécifiques des voies douces et espaces partagés,
- la mise en place des infrastructures de franchissement (passerelles, busages, etc),
- la création des aires de repos avec pose de mobilier.

Les études réalisées montrent que l'abattage de certains arbres est indispensable pour prendre en compte les contraintes identifiées autour de l'emprise du projet (largeur de voie douce, revêtement, etc).

1.2.2.2. **VOIES DOUCES ET ESPACES PARTAGES, INFRASTRUCTURES ROUTIERES, SIGNALÉTIQUE :**

LES EXTRAITS DE VOIE DOUCE ET D'ESPACES PARTAGES DU PROJET :

Source : IMS (Plan masse PRO et Coupes PRO)

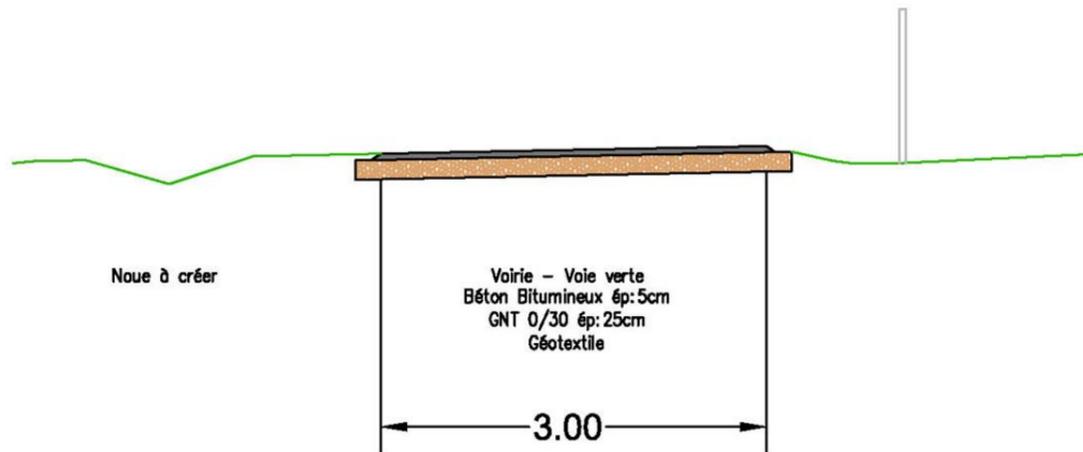


LES COUPES TYPES DE VOIE DOUCE ET D'ESPACE PARTAGE DU PROJET :

Source : IMS (Plan masse PRO et Coupes PRO)

Coupe 13

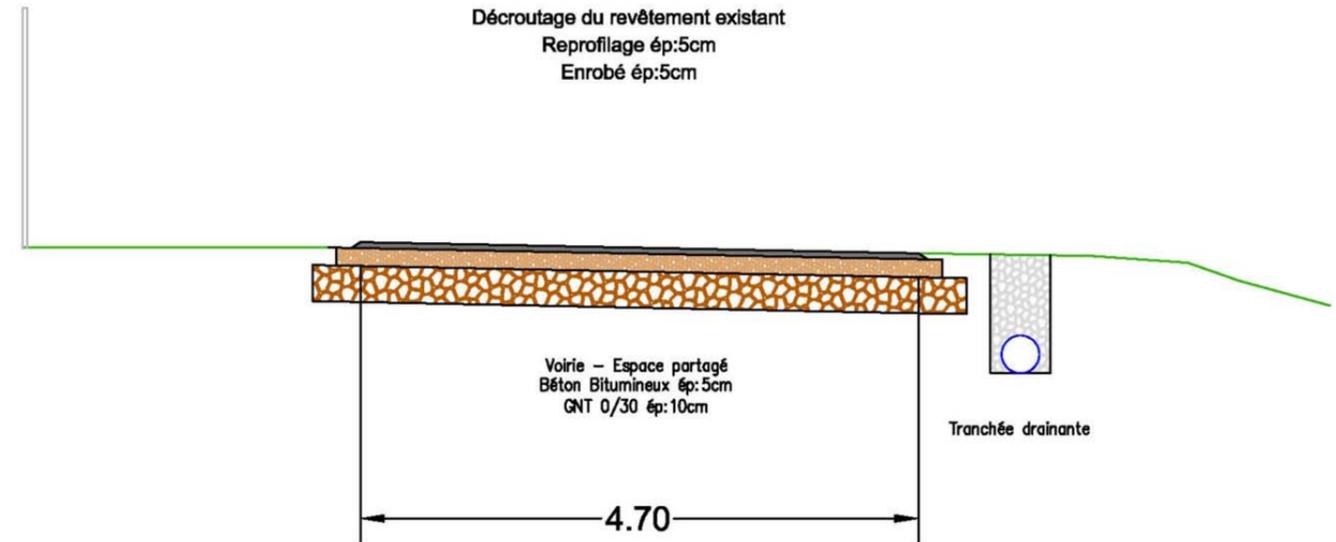
Réalisation d'une structure neuve



Coupe 03g

Allée de la Fontaine Baqué

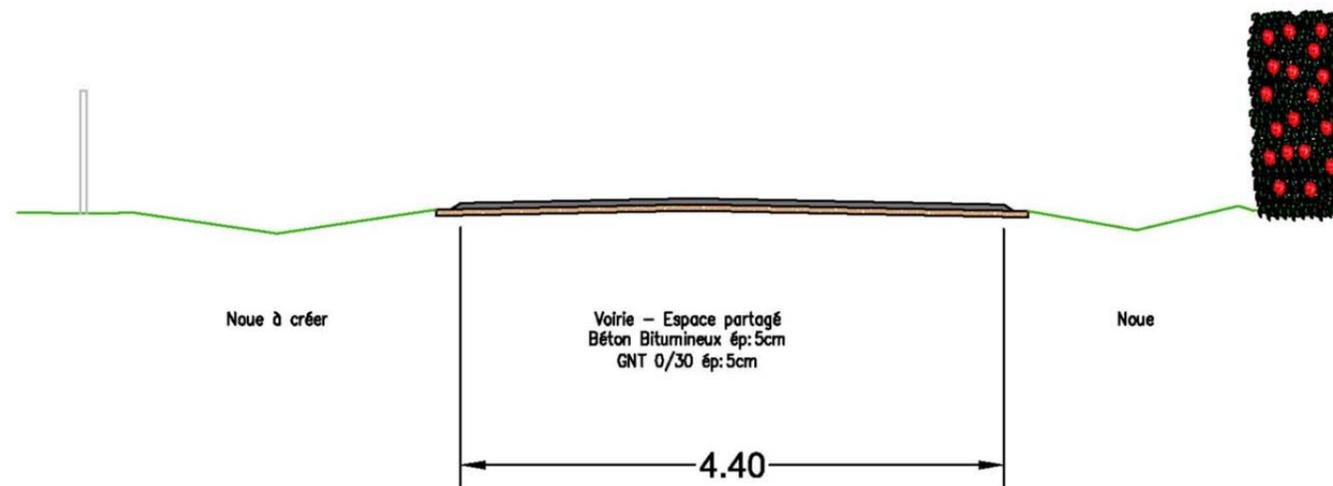
Décroustage du revêtement existant
Reprofilage ép:5cm
Enrobé ép:5cm



Coupe 09

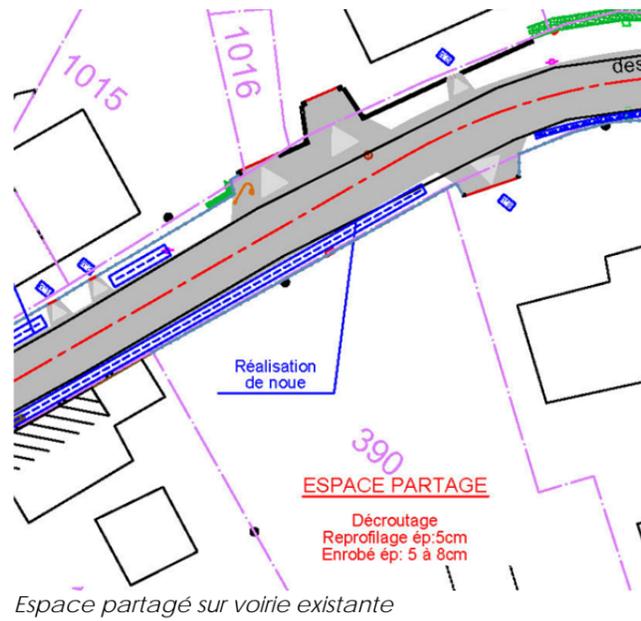
Allée des liquidambars

Décroustage du revêtement existant
Reprofilage ép:5cm
Enrobé ép:5cm

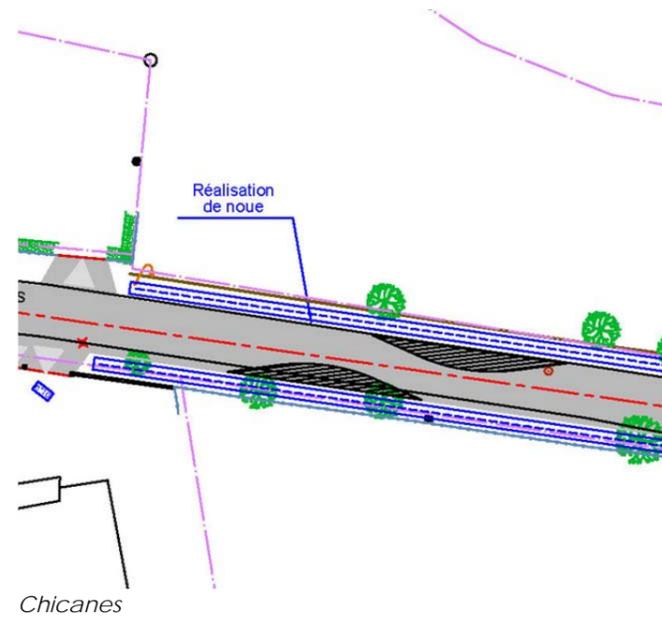


LES AUTRES AMENAGEMENTS ET INFRASTRUCTURES ROUTIERES DU PROJET :

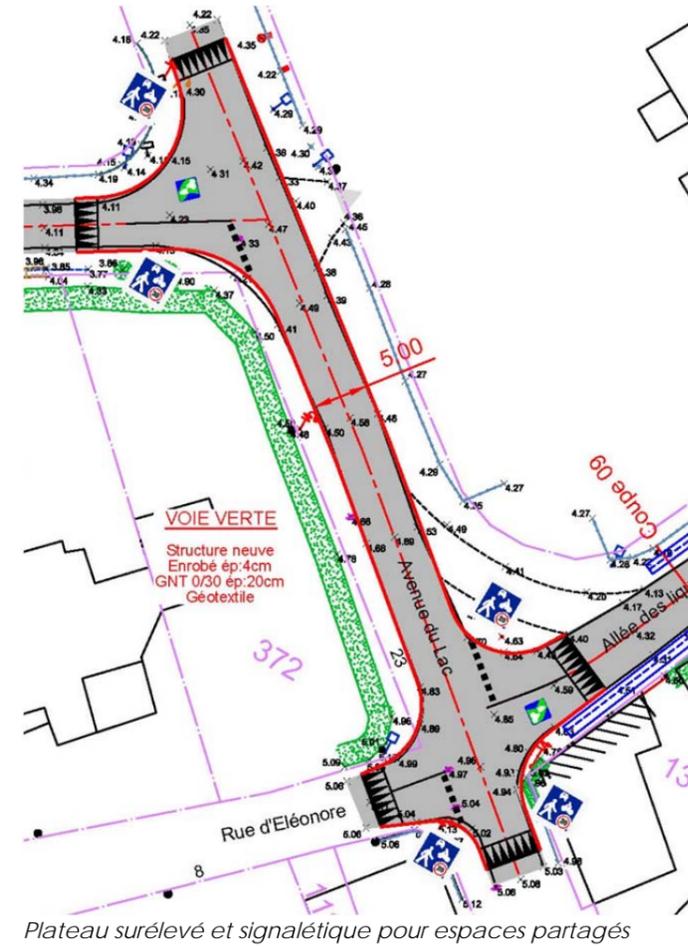
Source : IMS (Plan masse PRO et Coupes PRO)



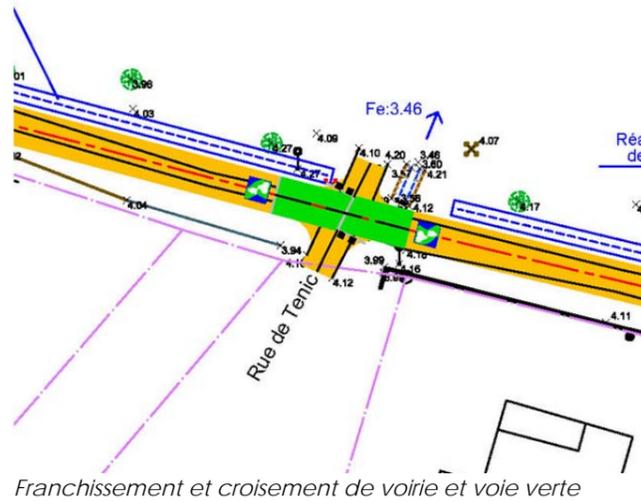
Espace partagé sur voirie existante



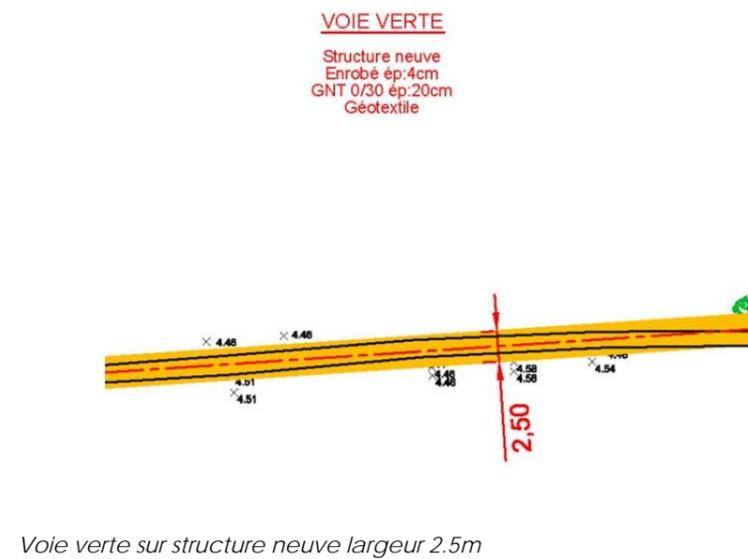
Chicanes



Plateau surélevé et signalétique pour espaces partagés



Franchissement et croisement de voirie et voie verte



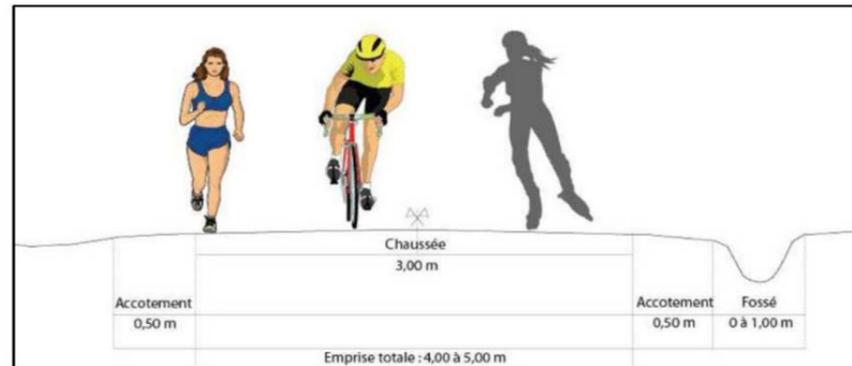
Voie verte sur structure neuve largeur 2.5m

LES AMENAGEMENTS TYPES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :



Liaisons douces : principes d'aménagements

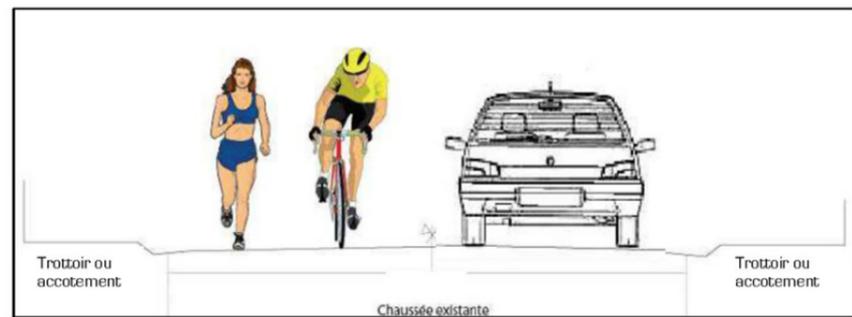
1. Site propre



Voie verte sur anciennes voies ferrées ou sentiers forestiers.
Largeur de la bande de roulement : 3.00m

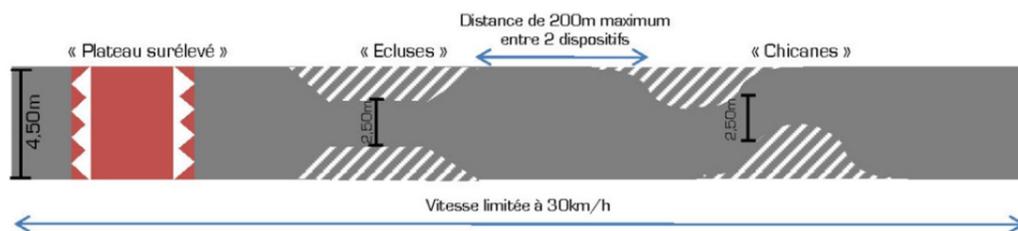
2. Espaces partagés

1) Coupe type



Site Mixte

2) Aménagements en plan : exemples



Exemple de voie en « espace partagé » entre véhicules motorisés et cycles, avec aménagements de réduction de vitesse (ici chicanes)

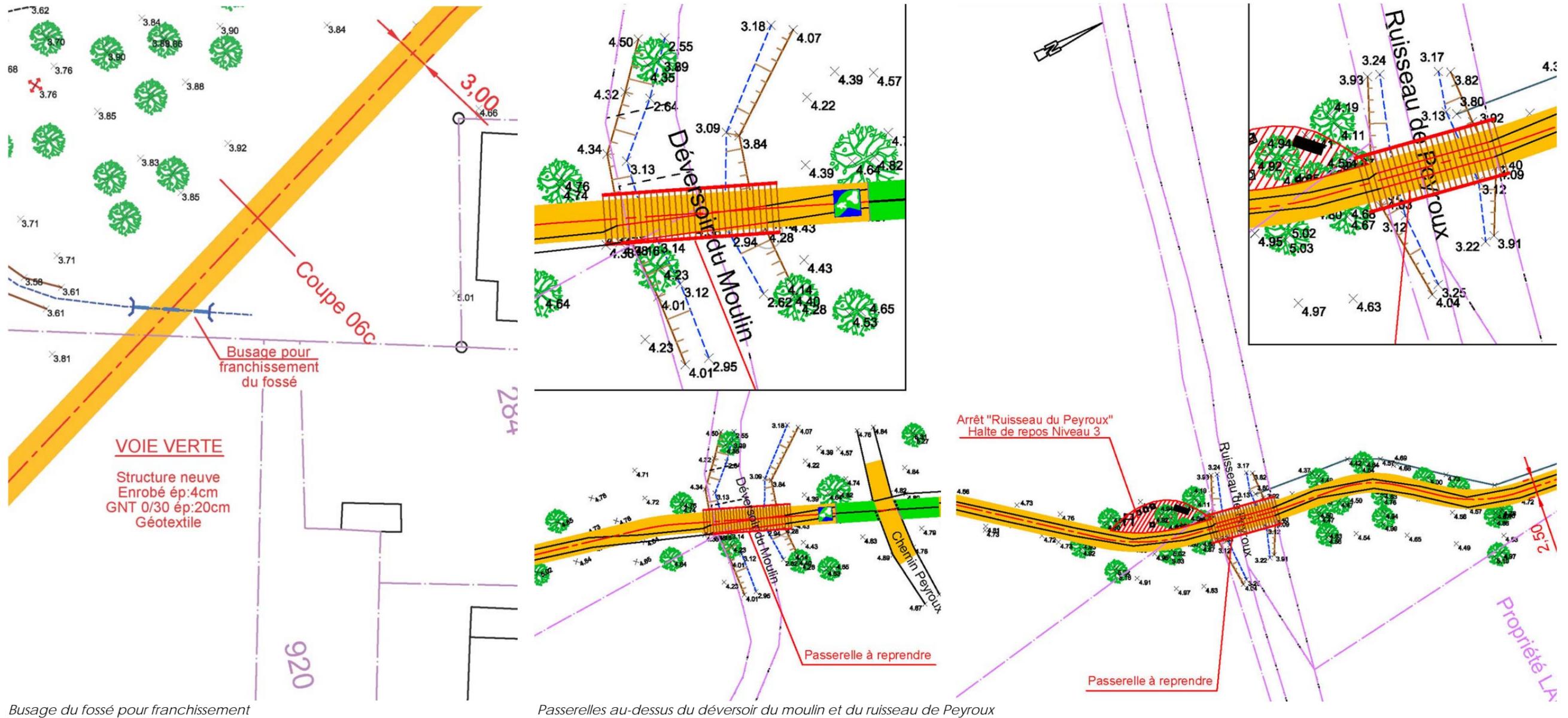


Exemple de voie verte parallèle à la voirie existante avec séparateur



Exemple de voie verte aménagée sur sentier forestier existant ou emprise ancienne voie ferrée.

1.2.2.3. **INFRASTRUCTURES DE FRANCHISSEMENT :**



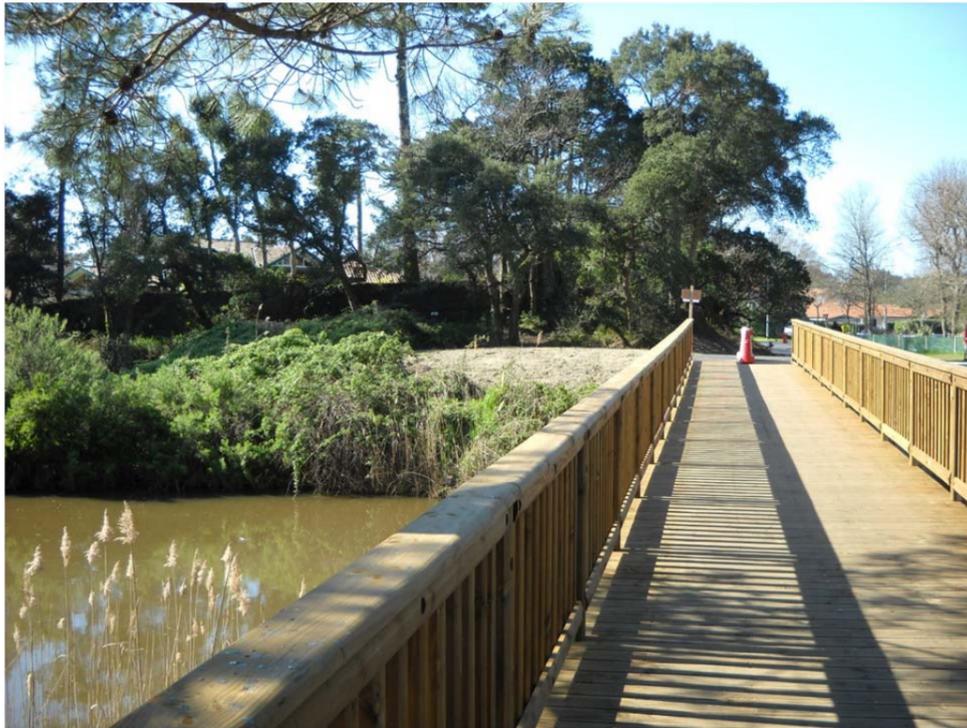
Busage du fossé pour franchissement

Passerelles au-dessus du déversoir du moulin et du ruisseau de Peyroux

LES AMENAGEMENTS TYPES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

CARACTERISTIQUES :

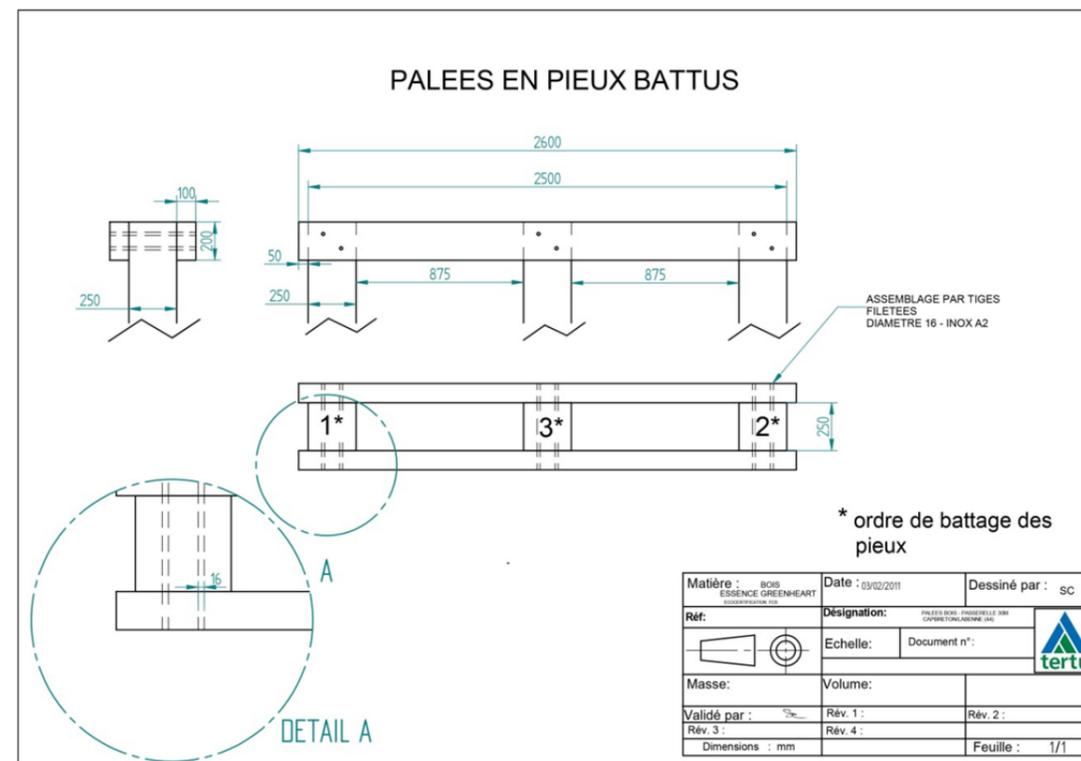
- Passerelles de structure bois (Pin), pour vélos, piétons, PMR, rollers et accessibles aux 3,5T (exclusivement réservée au passage des véhicules d'entretien et d'urgence)
- Largeur : 2,5 m
- Afin de préserver la stabilité des berges, les fondations de type pieux seront implantées à une distance minimale de 4 m (voire 5 m) de la berge.



Exemple de passerelle existante sur la vélodyssée

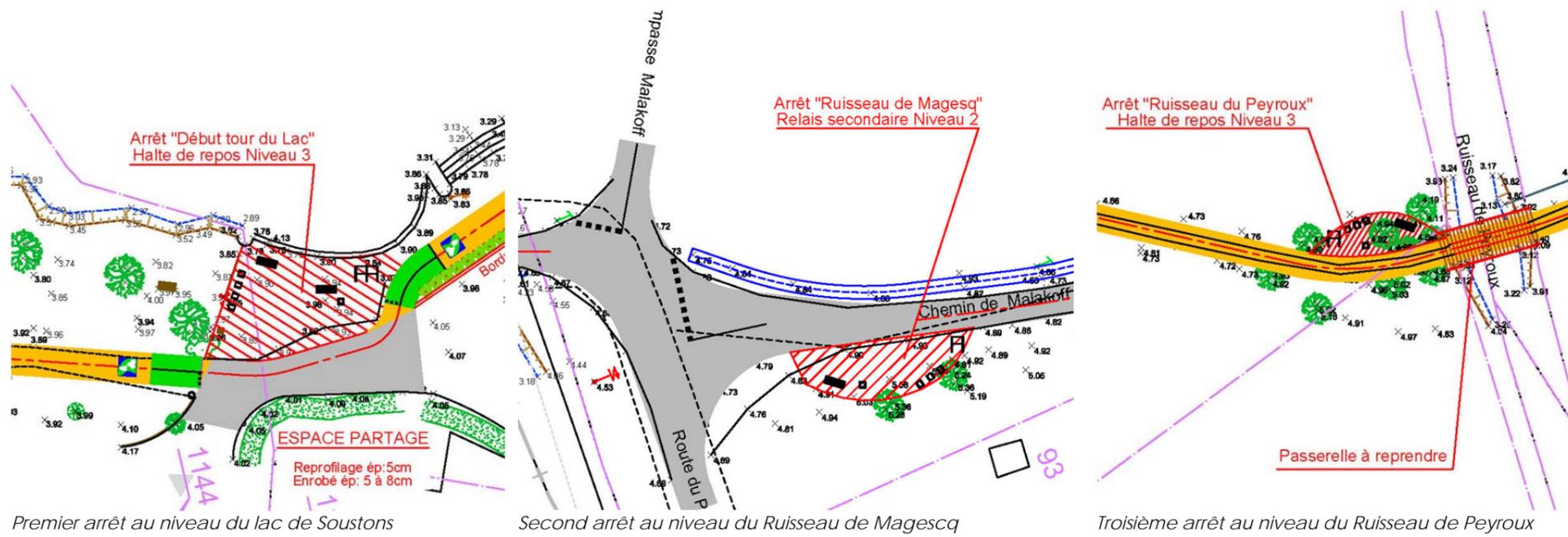


Exemple de palée culée mise à niveau pour appui passerelle (14 x2ml)



Plan des palées en pieux battus

1.2.2.4. **AIRES DE REPOS ET MOBILIERS:**



Mobilier à mettre en place au niveau de l'aire de repos :



Exemple de mobilier (signalétique, banc, corbeille, appui-vélo)

LES AMENAGEMENTS TYPES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Messanges



Vieux-Boucau



1.2.2.5. **CARACTÉRISTIQUES RÉGLEMENTAIRES**

Les études règlementaires concernées par le projet sont :

- Le dossier de demande d'autorisation de défrichement,
- L'examen au cas par cas préalable à la réalisation de l'étude d'impact
- Les PLU et PADD.

Les deux communes sont concernées par de nombreuses protections citées notamment ci-dessous dans les extraits de PADD et PLU.

Extrait du PADD de Soustons

- *Préservation et mise en valeur du cadre de vie des quartiers par :*

- *La protection des airiaux les plus remarquables identifiés dans le cadre du recensement réalisé par le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne ;*
- *La protection du patrimoine bâti et paysager remarquable dans le cadre de la loi Paysage (article L. 123-1-7° du Code de l'Urbanisme) ;*

- *En dehors de l'enveloppe urbaine, préservation des exploitations agricoles et des espaces agricoles sur la base de l'étude réalisée par la Chambre d'Agriculture des Landes en mars 2009.*

- *Protection de tous les espaces naturels qui fondent le patrimoine environnemental et paysager de Soustons, et qui font déjà l'objet de mesures réglementaires particulières :*

- *au titre de la loi Littoral sur les espaces remarquables (article L. 146-6 du Code de l'Urbanisme);*
- *au titre de Natura 2000 sur les zones humides de l'arrière dune du Marensin (zone n°FR7200217) ;*
- *au titre des 7 ZNIEFF suivantes :*

Marais Nord-Est de l'étang de Soustons,

Rive Ouest de l'étang de Soustons,

Courant de Soustons et étang de Pinsolle ;

Etang de Hardy ;

Etang Blanc ;

Zones humides d'arrière-dune du Marensin ;

Dunes littorales entre Contis et la barre de l'Adour.

- *au titre du SDAGE Adour Garonne, sur les zones vertes et l'axe bleu des étangs et courants côtiers.*

- *Protection des coulées vertes boisées le long des cours d'eau, au triple titre :*

- *d'espaces de respiration au sein des espaces bâtis,*
- *d'espace de régulation hydraulique,*
- *et de corridor écologique entre la pinède et les zones humides majeures.*

- *Prise en compte du risque incendie de forêt par la limitation de la dissémination de l'habitat et la définition de règles d'urbanisme, sur la base de diagnostic forestier réalisé par la Chambre d'Agriculture des Landes.*

- *Prise en compte de la problématique de gestion des eaux pluviales, notamment dans le secteur de Bel-Air ; sur la base de l'étude hydraulique réalisée en 2009, le choix est fait de maintenir le secteur de Bel-Air dans son actuelle vocation agricole.*

- *Prise en compte du risque submersion marine.*

Extrait du PLU de Soustons

Le projet de révision générale du PLU devra être compatible avec les objectifs du futur plan de prévention des risques littoraux « submersion marine » prescrit par le préfet des Landes, le 28 décembre 2010.

Le projet de révision générale du PLU devra prendre en compte l'aléa « feux de forêt » [...].

La commune d'AZUR est concernée par :

- *les inventaires scientifiques :*

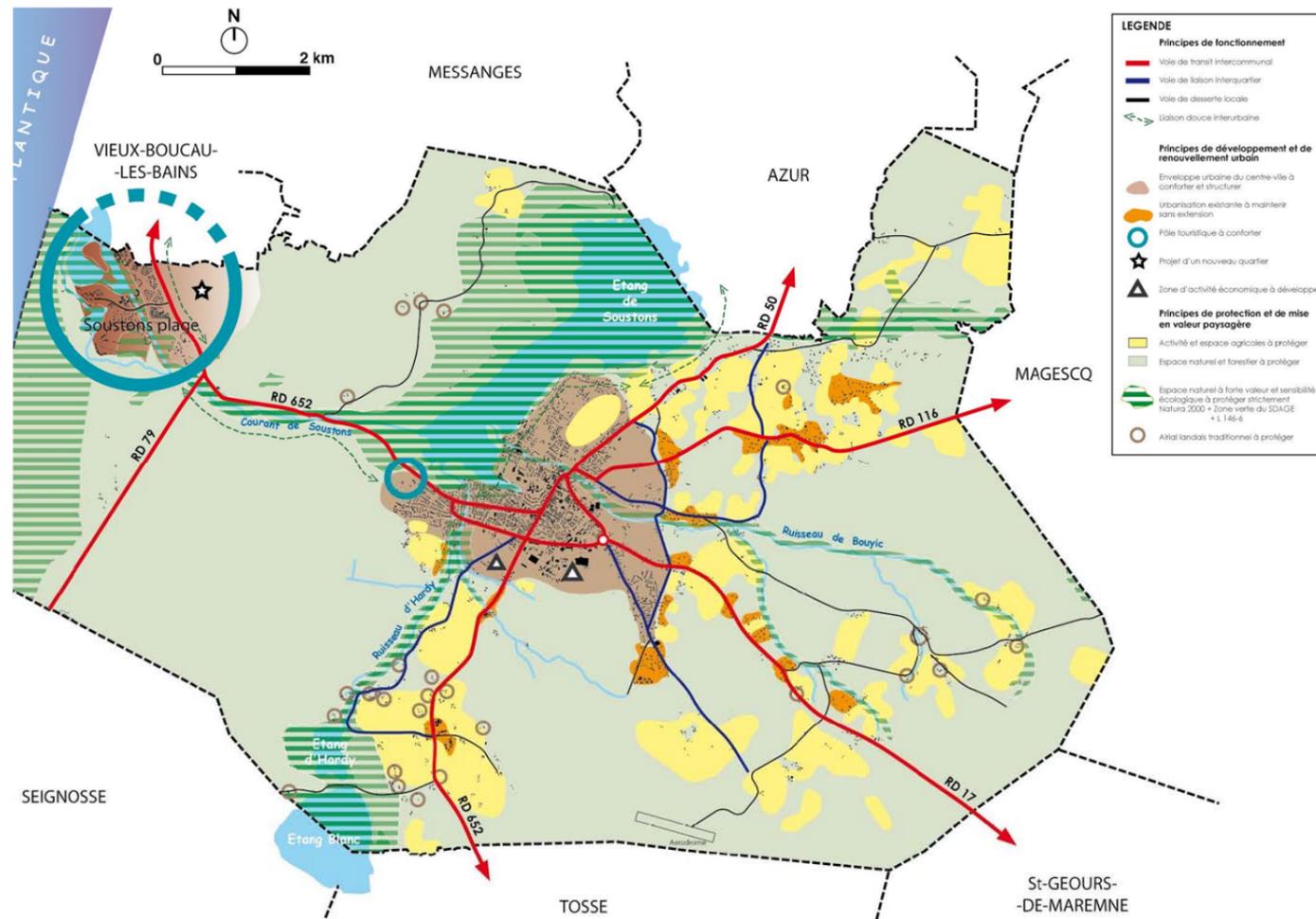
- *ZNIEFF de type 1 n° 720000958 Marais nord-est de l'étang de Soustons*
- *ZNIEFF de type 1 n° 720000959 Rive ouest de l'étang de Soustons*
- *ZNIEFF de type 2 n° 720001983 Zones humides d'arrière-dune du Marensin*

- *le site Natura 2000 :*

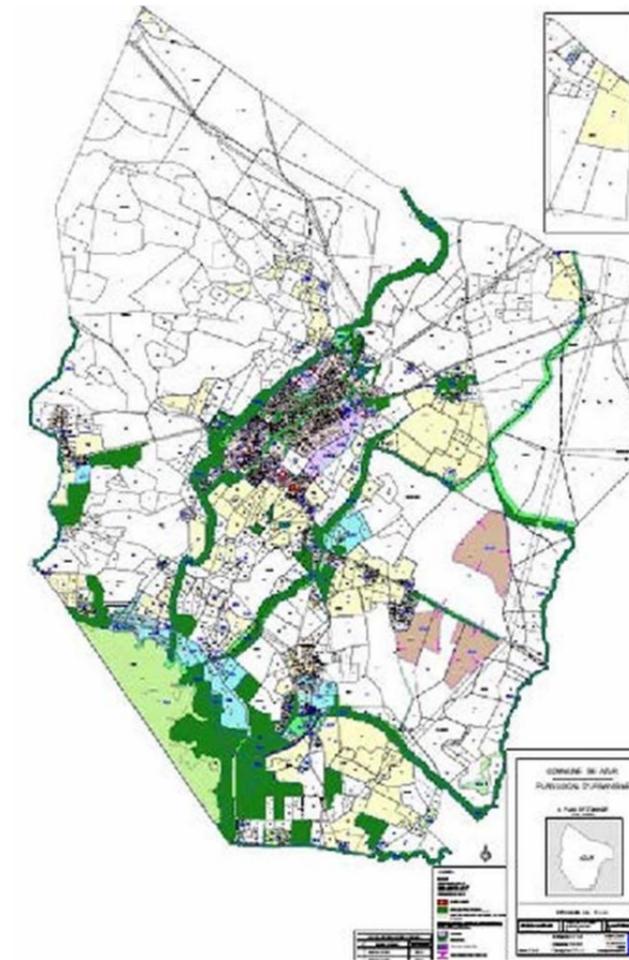
- *Directive habitat FR 7200717 Zones humides d'arrière-dune du Marensin*

- *les sites et paysages :*

- *Site Classe SCL 0000640 du 02/02/1979 Étang de Soustons*
- *Site Classe SCL 0000639 du 13/06/1966 Étang de Soustons et son îlot*
- *Site Inscrit SIN 0000208 du 18/09/1969 Étangs landais sud*



Source : PADD de Soustons



Source : PLU d'Azur (projet de révision)

Les études réalisées montrent que le projet emprunte de nombreux sites sensibles à préserver et protéger, à forte valeur paysagère et environnementale. L'implantation du projet implique la mise en place de mesures pour compenser l'impact paysager et visuel de la voie verte en enrobé dans les milieux sensibles (plantations d'arbres, de haies arbustives, etc).

NB : une procédure de modification simplifiée du PLU d'Azur est en cours afin de décaler l'espace boisé classé (une erreur matérielle lors de la dernière modification: l'emplacement réservé pour la voie verte avait été placé trop à l'est. cf. délibération du 29/11/2016).

2. DIAGNOSTIC PAYSAGER : DESCRIPTION DE L'ETAT EXISTANT

2.1. ÉTAT INITIAL – APPARTENANCE PAYSAGÈRE

2.1.1. Les Landes: un paysage en constante mutation

2.1.1.1. APPARTENANCE ET UNITÉ PAYSAGÈRE

LE LITTORAL

La carte d'occupation du sol fait apparaître l'organisation longitudinale des bourgs, des quartiers et des clairières agricoles (en jaune sur la carte n°2) en retrait de la côte. Leur logique d'implantation initiale est basée sur la proximité des étangs, des forêts primitives ou des voies de communication (voie romaine, chemin de Compostelle...). Les courants assuraient un lien avec la côte pour la pêche et le cabotage. Il en résulte aujourd'hui une concentration des lieux de vie autour de la D652, aussi appelée route des lacs. Cette carte met également en évidence une zone sud plus urbanisée sur le littoral comme à l'intérieur des terres.

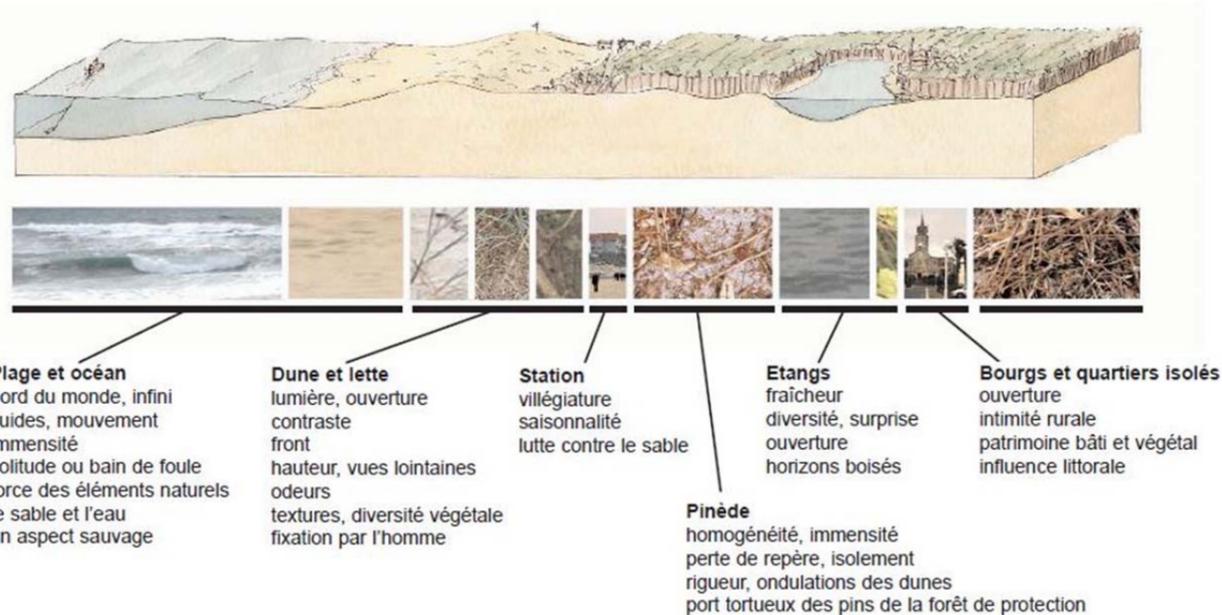
Le massif dunaire moins important, la présence du fleuve Adour jusqu'en 1558 puis la libération d'un grand espace d'arrière-dune au moment de son retrait et la grande prospérité de cette région, ont engendré une implantation humaine plus importante et davantage tournée vers la côte.

Les ports de pêche et de commerce de Capbreton et du Vieux-Boucau (ancien Port d'Albret) ont participé à l'ouverture économique du Marensin et du Maremne, pays plus prospères que le nord.

De même, les clairières agricoles plus nombreuses au sud, aux environs de Soustons et de l'Étang Blanc, témoignent d'un passé rural florissant. Vers l'est, elles rejoignent les collines du Seignanx.

Source : Atlas des Paysages de Landes

Carte n°1



LA COTE SUD

La carte de l'Atlas des Paysages de Landes (ci-dessous) classe la commune de Soustons dans l'unité paysagère de la Côte Sud sur le territoire du Littoral. La commune d'Azur est quant à elle à l'interaction entre les paysages de la Côte Sud et du Paysage Forestier du plateau landais.

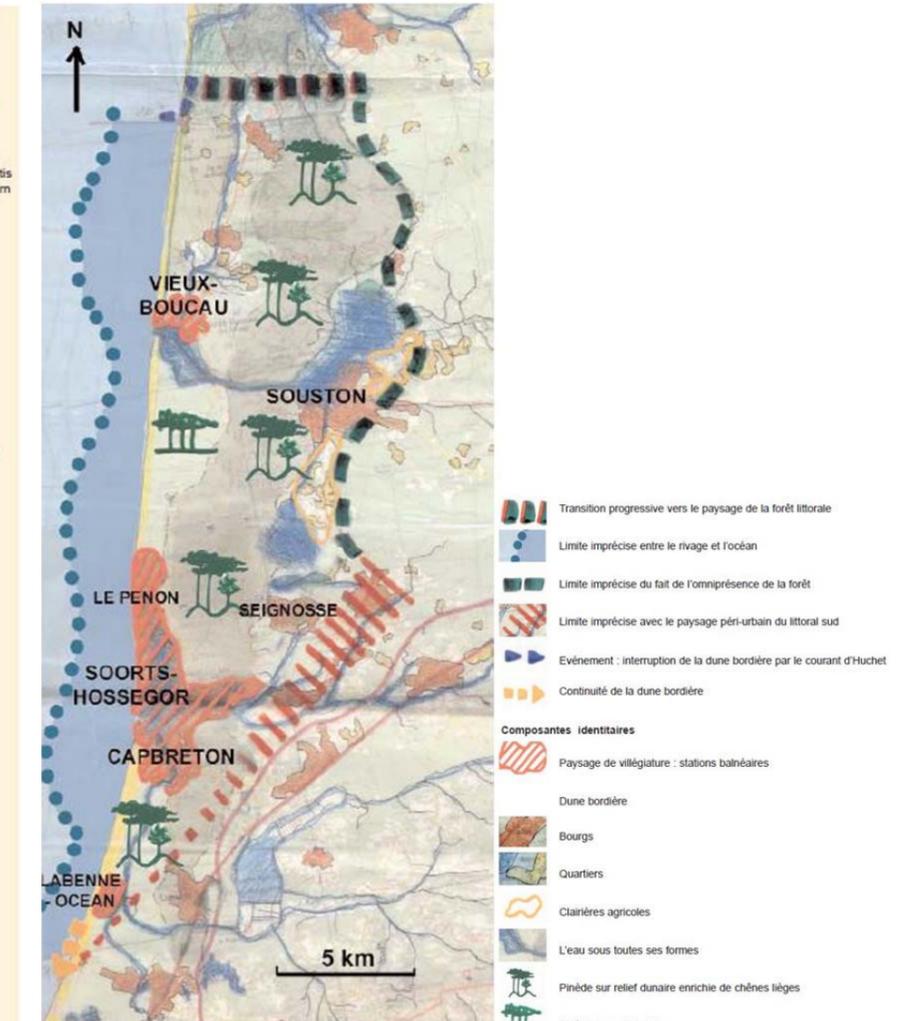
L'unité paysagère de « la Côte Sud », un paysage mixte qui s'étend de Moliets-et-Maa au nord à Labenne-océan au sud. La diversité et l'imbrication des composantes (la pinède, l'urbanisation, l'eau, l'agriculture) lui donnent cette image de paysage "mixte", dans lequel le caractère habité domine.

Source : Atlas des Paysages de Landes

Carte n°2



Carte n°3



Source : Atlas des Paysages de Landes

2.2. PAYSAGE ET PATRIMOINE NATUREL

2.2.1. Contexte et occupation du sol

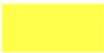
La carte d'analyse urbaine suivante permet de confirmer que le tracé de la voie de liaison traverse différents contextes paysagers, du paysage urbain au paysage rural en passant par le paysage forestier landais.

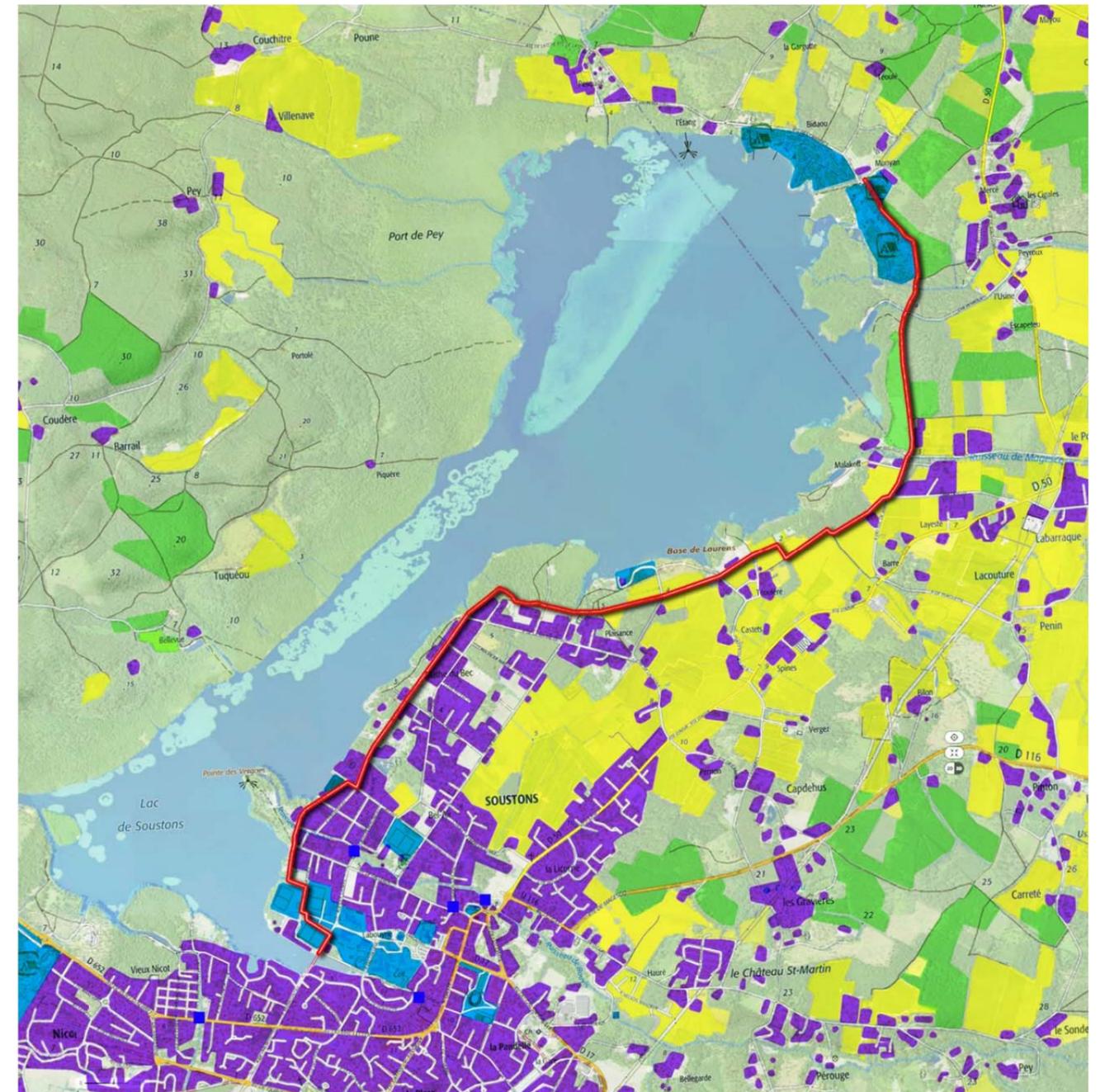
Des aires de repos seront aménagées sur des sites dégagés, accueillants, et permettant de découvrir le patrimoine architectural et naturel des communes de Soustons et Azur.

L'analyse paysagère fait apparaître différents contextes à étudier :

- l'emprise du projet sur les voiries circulées existantes,
- l'emprise du projet sur des itinéraires de balades et randonnées existants,
- l'emprise du projet sur des parcelles non aménagées,
- l'emprise du projet en secteur urbain,
- l'emprise du projet en secteur résidentiel,
- l'emprise du projet en secteur rural et agricole,
- l'emprise du projet en secteur forestier.

Légende :

-  Parcelles urbanisées (lotissements, quartiers isolés, airiaux)
-  Parcelles agricoles – Cultures
-  Parcelles de sylviculture
-  Equipements (sports, loisirs, office de tourisme, campings), équipements communaux
-  Tracé de la liaison douce



Source : Atelier de Paysages

2.2.1.1. **IDENTIFICATION DES SECTEURS**



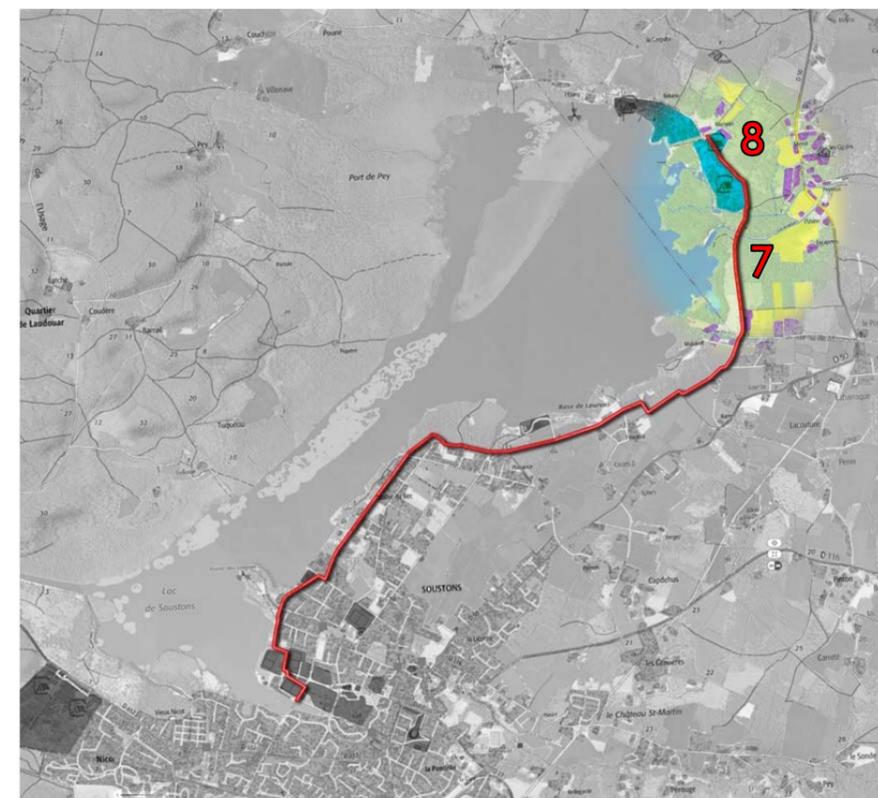
SECTEUR URBAIN



SECTEUR RURAL



SECTEUR RURAL



SECTEUR FORESTIER

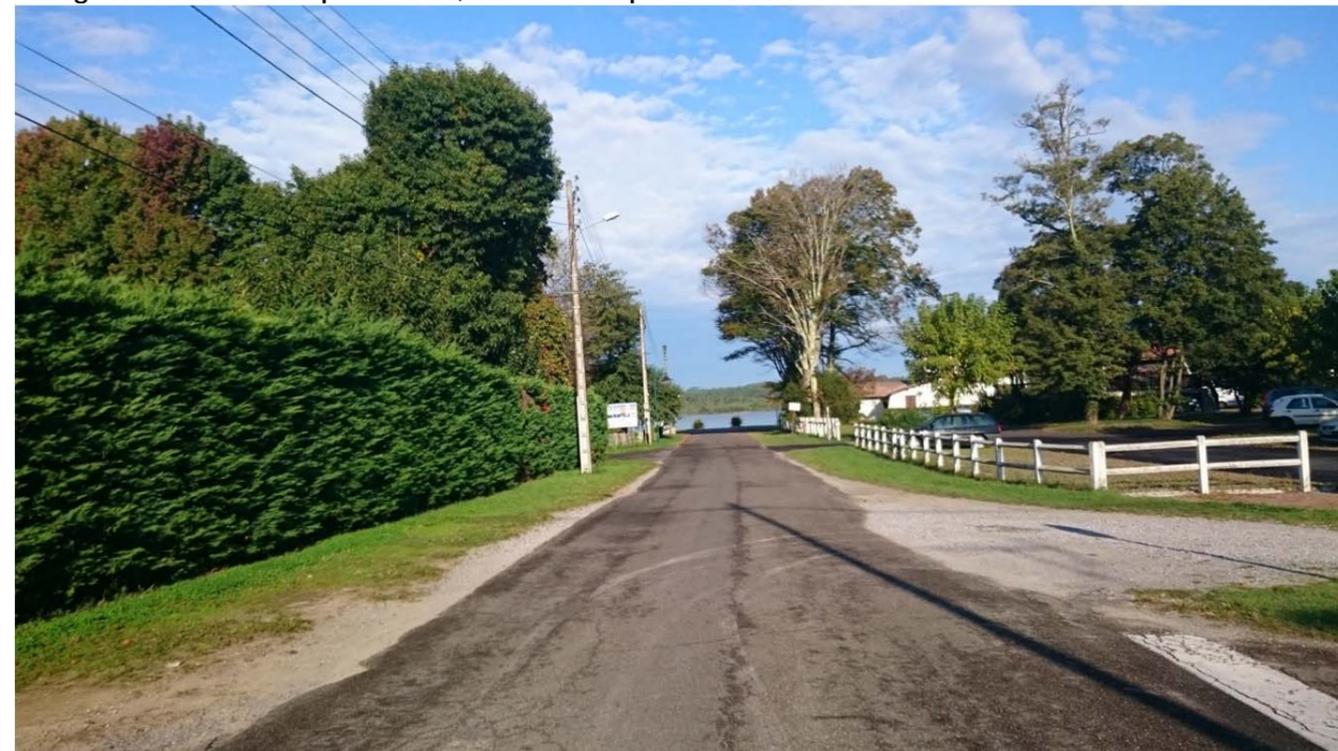
2.2.1.2. **SEQUENCE 1 / PHOTOGRAPHIES EN SECTEUR URBAIN**

1 Le parking des stades, grande surface minérale de stationnements non matérialisés à traverser et sécuriser



Source : Atelier de Paysages

2 Le carrefour entre l'avenue du lac, l'allée des vergnes et l'allée des liquidambars, carrefour fréquenté à traiter



Source : Atelier de Paysages

2.2.1.3. **SEQUENCE 2 / PHOTOGRAPHIES EN SECTEUR RURAIN**

3 L'allée des liquidambars desservant des propriétés, plus en retrait des lotissements, le long de l'étang



Source : Atelier de Paysages

4 La voie douce passant à l'arrière des jardins et longeant les zones humides du bord de l'étang



Source : Atelier de Paysages

2.2.1.4. **SEQUENCE 3 / PHOTOGRAPHIES EN SECTEUR RURAL**

5 Les fermes encadrées de prairies en jachère...



Source : Atelier de Paysages

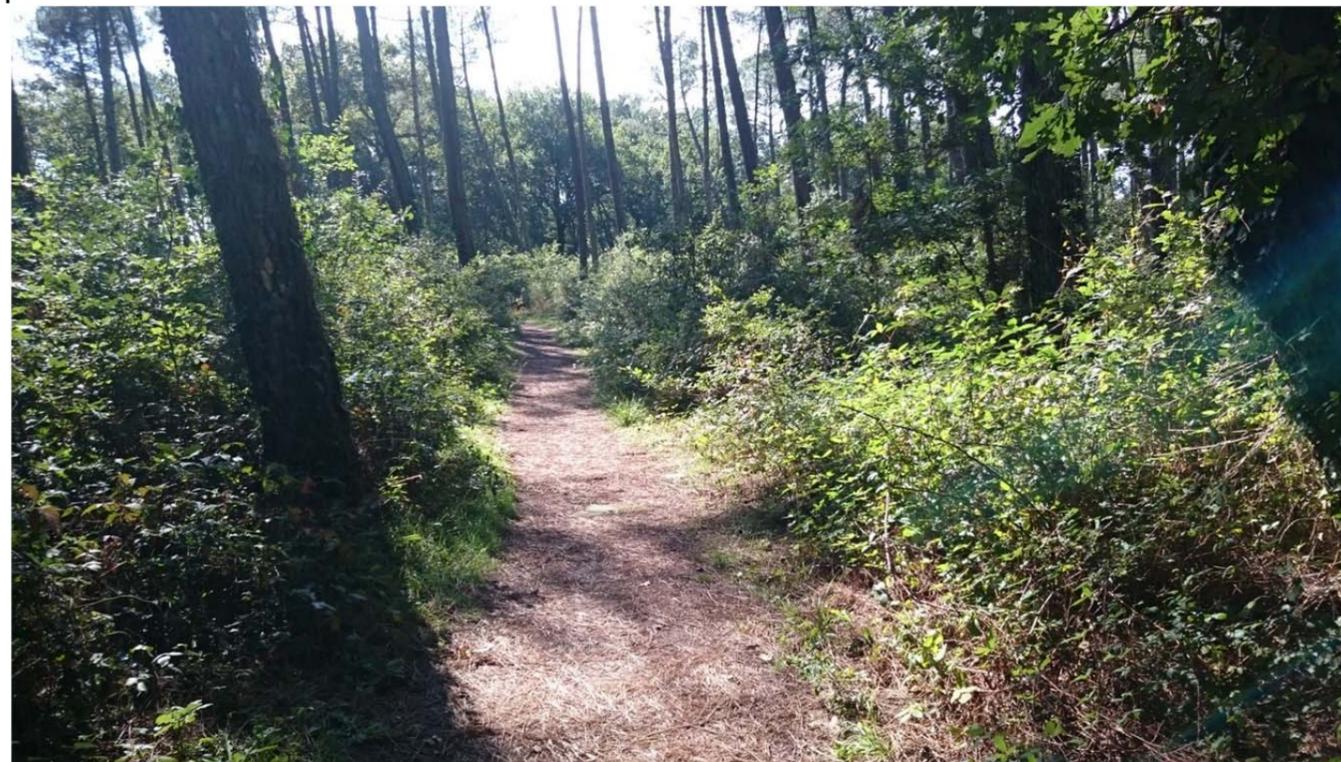
6 ... et de champs de maïs.



Source : Atelier de Paysages

2.2.1.5. **SEQUENCE 4 / PHOTOGRAPHIES EN SECTEUR FORESTIER**

7 Les boisements abritant les ruisseaux et les passerelles



Source : Atelier de Paysages

8 Les parcelles de reboisement en longeant le camping



Source : Atelier de Paysages

2.2.2. Patrimoine naturel et paysager

2.2.2.1. PATRIMOINE NATUREL DES COMMUNES DE SOUSTONS ET AZUR

Les communes de Soustons et Azur abritent un patrimoine naturel important avec le lac de Soustons, ses rives, ses ruisseaux affluents et leurs ripisylves.

On peut voir au sein des deux communes, des éléments de patrimoine architectural lié à l'eau tels que lavoirs et moulins le long de ruisseaux, et fontaines aux vertus guérisseuses : fontaine du Vicomte à Soustons et Fontaine de St Jean à Azur.

Les communes abritent des airiaux remarquables avec leurs dépendances en bois et leurs chênaies centenaires. On peut aussi découvrir de belles bâtisses de bourg, des bâtiments des années 30 aux styles art déco ou encore basco-landais (stade de Soustons) et des bâtisses bourgeoises et châteaux (Pandele) aux parcs paysagers notables.

Hydrographie :

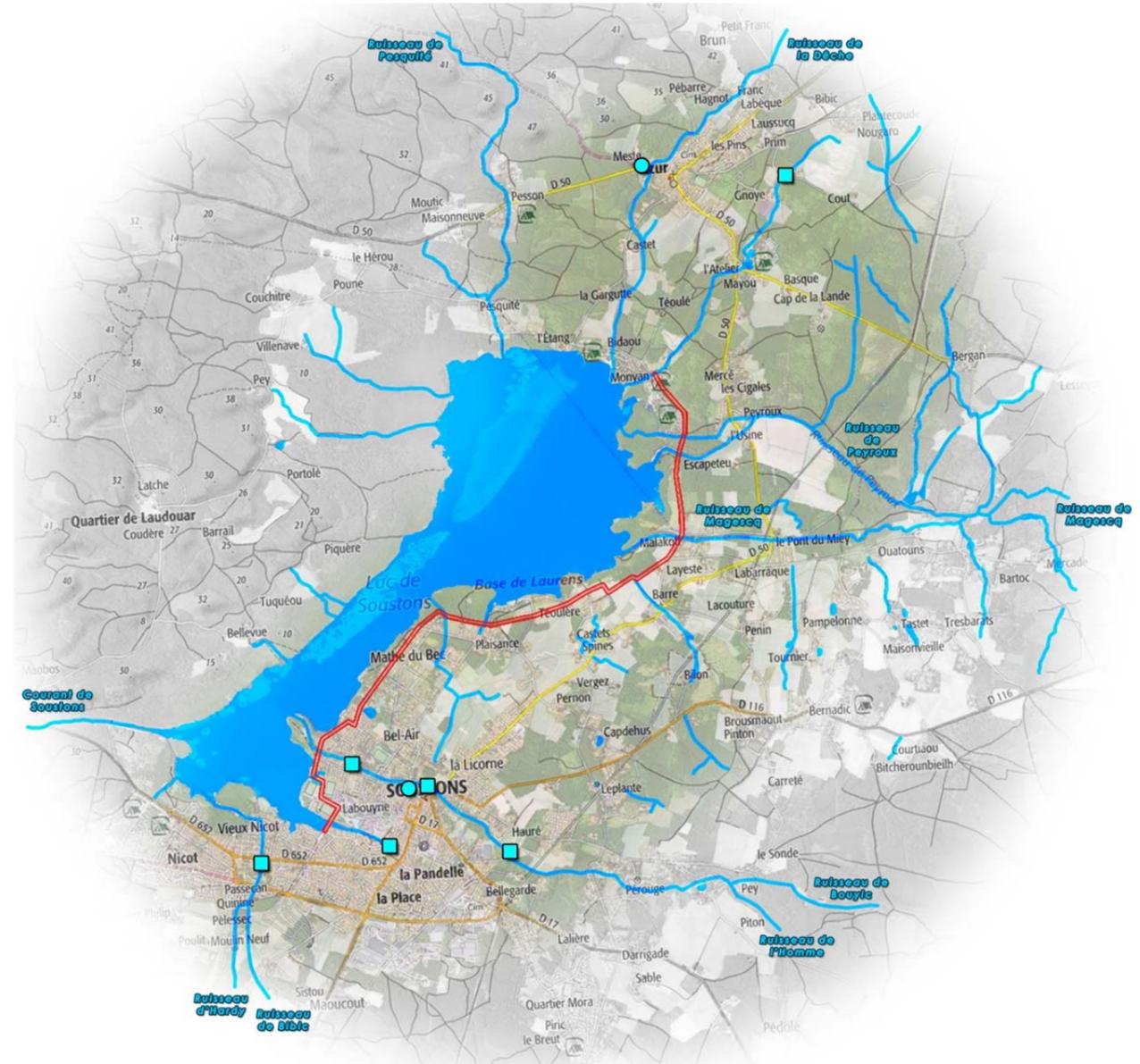
Les ruisseaux de Hardy, de Bibic, de Bouyic, de l'Homme, de Magescq, de Peyroux, de la Dêche et de Pesquité, sont autant d'affluents du lac de Soustons situés principalement sur la rive est et sud, et majoritairement traversés par le projet de liaison douce.

Le courant de Soustons prend sa source dans le lac de Soustons au sud-ouest pour se jeter dans le lac d'Albret puis dans l'océan.

Paysage :

Tout le long de la voie de liaison douce, des éléments du paysage caractéristiques sont observables :

- les cheminements doux dans les zones humides des bords de l'étang,
- les prairies et clairières ouvertes, cultivées ou non, encadrées de boisements offrant des respirations,
- les parcelles de sylviculture (peupliers, pins, etc),
- les ruisseaux et fossés, leur ripisylve et leurs sensibilités écologiques,
- les panoramas et ouvertures ponctuelles sur les boisements de l'étang offrant des points de vue dégagés,
- les boisements mono-spécifiques de pins, de chênes, d'aulnes variant les ambiances paysagères,
- les alignements structurants le long des voies, apportant de l'ombrage.



Source : Atelier de Paysages

Légende :

- Lavoirs et fontaines
- Projet de liaison douce
- Réseau hydrographique

LAVOIRS

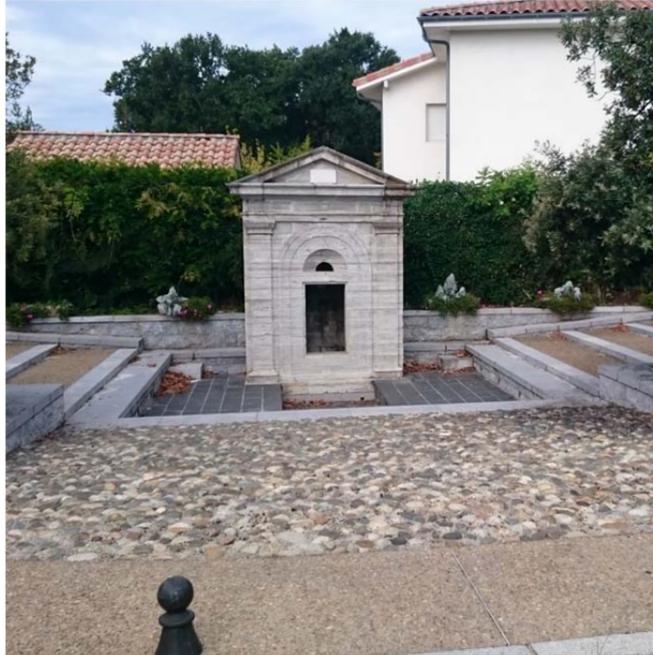


Lavoir de la rue Gaston Pontneau (Soustons)



Lavoir de l'allée des Martins Pêcheurs (Soustons)

FONTAINES



Fontaine du Vicomte (Soustons)



Fontaine Saint Jean (Azur)

BÂTI REMARQUABLE

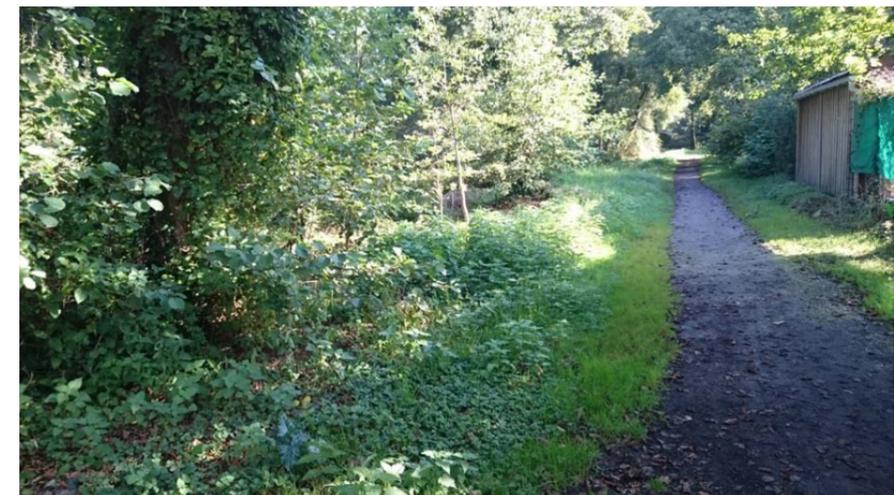


Bâti de style basco-landais (Soustons)

Bâti d'inspiration bâti traditionnel landais à colombages

ELEMENTS DU PAYSAGE

Les cheminements dans les zones humides sensibles



Les prairies et clairières ouvertes aux limites boisées et aux arbres marqueurs



Les parcelles de sylviculture



Les Ruisseaux et leurs ripisylves



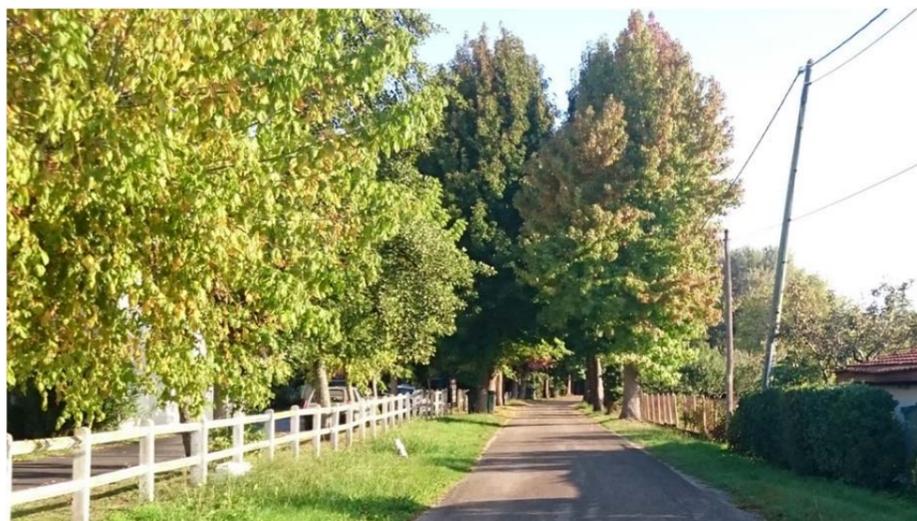
Les ouvertures des vues vers le lac



Les pinèdes, chênaies, aulnaies, etc



Les alignements le long des voies



2.2.3. Conclusions sur l'intérêt et la sensibilité du site

Les paysages du site sont composés principalement de boisements de feuillus, de pins et de chênes, de ripisylves riches au niveau faunistique et floristique. Ces paysages communs au territoire présentent un intérêt par leur diversité paysagère et patrimoniale.

L'eau, élément majeur constitutif du paysage est très présente : étang, ruisseaux fossés, zones humides, etc. Elle est soulignée par la présence de nombreux lavoirs et de fontaines.

Tableau: Synthèse du paysage et du patrimoine

	ENJEUX ASSOCIES
Secteur urbain	Structuration des voies et des espaces, préservation des vues et belvédères sur l'étang
Secteur rurbain	Préservation des covisibilités avec les parcelles privées, préservation des vues vers l'étang
Secteur rural	Préservation de l'intimité des fermes et airiaux, repérage des limites des champs et prairies
Secteur forestier	Conservation des boisements de pins et chênes, densification des zones déboisées, régénération des boisements

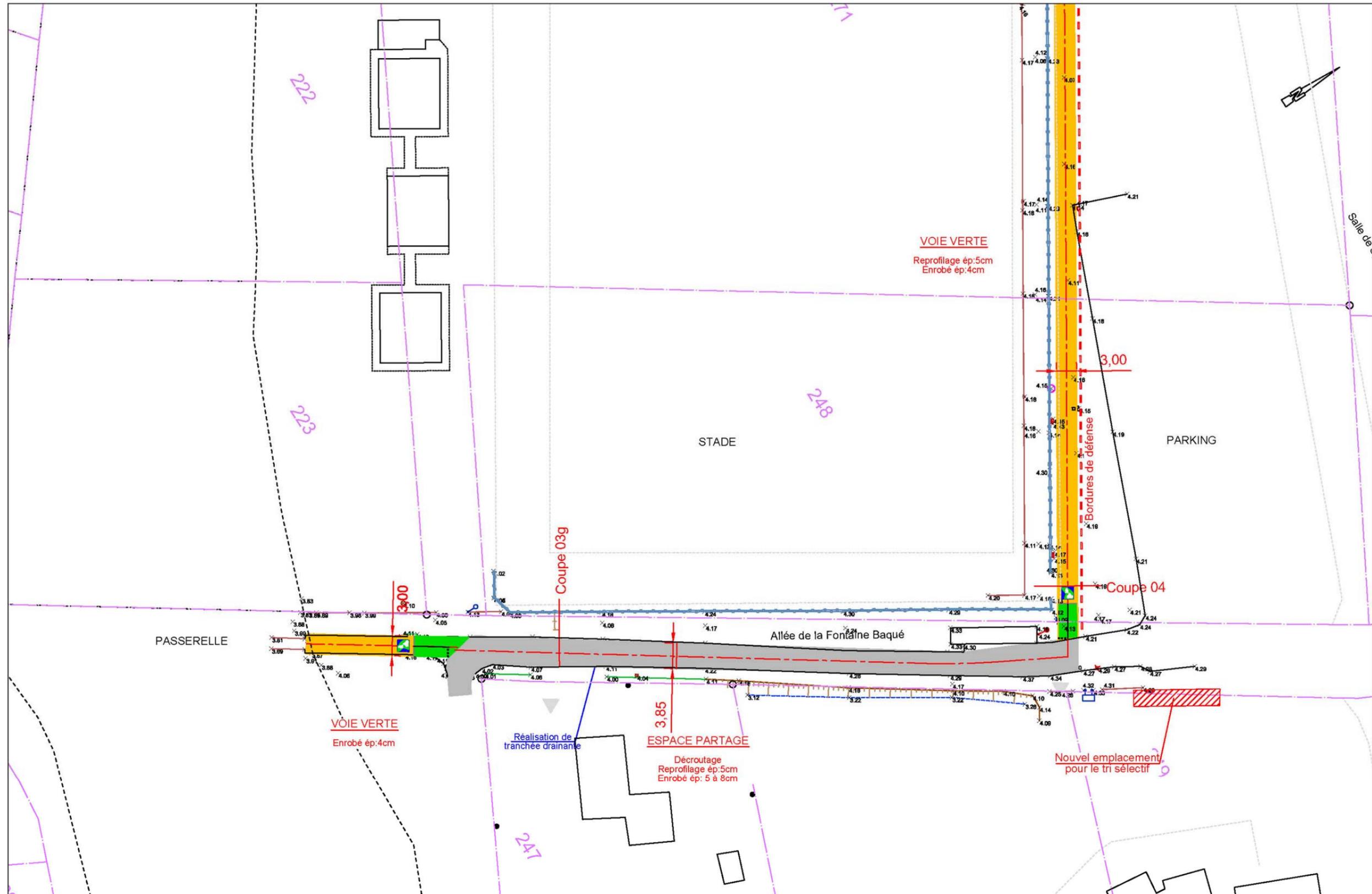
3. PROJET DE VOIE DE LIAISON ENTRE SOUSTONS ET AZUR

3.1. OBJECTIFS DU PROJET

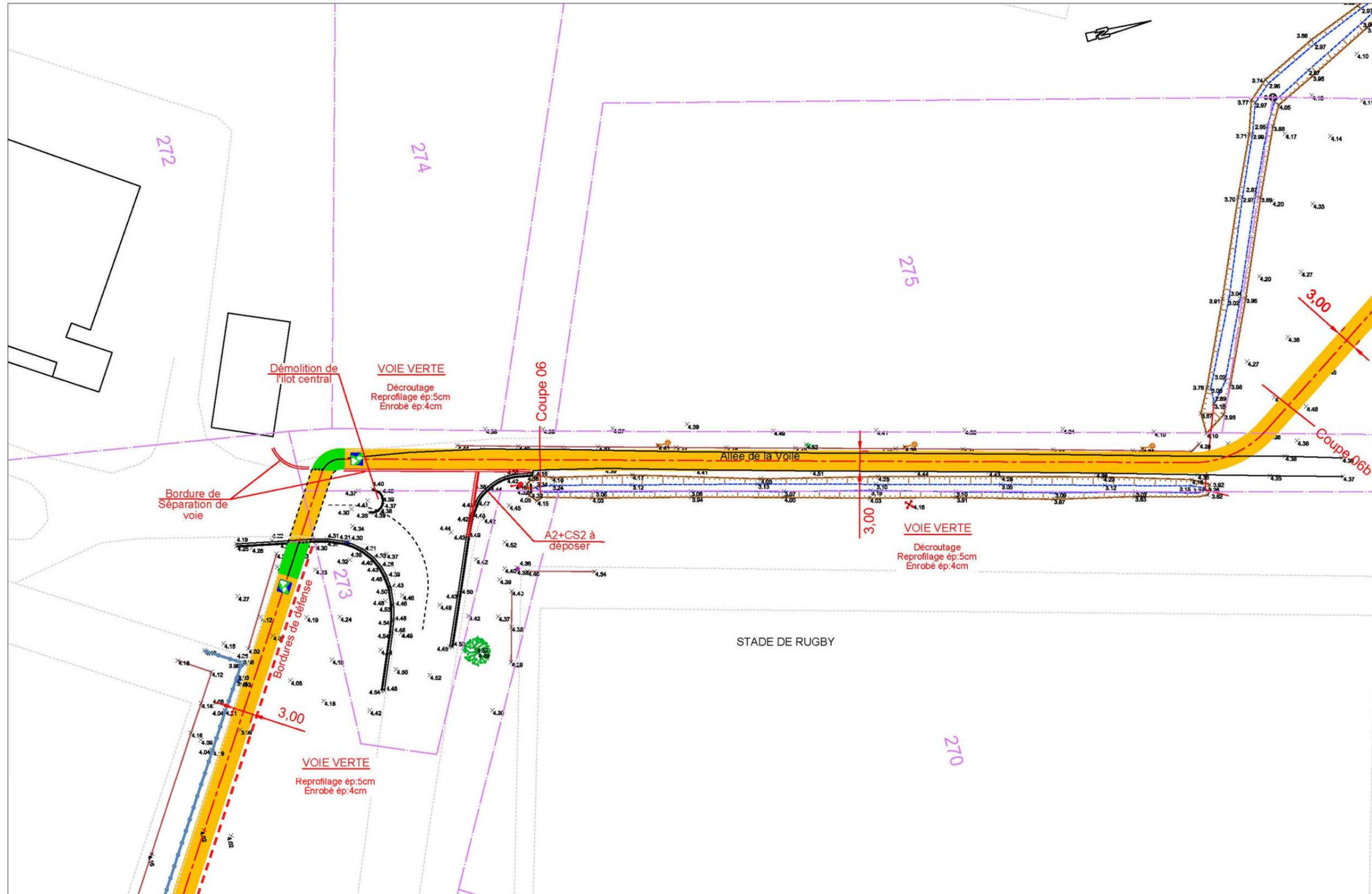
Les objectifs du projet sont de favoriser le déplacement doux (loisirs et utilitaires) pour tous les usages doux (piétons, cycles, rollers ou patins à roulettes, PMR, etc) en créant une infrastructure confortable et équipée de points d'arrêt pour des haltes de repos, de repérage et de découverte. La voie de liaison douce intégrera des dispositifs routiers de ralentissement au niveau des espaces partagés (chicanes), et une signalétique adaptée lors de croisements de routes afin d'assurer l'alerte et la sécurité de tous les usagers (y compris véhicules motorisés).

3.2. TRACE PROJETE

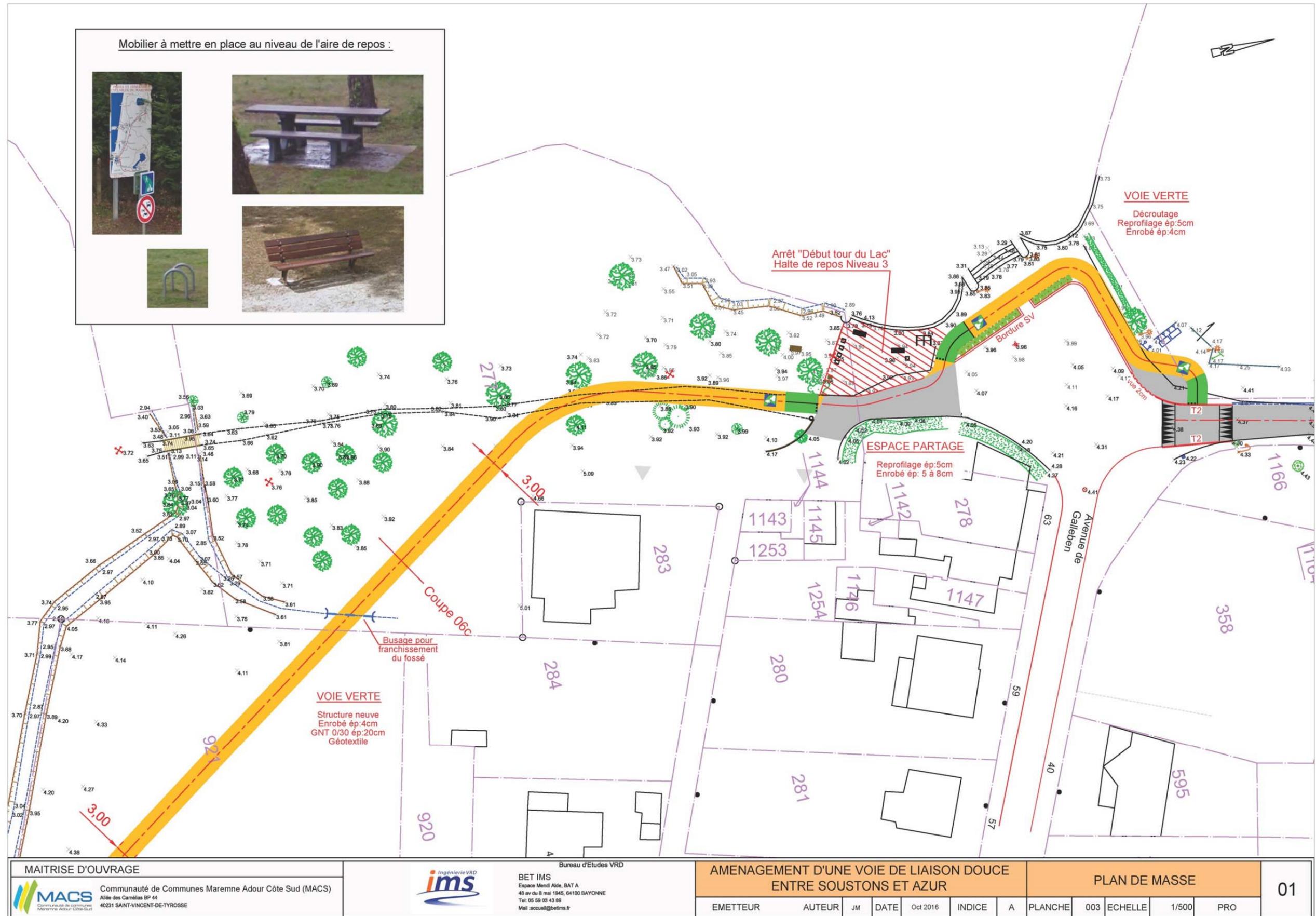
Le projet établi par le bureau d'études IMS est le suivant :



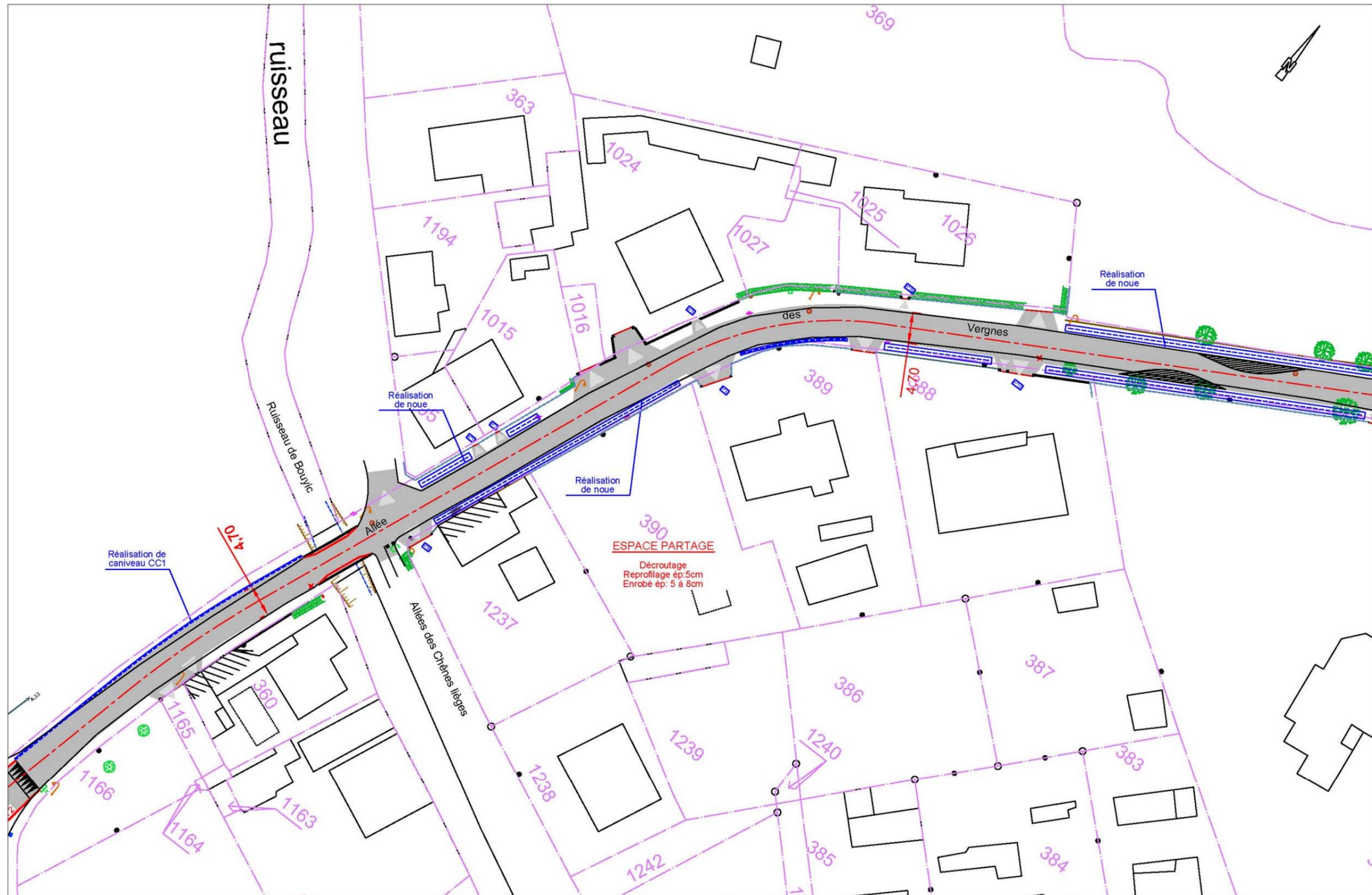
MAITRISE D'OUVRAGE Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		Ingénierie VRD Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aïda, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail: srouel@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR				PLAN DE MASSE				01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	001	ECHELLE	1/500	PRO	



MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aïda, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail: srouel@ims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR				PLAN DE MASSE				01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	002	ECHELLE	1/500	PRO	



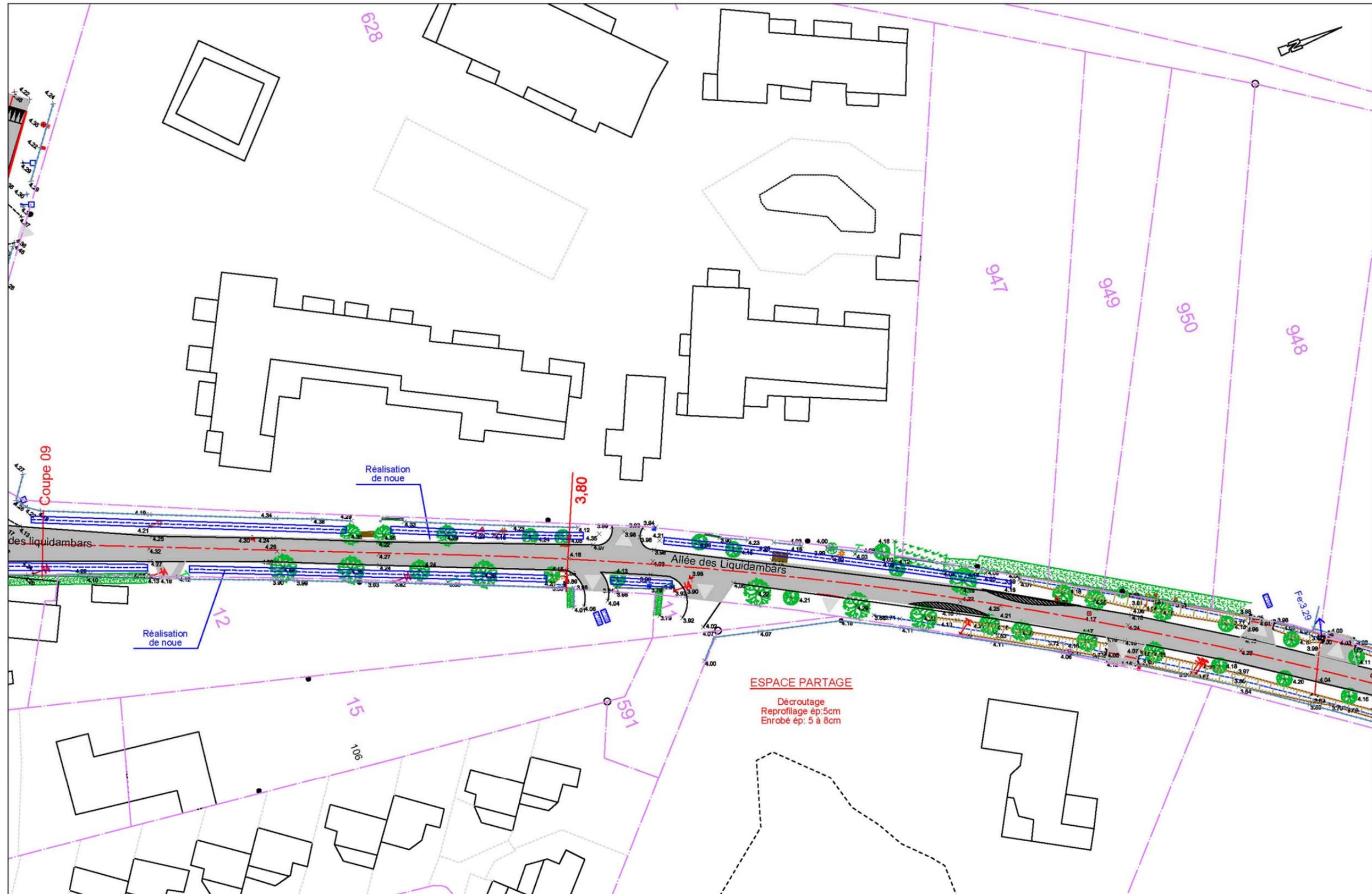
MAITRISE D'OUVRAGE Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		Bureau d'Etudes VRD ims Ingénierie VRD BET IMS Espace Mendé Aké, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail : accueil@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR				PLAN DE MASSE				01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	003	ECHELLE	1/500	PRO	



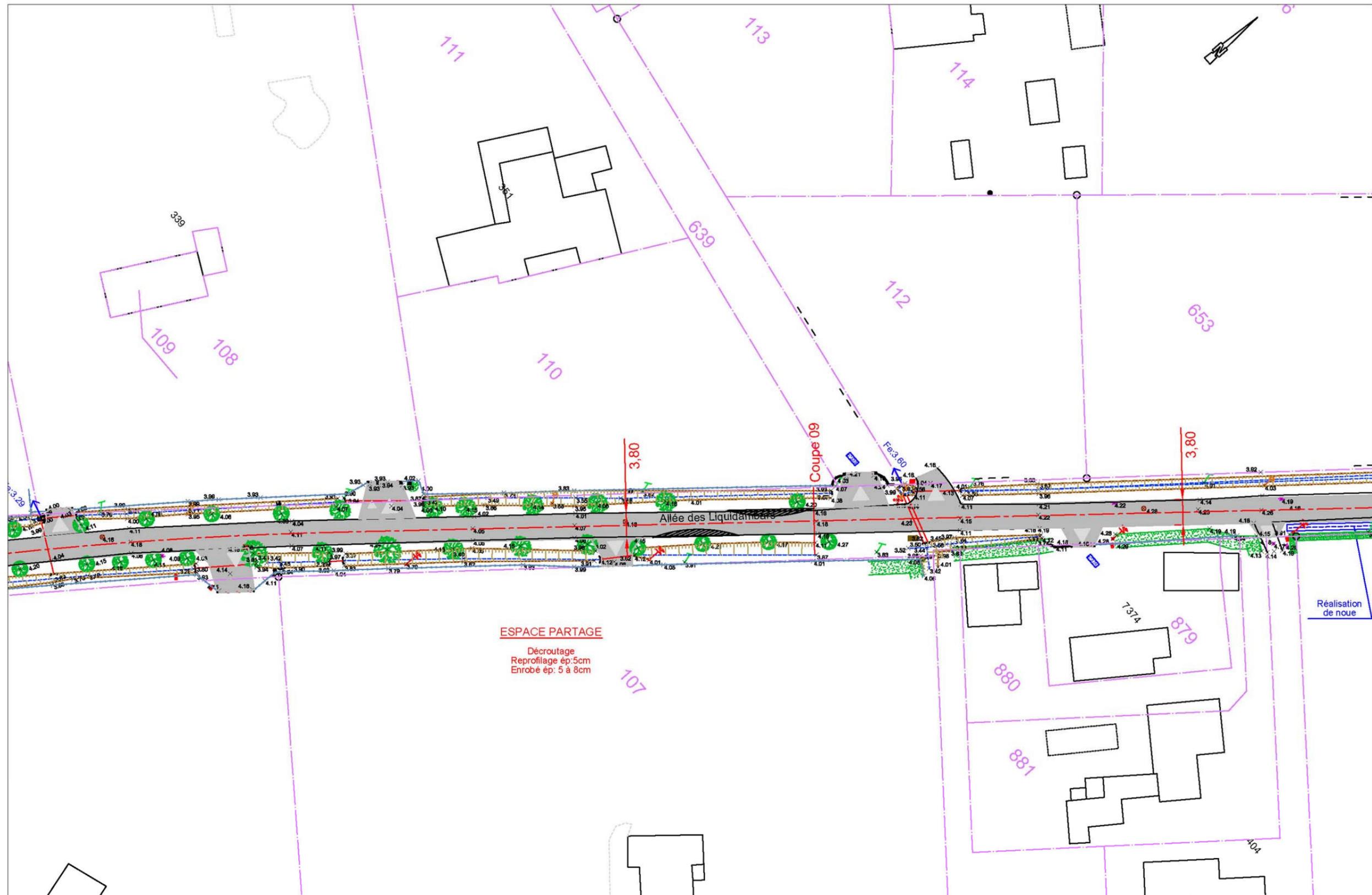
MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Ingénierie VRD Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aïda, BATA 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tél: 05 59 03 43 89 Mail: sroussel@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR				PLAN DE MASSE				01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	004	EHELLE	1/500	PRO	



MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Ingénierie VRD Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Alda, BATA 49 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail: sroussel@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR				PLAN DE MASSE				01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	005	ECHELLE	1/500	PRO	



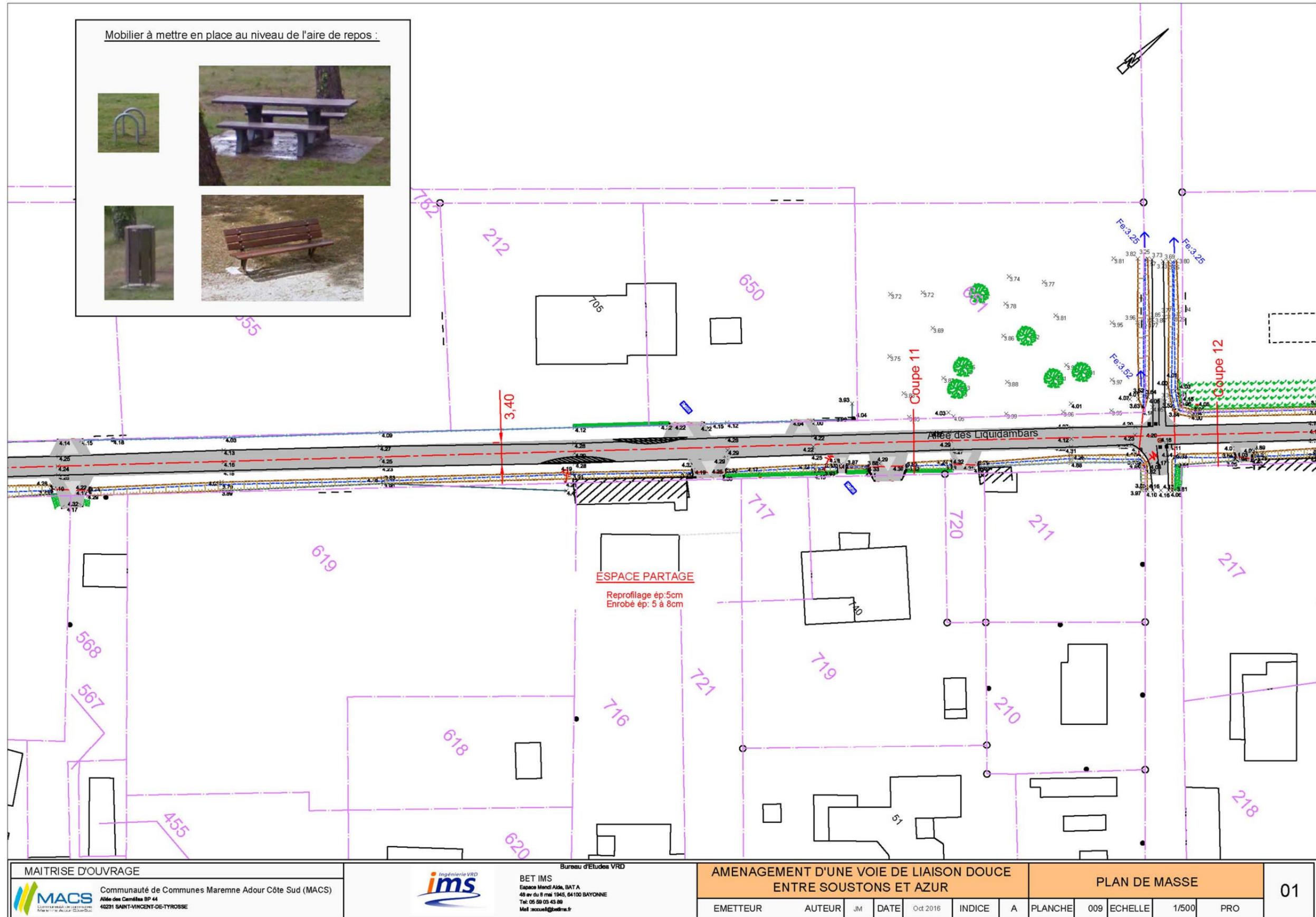
MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aïda, BATA 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail: srouvel@ims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR				PLAN DE MASSE				01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	006	ECHELLE	1/500	PRO	

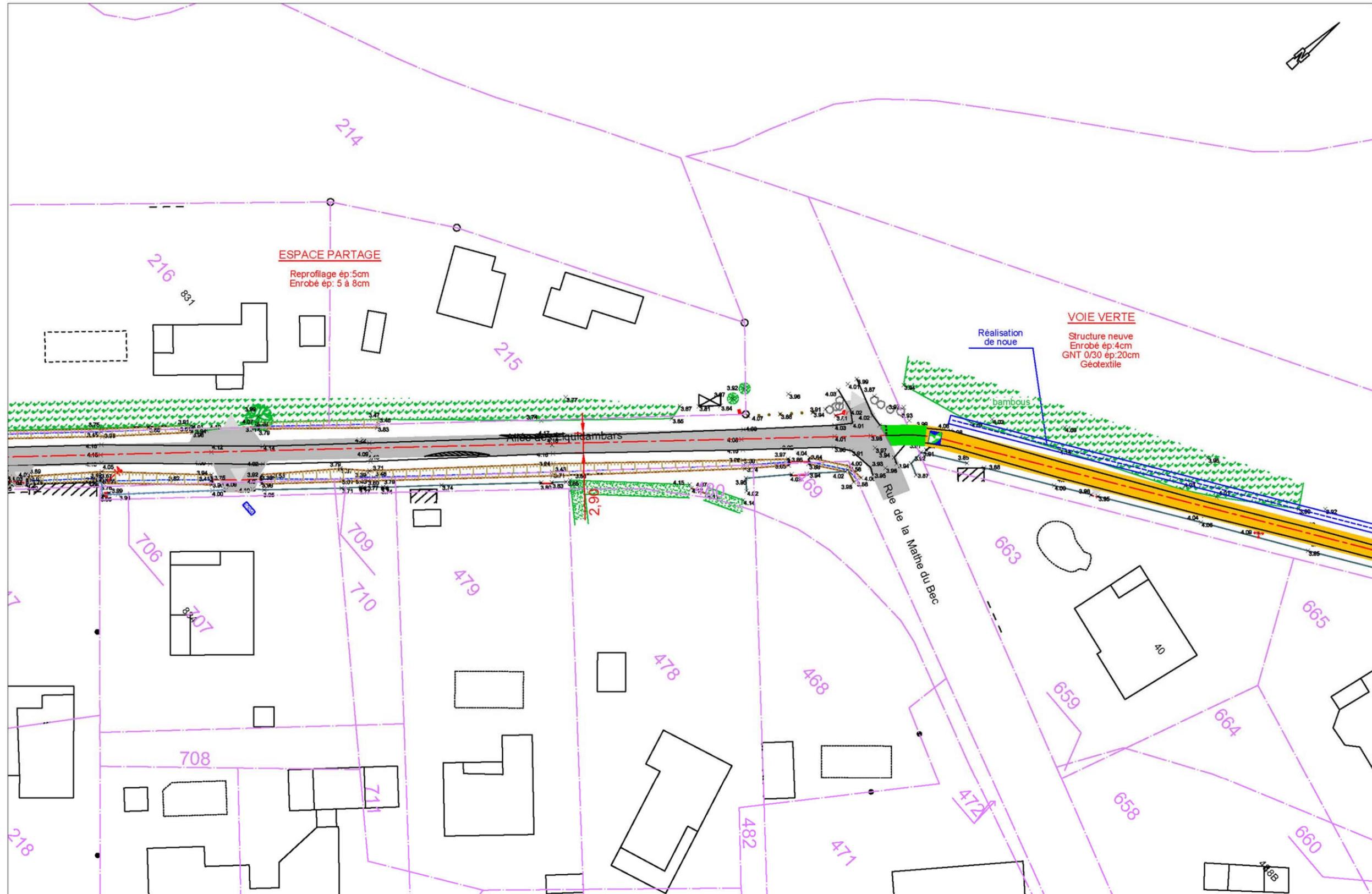


MAITRISE D'OUVRAGE Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		Bureau d'Etudes VRD Ingénierie VRD BET IMS Espace Mendi Aïda, BATA 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail: saccueil@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR					PLAN DE MASSE				01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	007	ECHELLE	1/500	PRO		

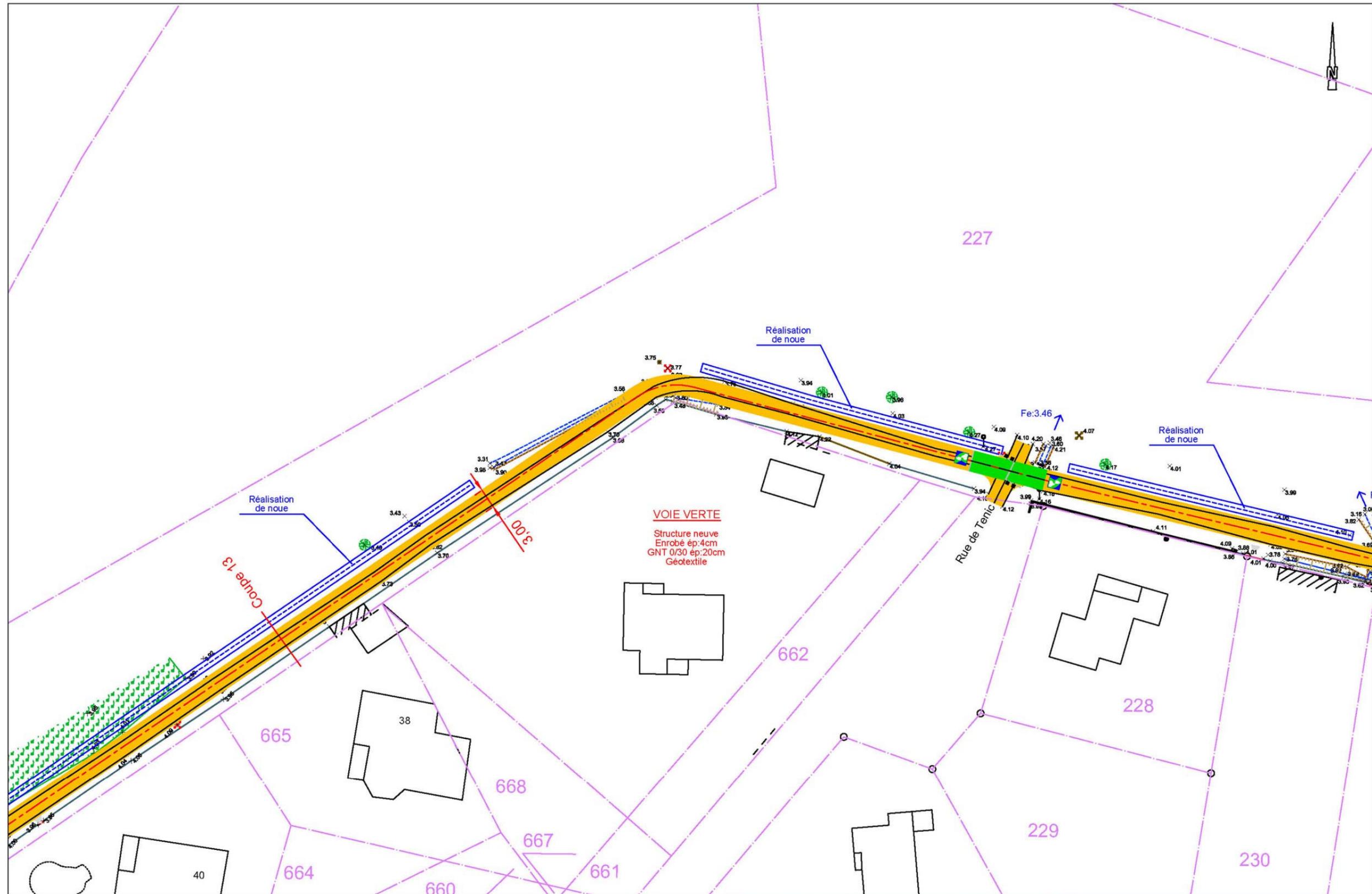


MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Ingénierie VRD Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aïda, BATA 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail: accueil@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR				PLAN DE MASSE				01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	008	ECHELLE	1/500	PRO	





MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aïda, BATA 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail: accueil@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR				PLAN DE MASSE				01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	010	ECHELLE	1/500	PRO	

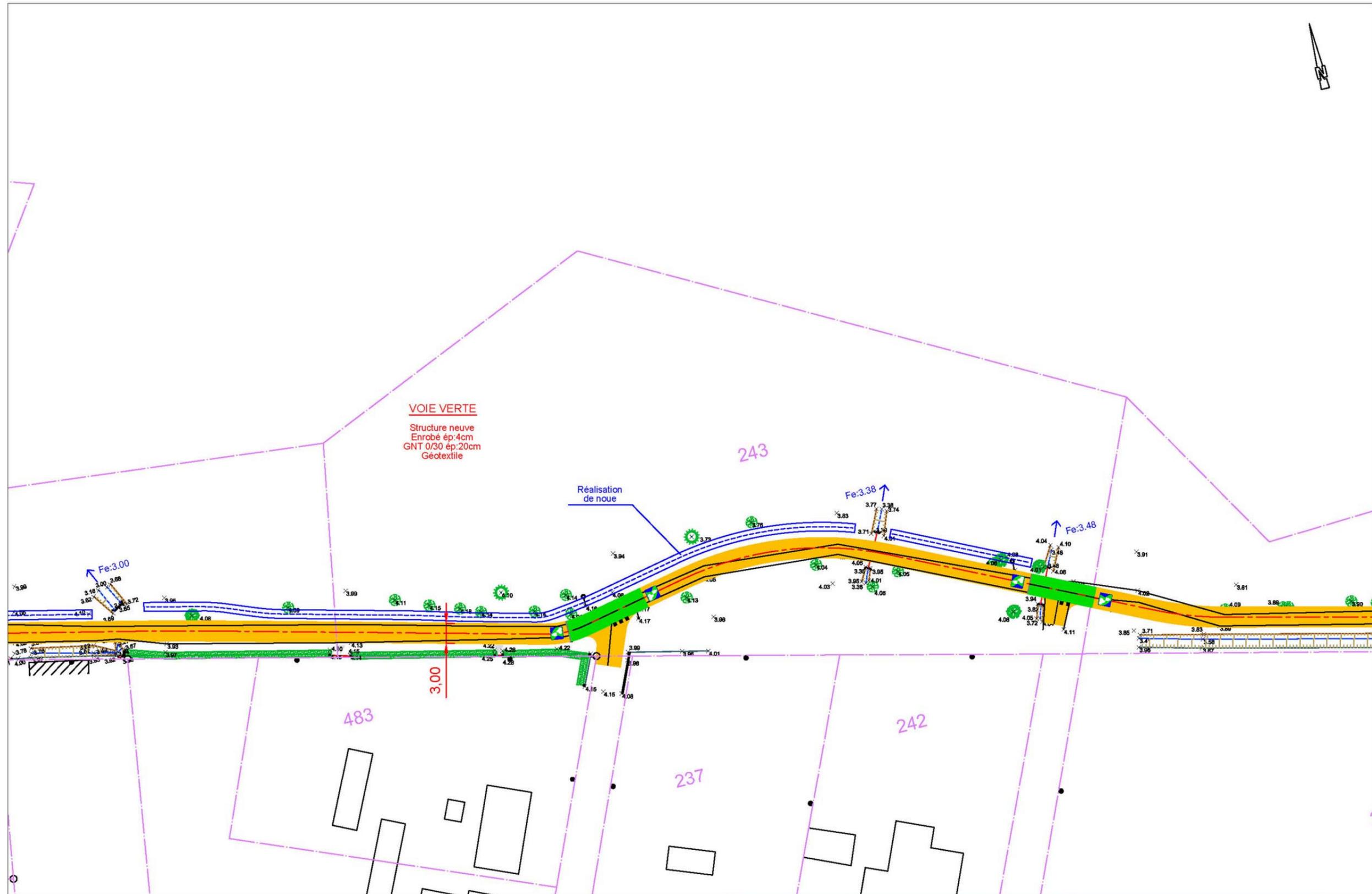


VOIE VERTE
 Structure neuve
 Enrobé ép:4cm
 GNT 0/30 ép:20cm
 Géotextile

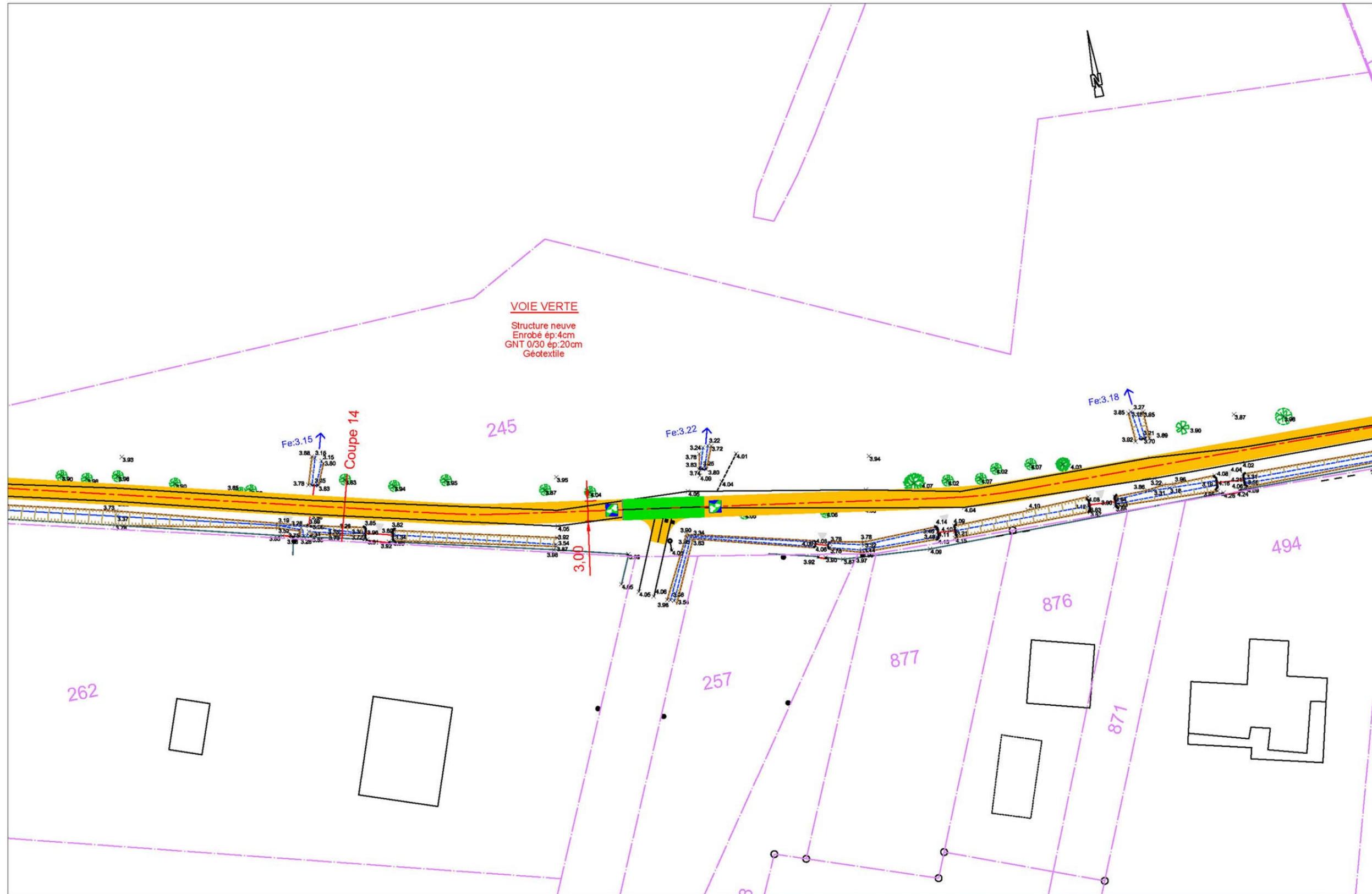
Corpe 13

Rue de Tenic

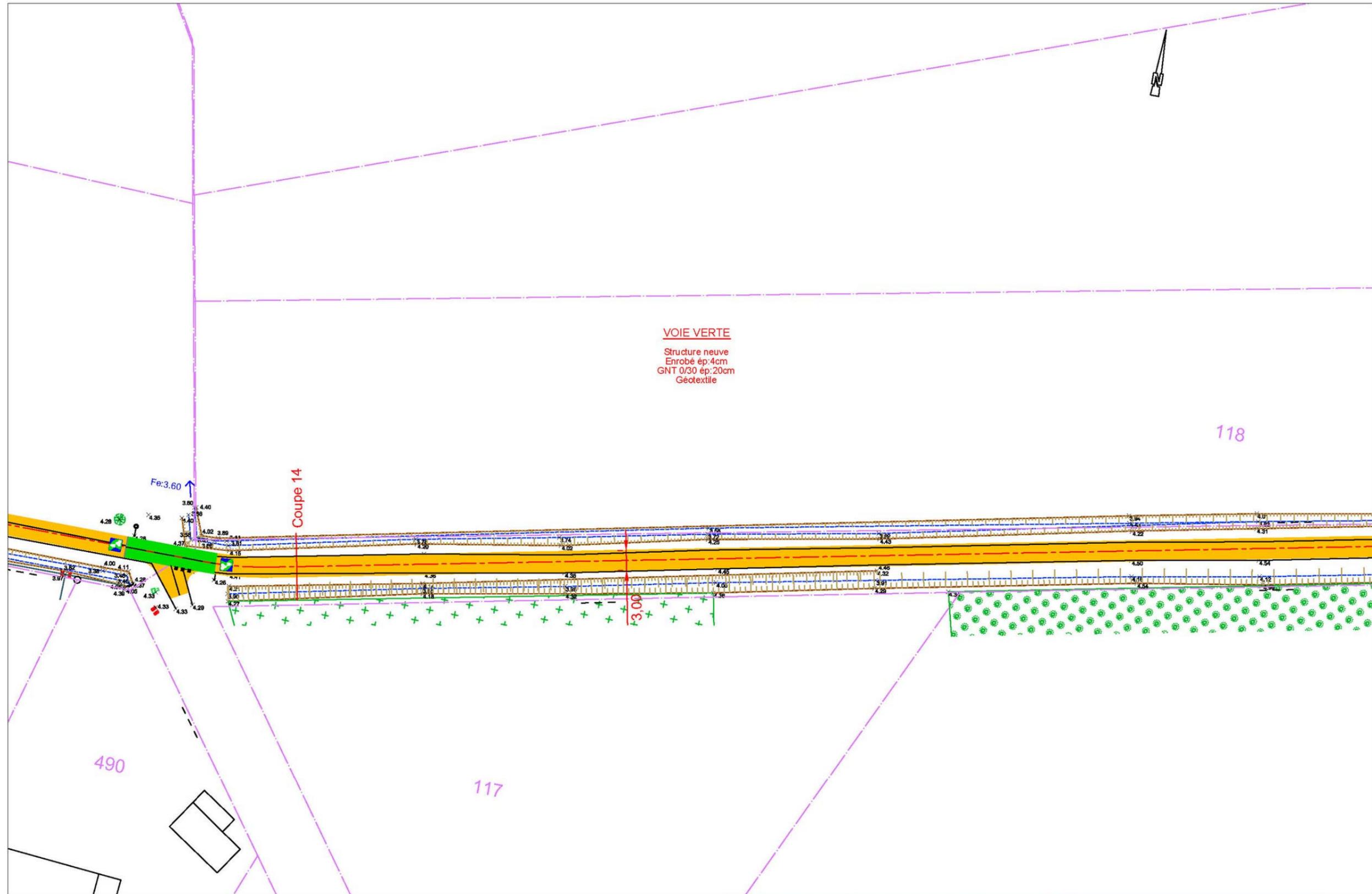
MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Ingénierie VRD Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aïda, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail: macs@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR				PLAN DE MASSE				01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	011	ECHELLE	1/500	PRO	



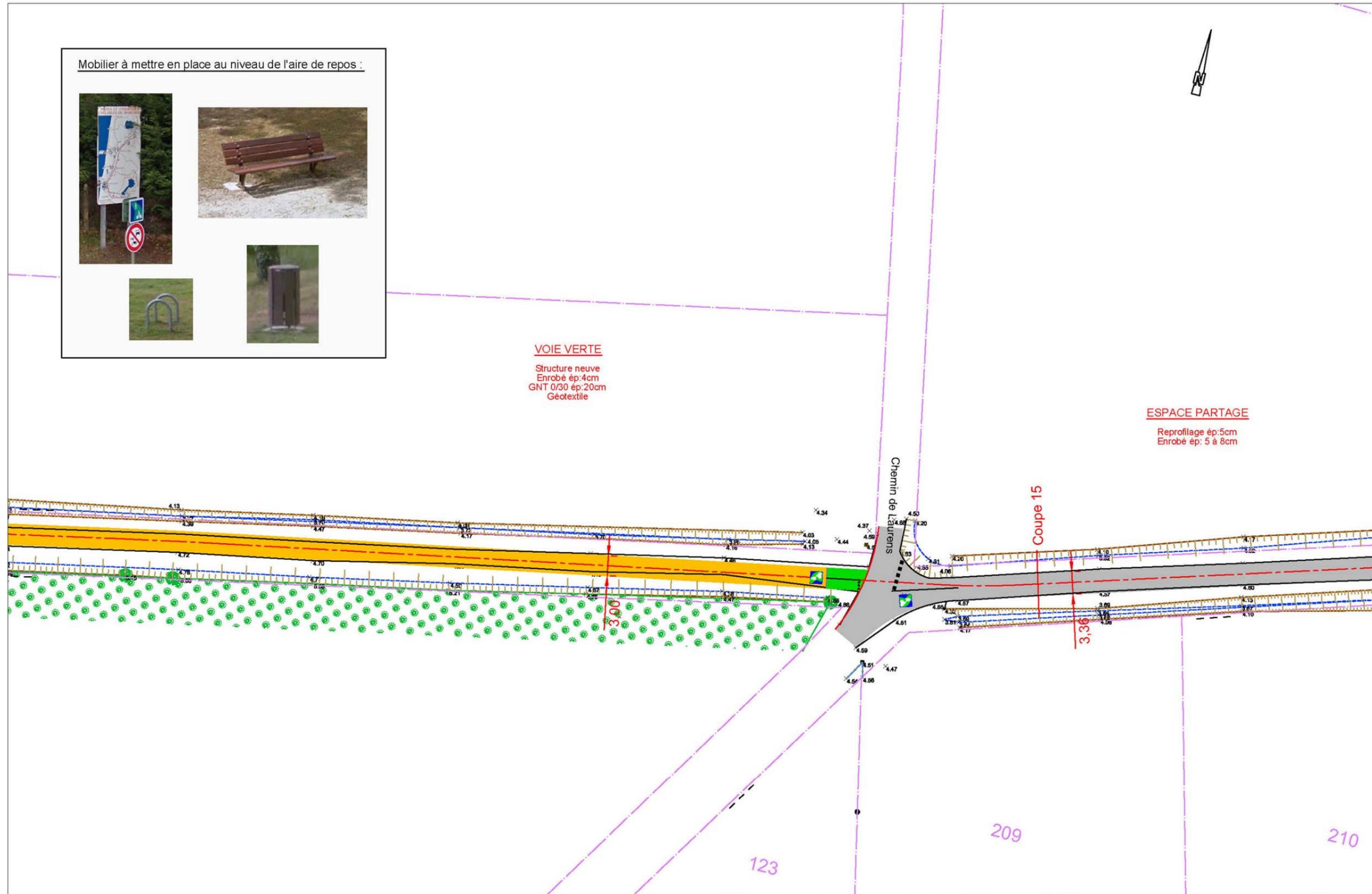
MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Ingénierie VRD Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aïda, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail: srouel@ims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR					PLAN DE MASSE					01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	012	ECHELLE	1/500	PRO			



MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Alda, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail: macs@ims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR					PLAN DE MASSE				01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	013	ECHELLE	1/500	PRO		



MAITRISE D'OUVRAGE Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		Ingénierie VRD Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aïda, BAT A 49 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tél: 05 59 03 43 89 Mail: macs@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR				PLAN DE MASSE				01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	014	ECHELLE	1/500	PRO	



Mobilier à mettre en place au niveau de l'aire de repos :

VOIE VERTE
 Structure neuve
 Enrobé ép:4cm
 GNT 0/30 ép:20cm
 Géotextile

ESPACE PARTAGE
 Reprofilage ép:5cm
 Enrobé ép: 5 à 8cm

Coupe 15

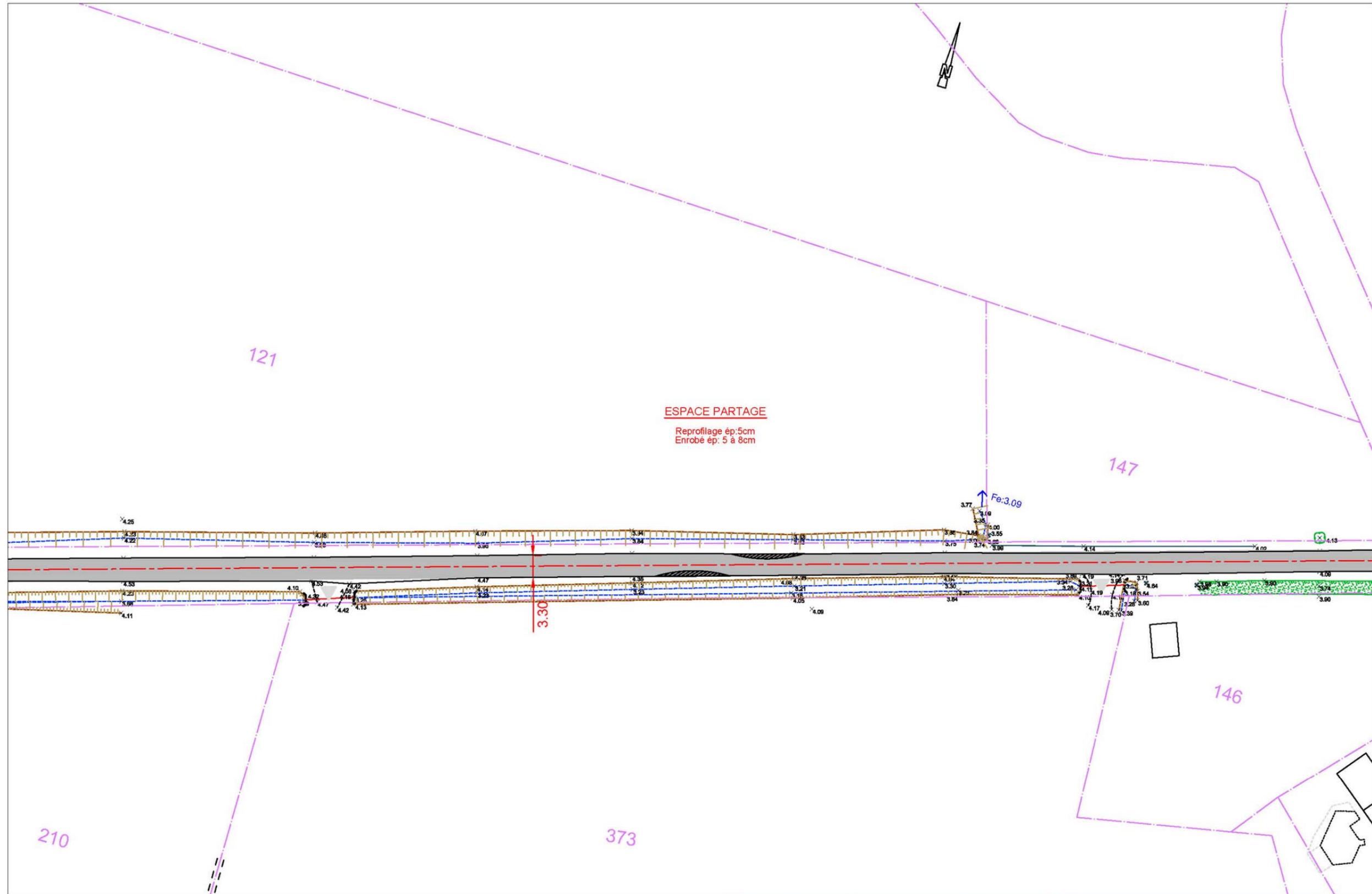
Chemin de Laurens

123

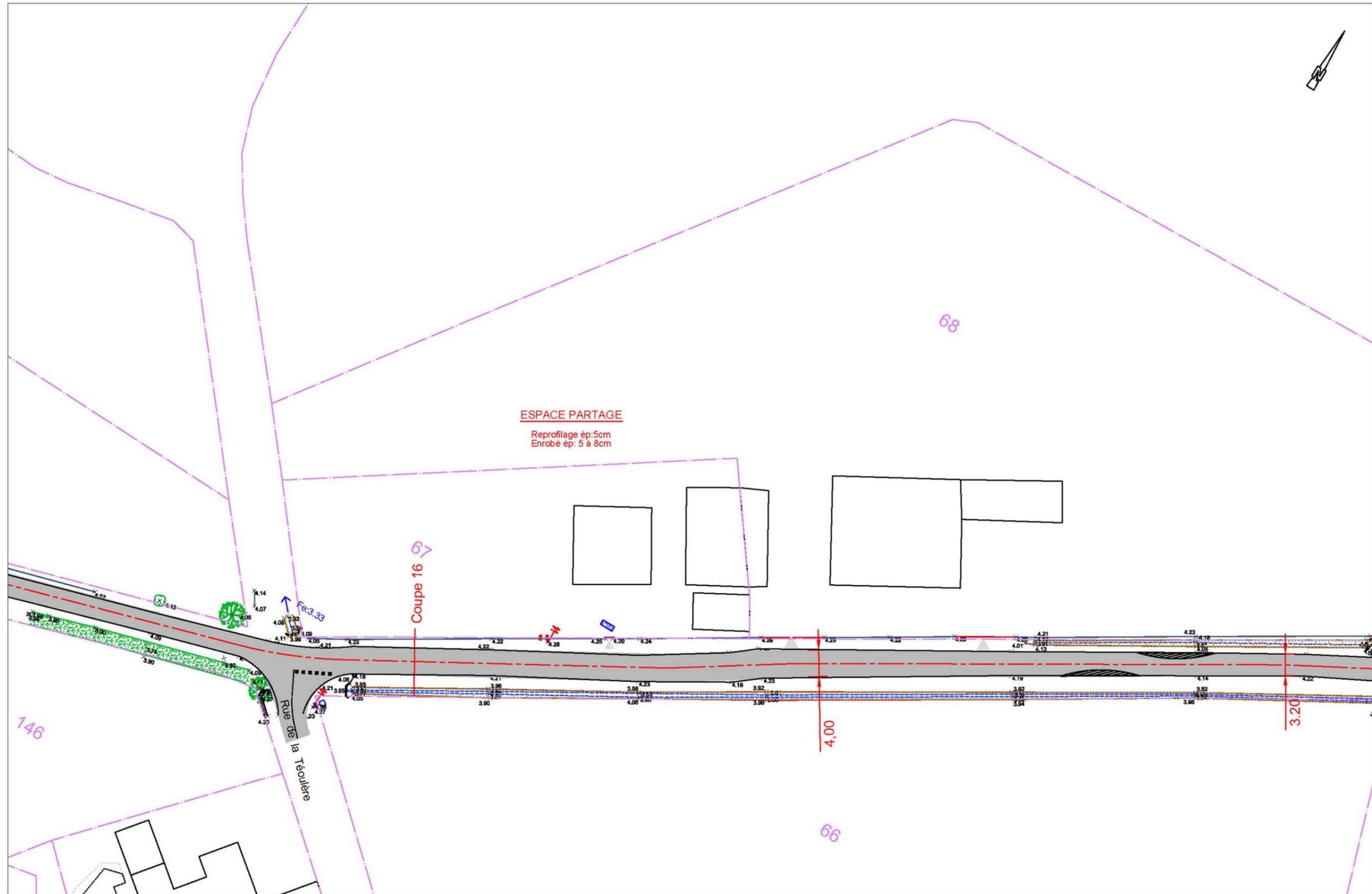
209

210

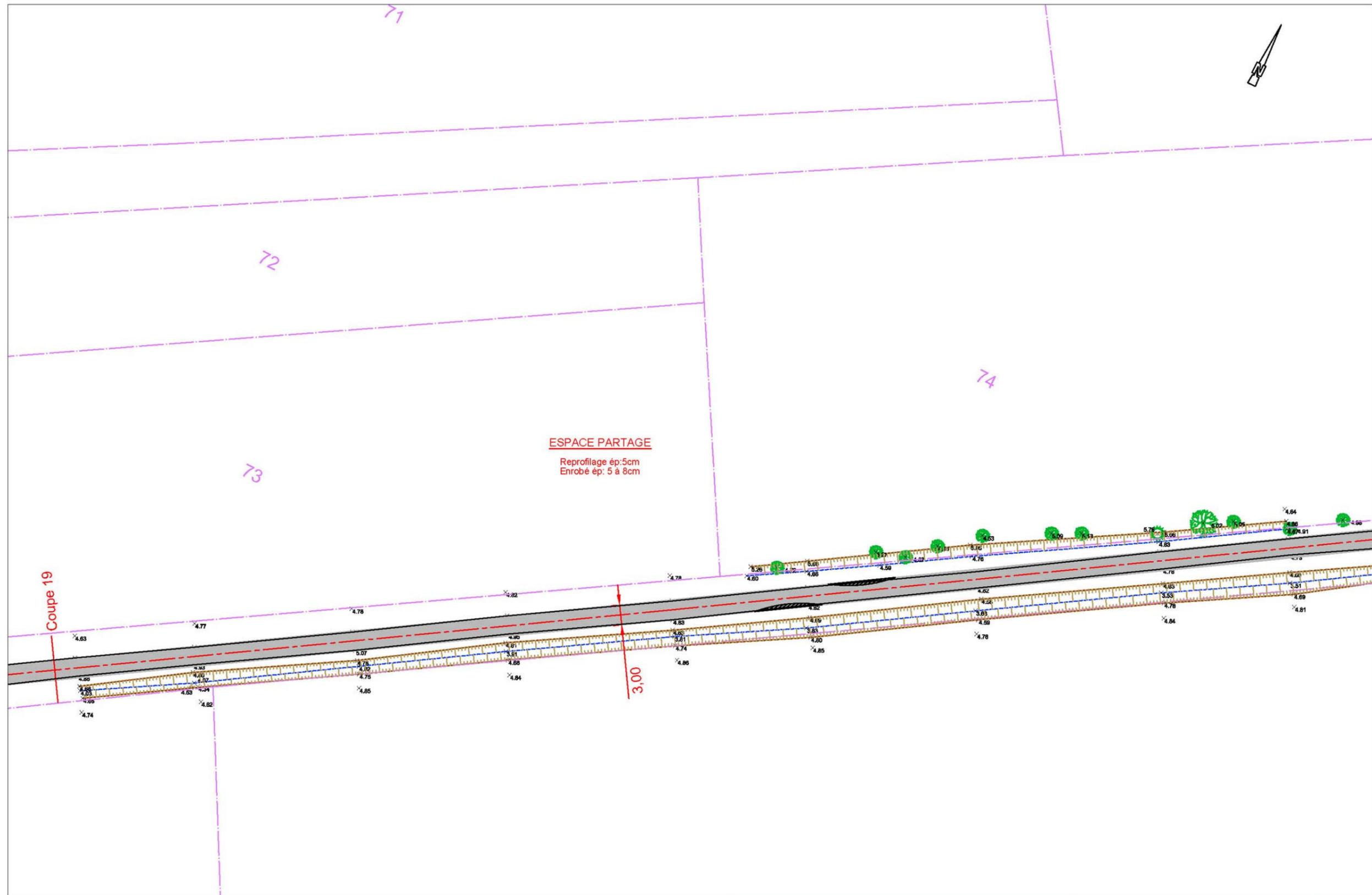
MAITRISE D'OUVRAGE Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		Ingénierie VRD Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aïda, BAT A 49 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tél: 05 59 03 43 89 Mail: srouvel@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR					PLAN DE MASSE				01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	015	ECHELLE	1/500	PRO		



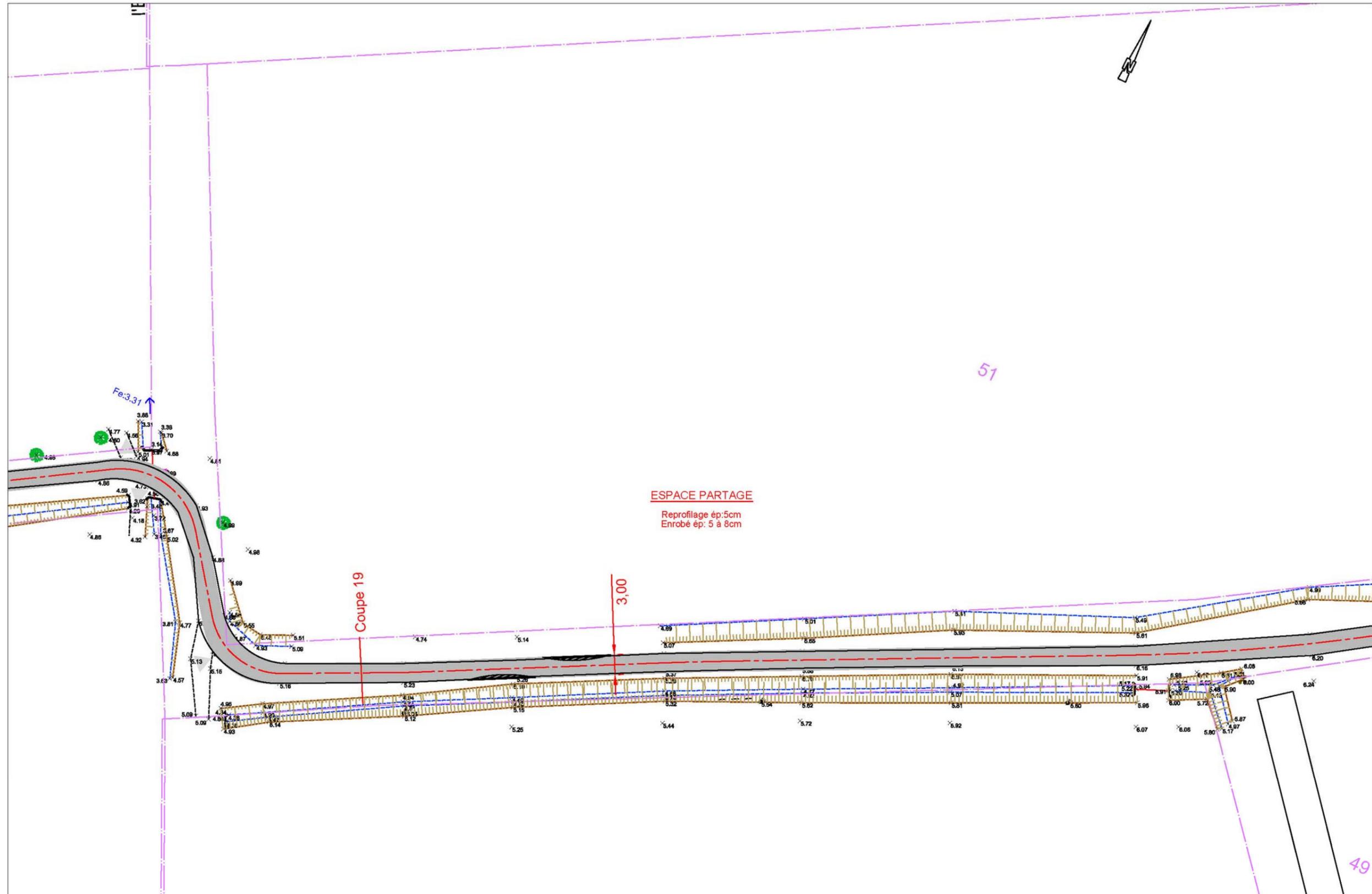
MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aïda, BATA 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail: macs@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR				PLAN DE MASSE				01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	016	ECHELLE	1/500	PRO	



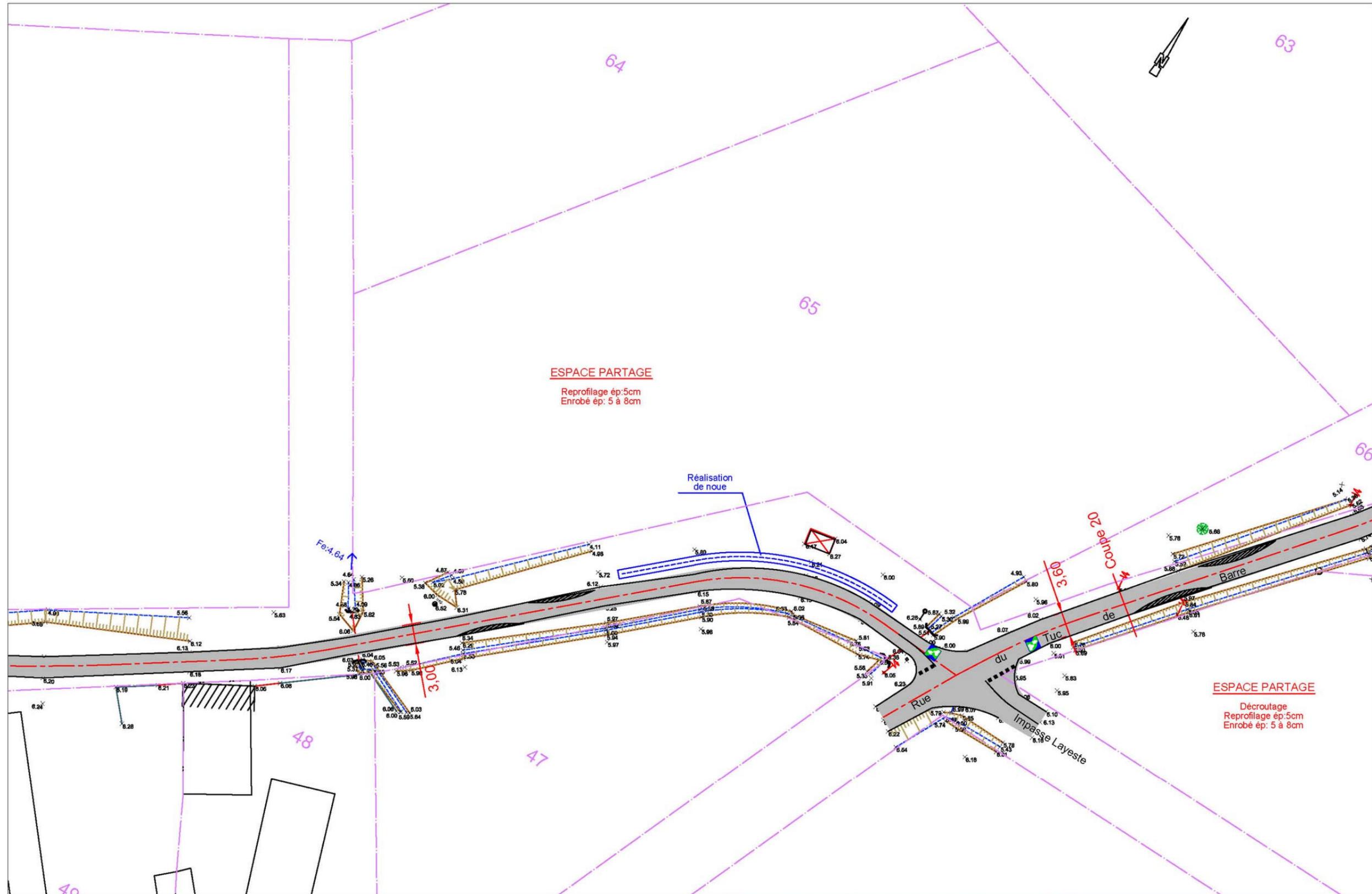
MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Ingénierie VRD Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aïda, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tél: 05 59 03 43 89 Mail: accueil@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR				PLAN DE MASSE				01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	017	ECHELLE	1/500	PRO	



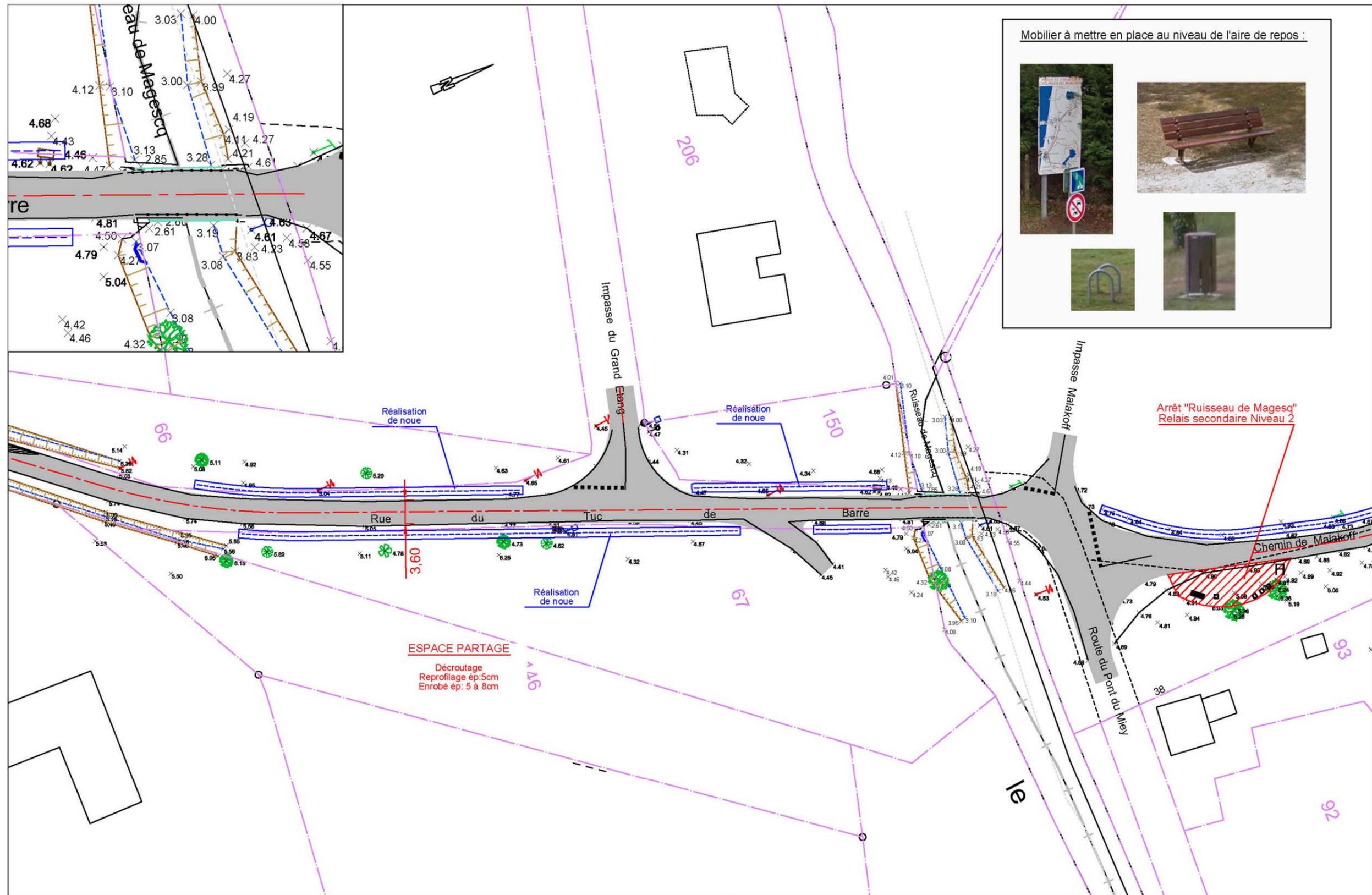
MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aïda, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail: accueil@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR					PLAN DE MASSE					01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	019	ECHELLE	1/500	PRO			



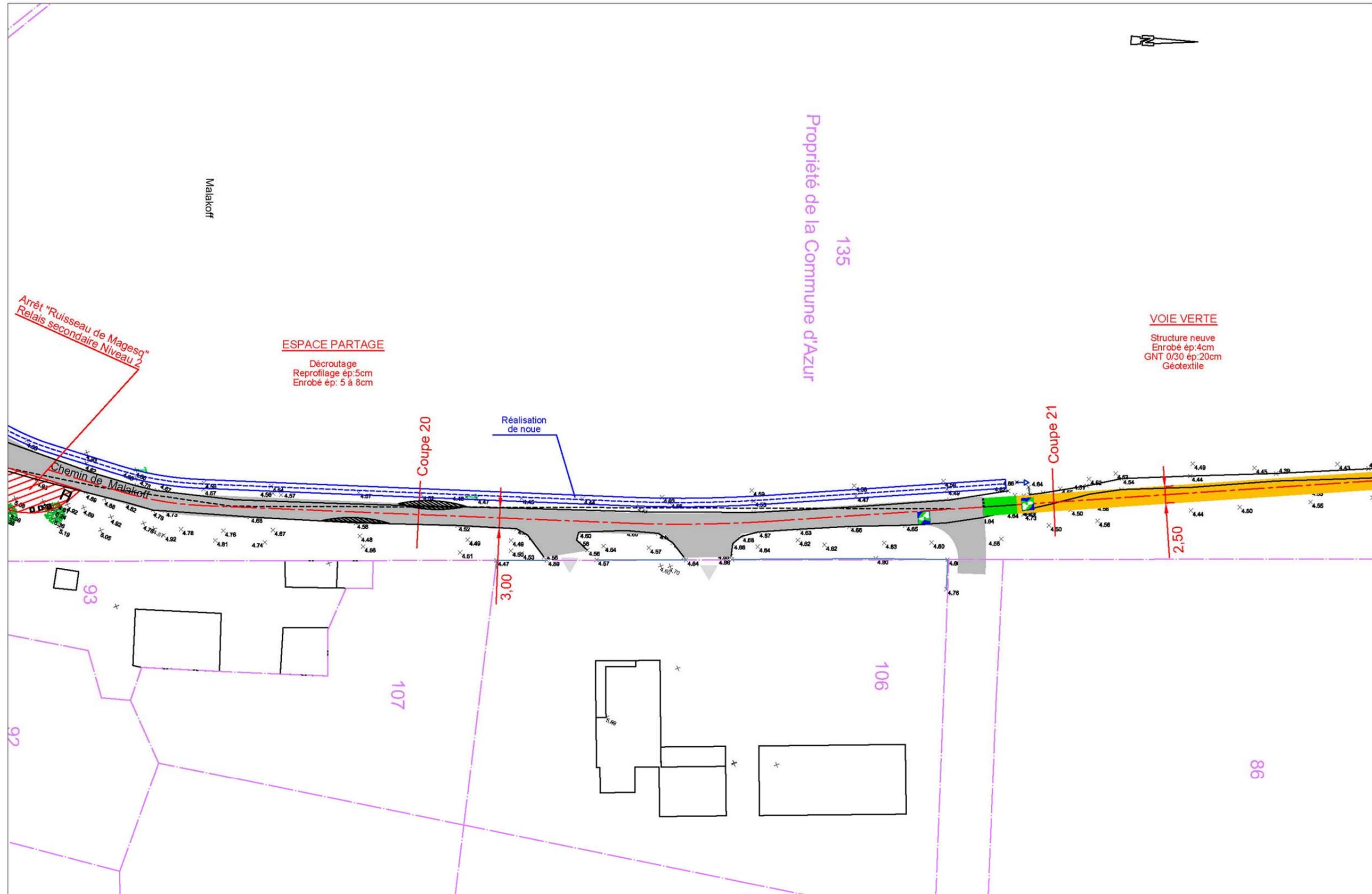
MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Ingénierie VRD Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aïda, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail: accueil@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR				PLAN DE MASSE					01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	020	ECHELLE	1/500	PRO		



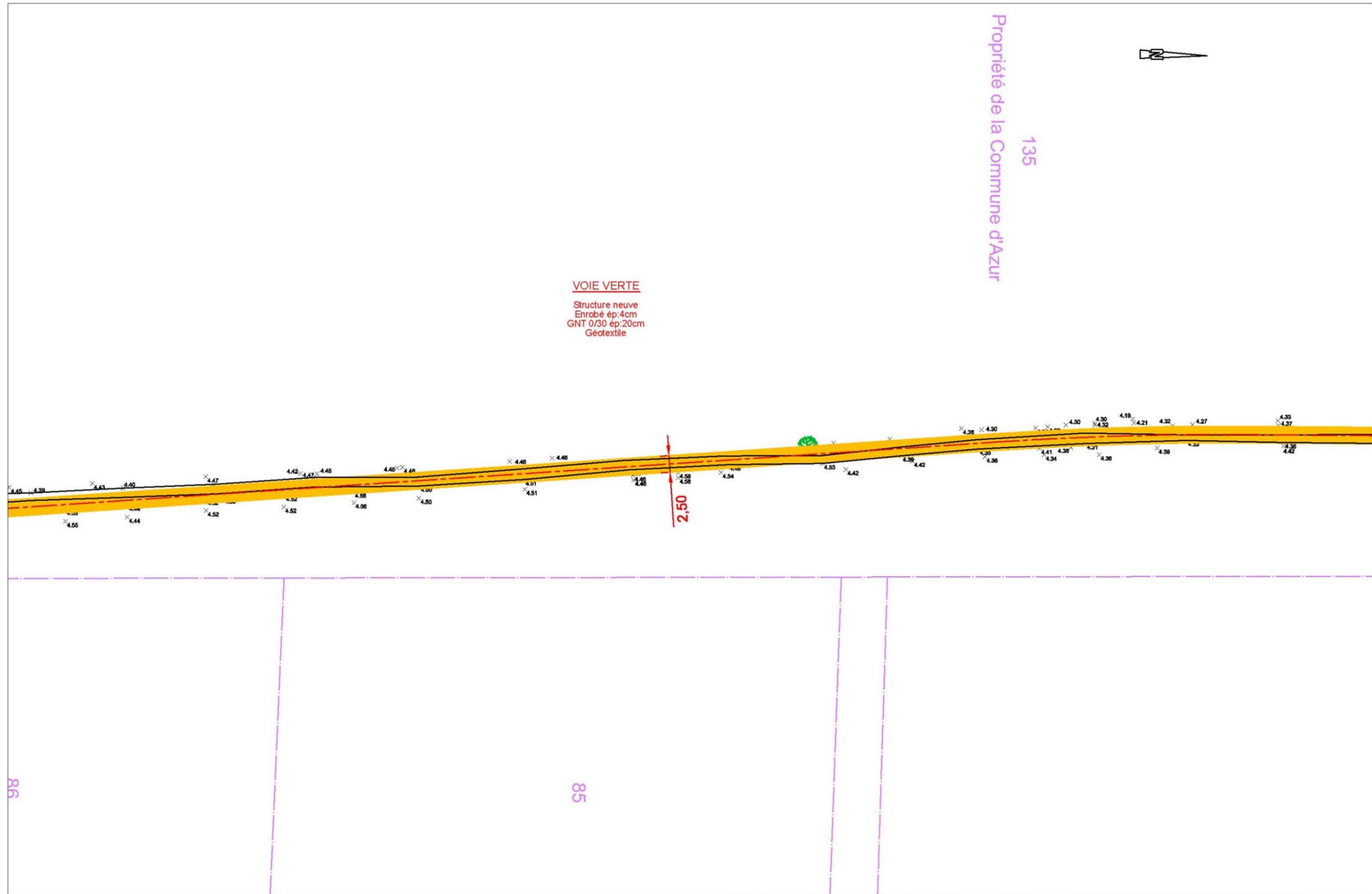
MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Ingénierie VRD Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aïda, BATA 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail: accueil@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR				PLAN DE MASSE				01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	021	ECHELLE	1/500	PRO	



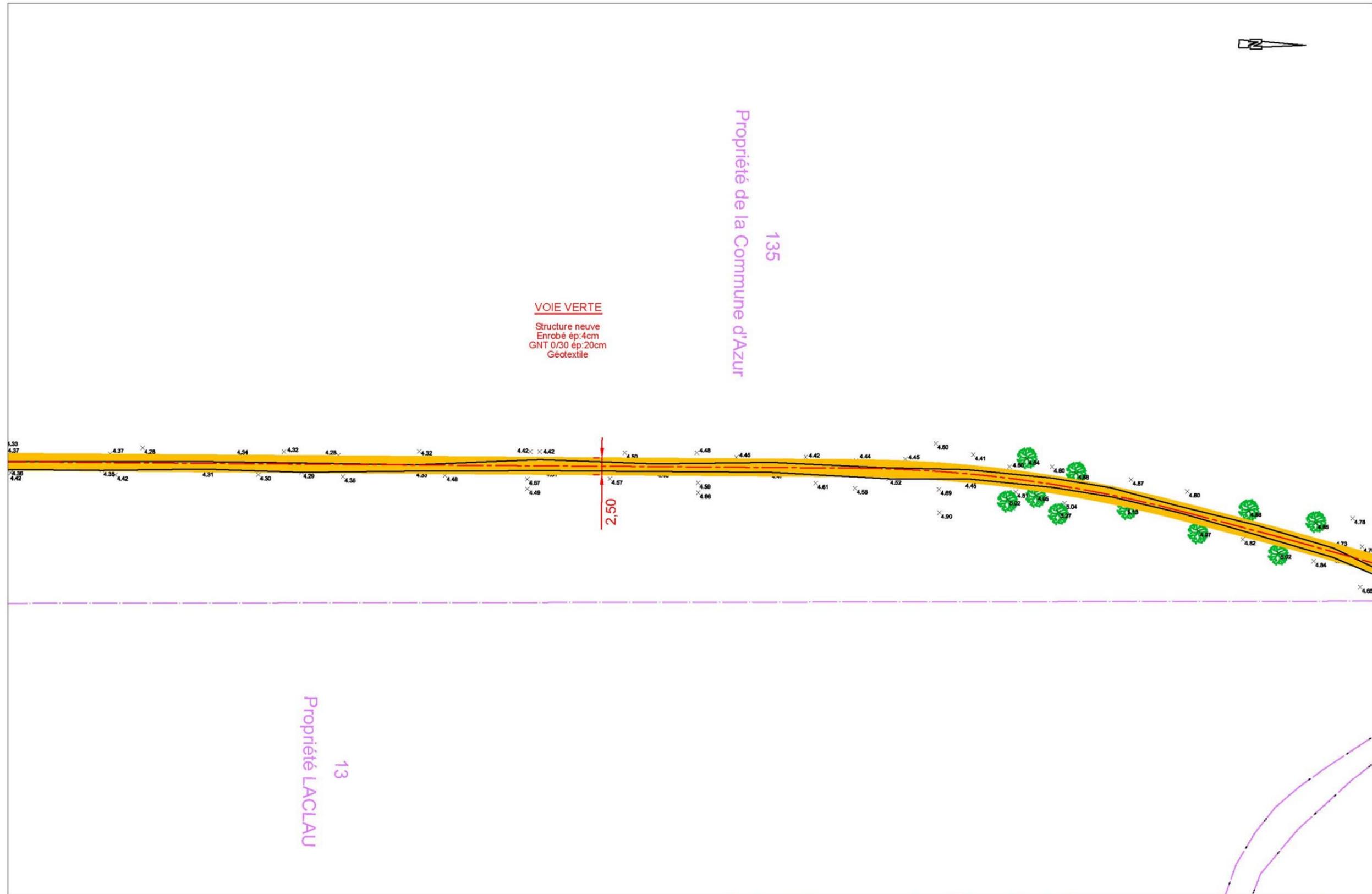
MAITRISE D'OUVRAGE Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		Bureau d'Etudes VRD ims Ingénierie VRD BET IMS Espace Mendi Aïda, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail: sroussel@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR				PLAN DE MASSE				01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	022	ECHELLE	1/500	PRO	



MAITRISE D'OUVRAGE Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aïda, BATA 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail: saccouet@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR				PLAN DE MASSE				01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	023	ECHELLE	1/500	PRO	



MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Ingénierie VRD Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aïda, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail: accueil@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR				PLAN DE MASSE					01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	024	EHELLE	1/500	PRO		

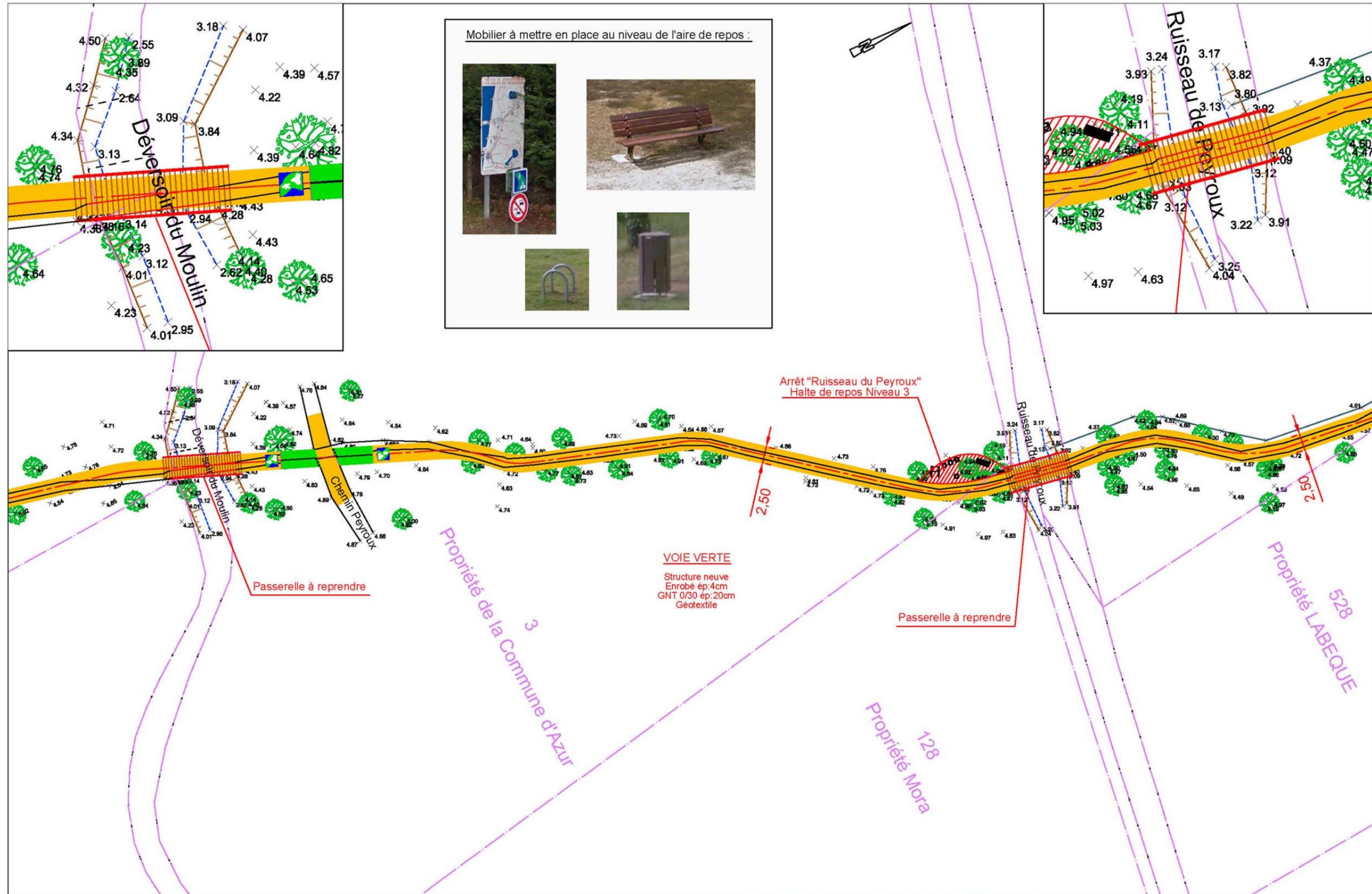


VOIE VERTE
 Structure neuve
 Enrobé ép:4cm
 GNT 0/30 ép:20cm
 Géotextile

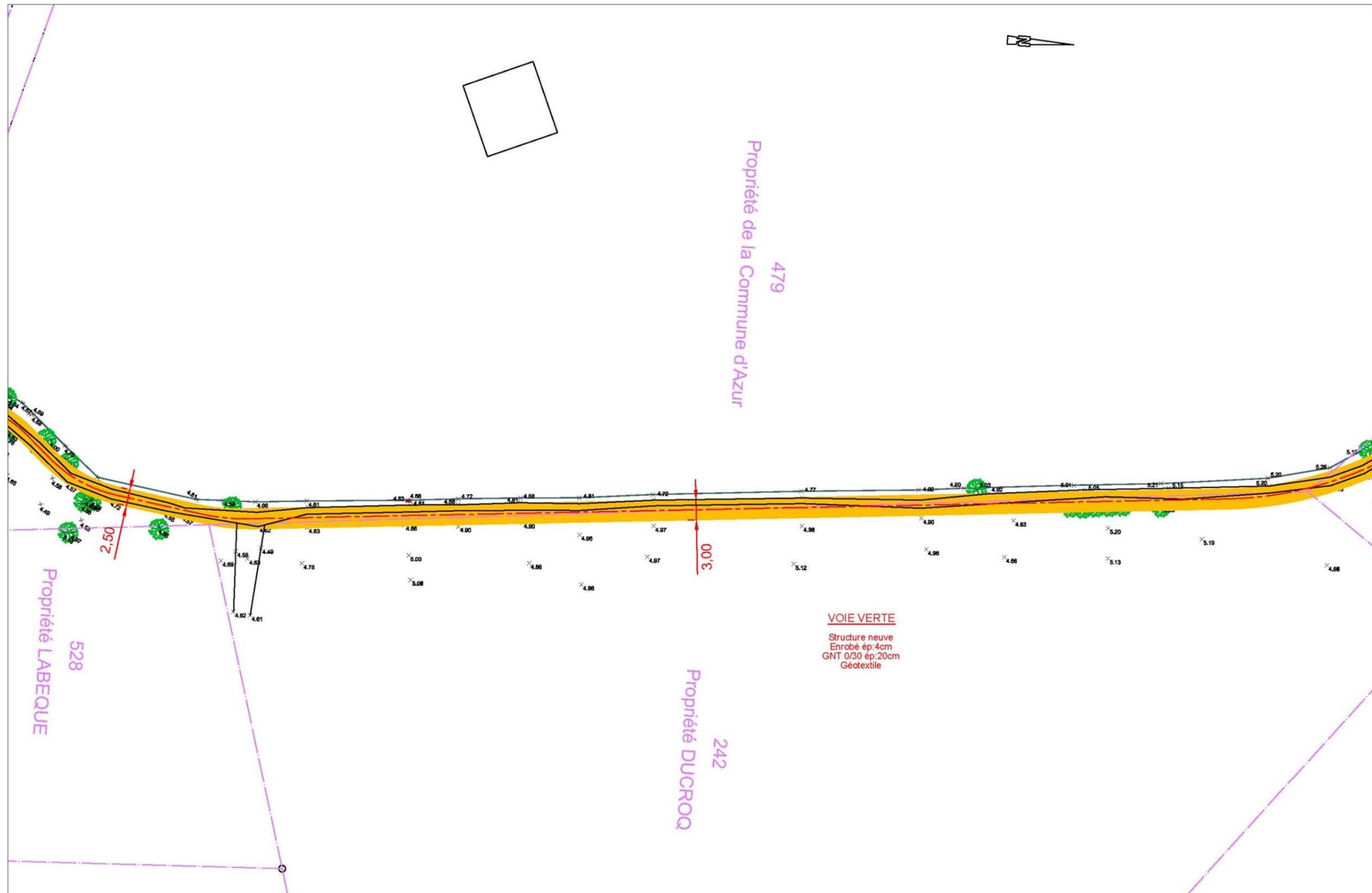
Propriété de la Commune d'Azur
 135

Propriété LACLAU
 13

MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aïda, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail: accueil@ims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR				PLAN DE MASSE				01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	025	ECHELLE	1/500	PRO	

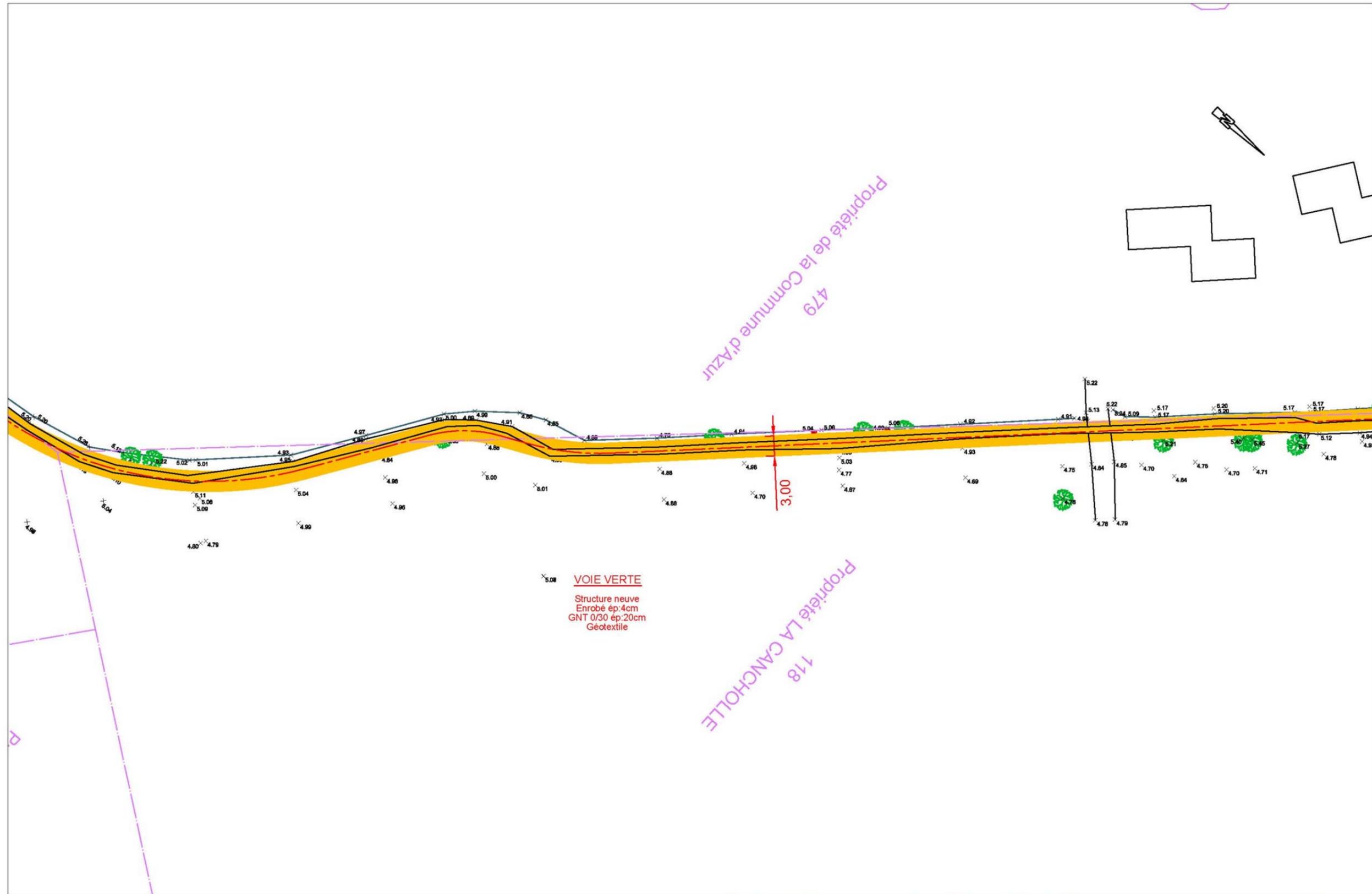


MAITRISE D'OUVRAGE Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aïda, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail: scc@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR					PLAN DE MASSE					01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	026	ECHELLE	1/500	PRO			

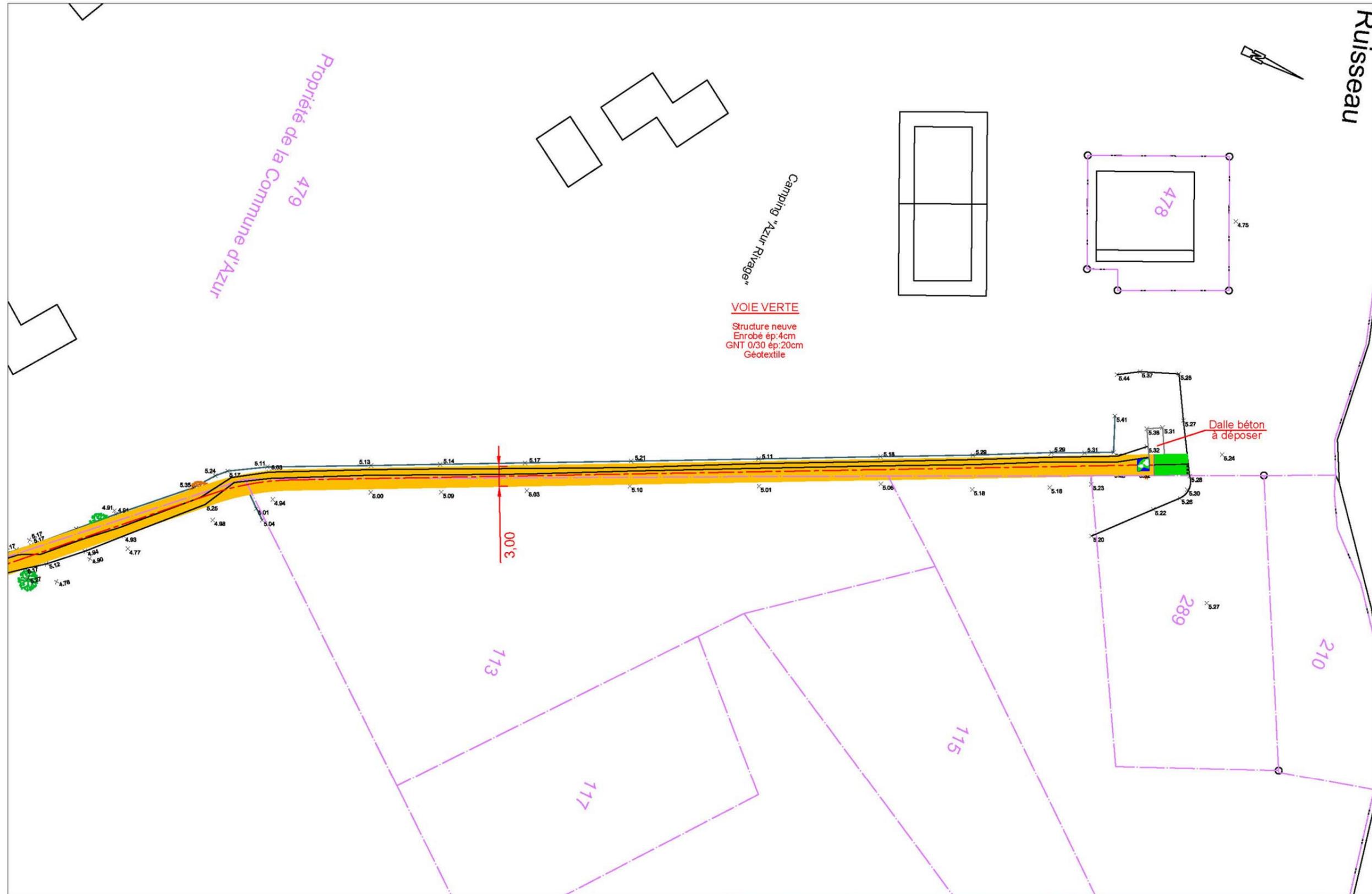


VOIE VERTE
 Structure neuve
 Enrobé ép:4cm
 GNT 0/30 ép:20cm
 Géotextile

MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aïda, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail: accueil@ims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR					PLAN DE MASSE					01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	027	ECHELLE	1/500	PRO			



MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aïda, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail: macs@ims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR					PLAN DE MASSE					01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	028	ECHELLE	1/500	PRO			



MAITRISE D'OUVRAGE  Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) Allée des Camélias BP 44 40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE		 Bureau d'Etudes VRD BET IMS Espace Mendi Aïda, BAT A 48 av du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE Tel: 05 59 03 43 89 Mail: accueil@betims.fr		AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE LIAISON DOUCE ENTRE SOUSTONS ET AZUR				PLAN DE MASSE				01
EMETTEUR	AUTEUR	JM	DATE	Oct 2016	INDICE	A	PLANCHE	029	ECHELLE	1/500	PRO	

3.3. INTÉGRATION VISUELLE ET PAYSAGÈRE DU PROJET

3.3.1. Insertion du projet

Deux photomontages ont été réalisés afin de juger de « l'évolution visuelle » du projet.

Les vues choisies sont panoramiques afin de visualiser au mieux l'insertion dans le contexte global. Elles sont réalisées depuis un milieu urbain et un milieu plus forestier permettant de repérer les différents impacts sur le paysage :

Localisation des vues :

1 – Depuis l'avenue des Vergnes qui a pour projet de devenir un espace partagé aménagé avec des infrastructures routières de ralentissement des véhicules.

2 – Depuis le chemin de Malakoff situé entre la route du Pont du miey et le chemin de Peyroux. Ce chemin est voué à devenir une voie réservée aux déplacements doux.



Source : Géoportail

3.3.2. Vue sur un espace partagé

Localisation de la vue 1

La vue est prise sur l'avenue des Vergnes, au niveau de l'ouverture sur le lac. Elle est axée sur la voie projetée en espace partagé et ses abords.

1

Etat initial

On y aperçoit d'une part une vue dégagée sur le lac de Soustons et d'autre part une vue ouverte sur les parcs paysagers des propriétés privées.

La voirie est longée de grands alignements de vergnes, chênes liège etc. marquant la rectitude de l'allée mais favorisant le ralentissement des véhicules et ombrageant aussi la promenade.

La voirie ne comporte aucune signalisation routière particulière, ce qui incite aussi à la circulation douce (perte de repères pour l'automobiliste). Sa largeur est variable et son revêtement en bon état général.



Source : Atelier de Paysages

Etat projeté

Mise en place d'une zone partagée en enrobé de 4,70 m de large comprenant décroustage de l'ancien revêtement, reprofilage du 5 cm d'épaisseur et couche de finition en enrobé de 5 à 8 cm d'épaisseur.

Rajout de chicanes pour ralentir les véhicules motorisés.

Création de noues paysagées de part et d'autre de la voie pour recueillir les eaux pluviales.

Traitement des entrées charretières en enrobé.



Source : Atelier de Paysages

3.3.3. Vue sur une voie douce

Localisation de la vue 2

La vue est prise depuis le chemin de Malakoff, sur une parcelle partiellement déboisée suite à la tempête Klaus et récemment replantée de jeunes pins. Aperçu de la forêt de pins en arrière plan qui abrite le ruisseau de Peyroux au nord.

2

Etat initial

On y aperçoit de part et d'autre du chemin des reboisements de jeunes pins maritimes et de la végétation spontanée composée d'espèces endémiques telles que bruyères, ajonc, molinie, jeunes pousses de chênes, etc.
En fond de scène, les pins maritimes ainsi que quelques chênes marquent l'arrivée sur une zone plus forestière et les ruisseaux qui la traversent (ripisylve de feuillus).



Source : Atelier de Paysages

Etat projeté

Mise en place d'une voie verte de 2,50 m de large comprenant une structure neuve avec géotextile, GNT 0/30 sur 20 cm d'épaisseur et couche de finition en enrobé sur 4 cm d'épaisseur. Contournement des sujets arborés à préserver.



Source : Atelier de Paysages

3.4. PRINCIPES PAYSAGERS POUR L'INTEGRATION DU SITE

Les mesures de compensation pour assurer une meilleure intégration paysagère et une réduction de l'impact visuel aux abords de la voie de liaison douce sont basées sur des plantations de sujets arborés ou arbustifs, d'essences endogènes, en continuité des aménagements ou plantations existants.

3.4.1. Implantation

Le projet d'implantation de la voie de liaison douce a été présenté ci-dessus. Il s'agit d'une voie en enrobé de 2,50 à 3 m de large lorsqu'elle est fréquentée uniquement par les usagers de modes de déplacements doux. Elle s'élargit et devient une voie partagée avec une largeur variant entre 2,90 et 5 m de large s'appuyant sur les voies existantes. Des noues paysagées sont créées ponctuellement aux abords de certains tronçons de voie afin de faciliter l'évacuation et l'infiltration des eaux de pluie.

3.4.2. Intégration paysagère et repérage

Certaines portions de la voie de liaison douce sont totalement ouvertes visuellement sur de grands espaces déboisés (perte de repère, manque d'ombrage), sont rectilignes ou encore monotones et permettent difficilement de se repérer. Des plantations d'arbres en alignement, en quinconce, en ponctuation ou en isolé sont proposées pour permettre de retrouver de la structuration à la voie douce, marquer des carrefours ou des zones particulières, rythmer et rendre agréable la balade.

Les essences préconisées sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Elles sont réparties en fonction des secteurs d'implantation suivants:

- secteur urbain – planches 1 et 2
- secteur rural – planches 15 et 16, planche 21
- secteur forestier – planches 23, 24 et 25, planches 27 et 28

3.4.3. Gestion des co-visibilités

Pour remédier aux co-visibilités avec certaines parcelles privées en limite de voie dont les arrières n'offrent pas des vues « avantageuses » à la découverte du territoire, des haies arbustives voir des plantes grimpantes sur grillages en fonction de l'espace disponible sont plantées. Elles seront réalisées sur le domaine public (haies) ou en accord avec les propriétaires (grimpantes).

Les essences préconisées sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Elles sont réparties en fonction des secteurs d'implantation suivants:

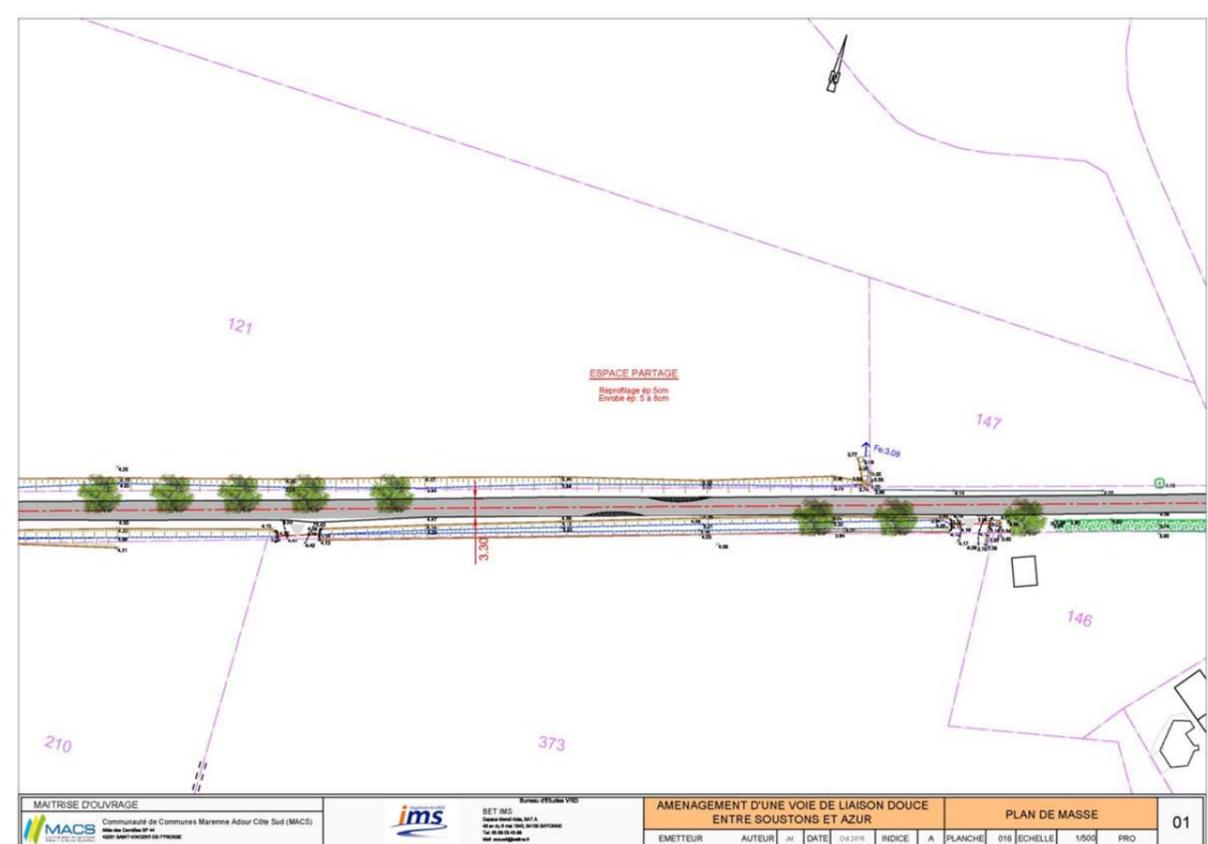
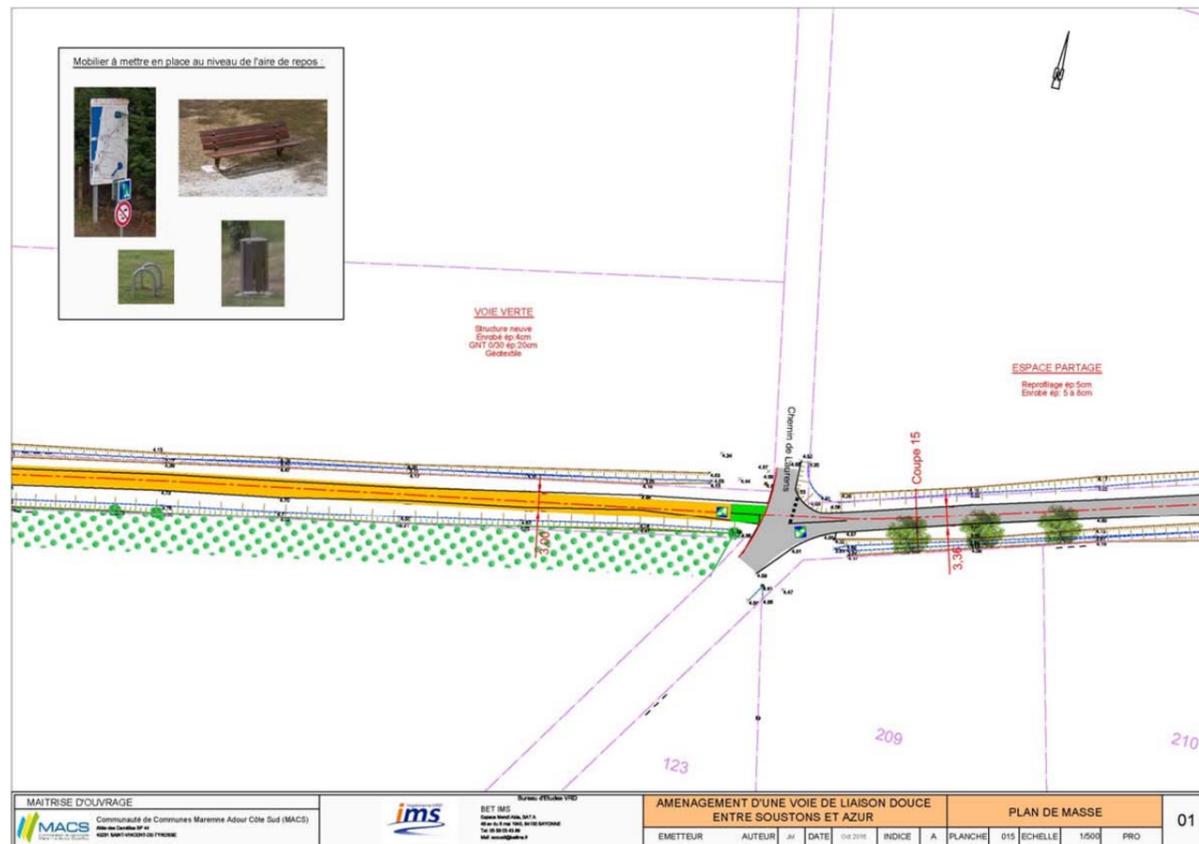
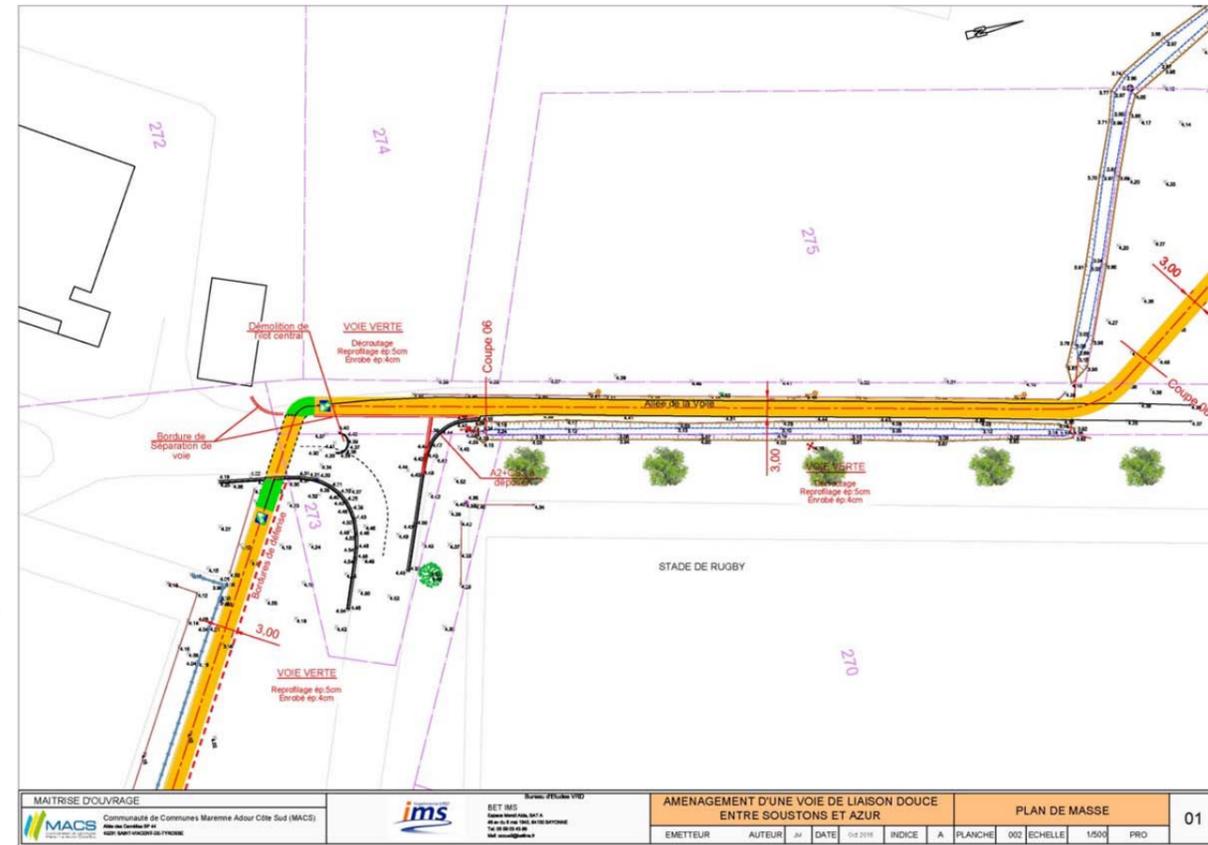
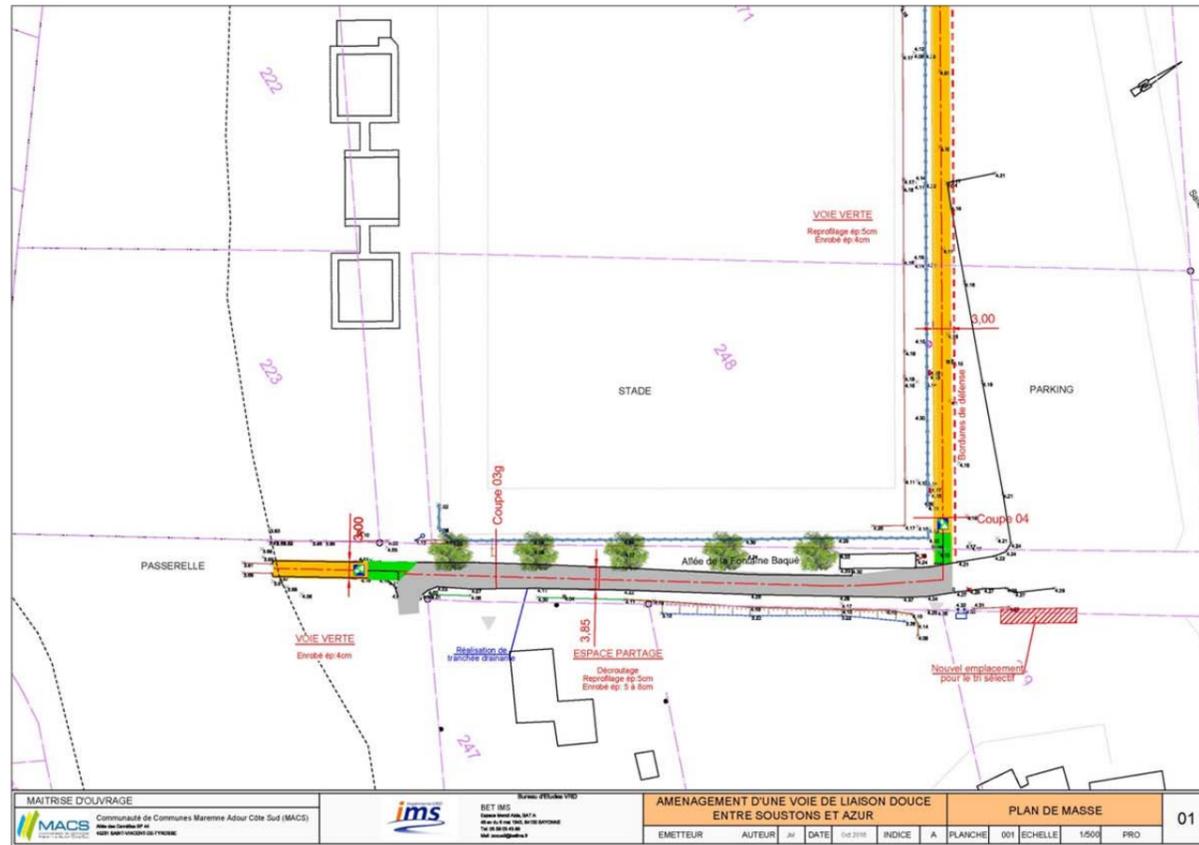
- secteur rural – planche 17
- secteur forestier – planches 27 et 28

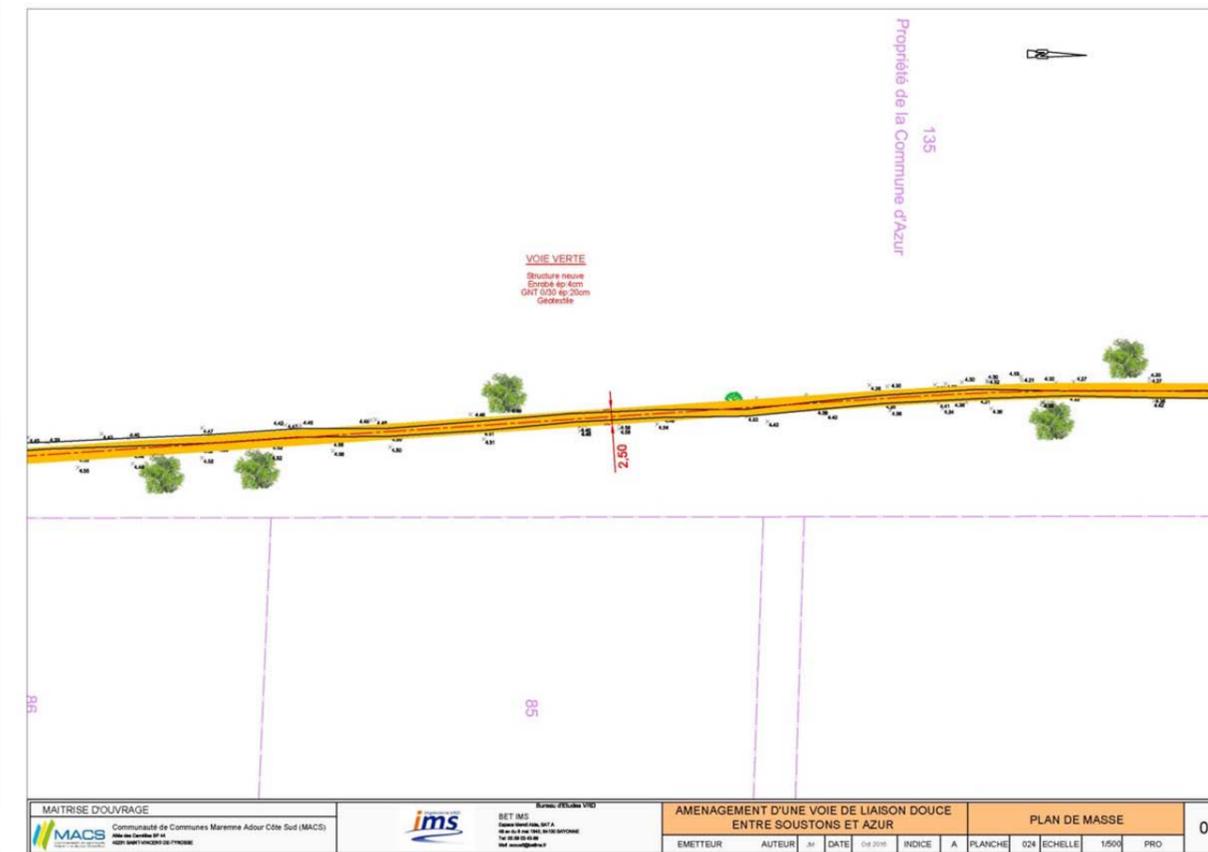
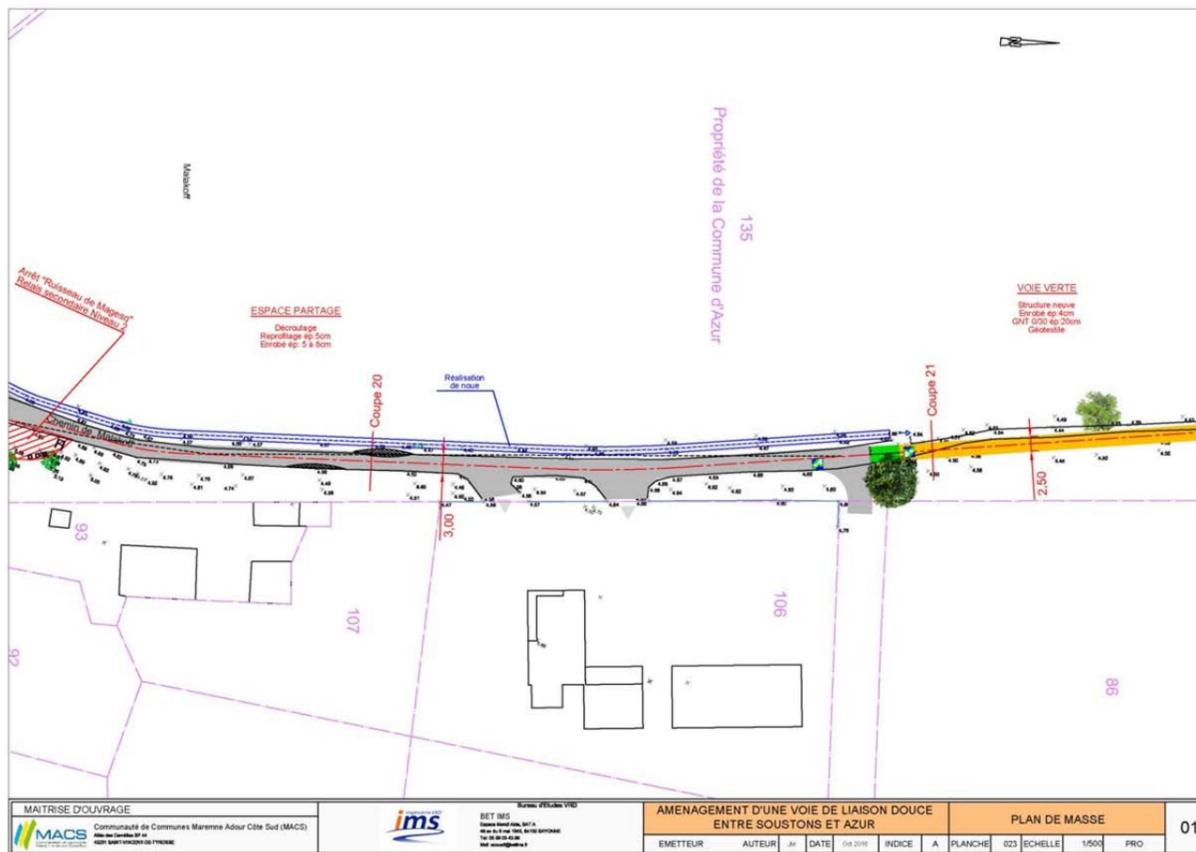
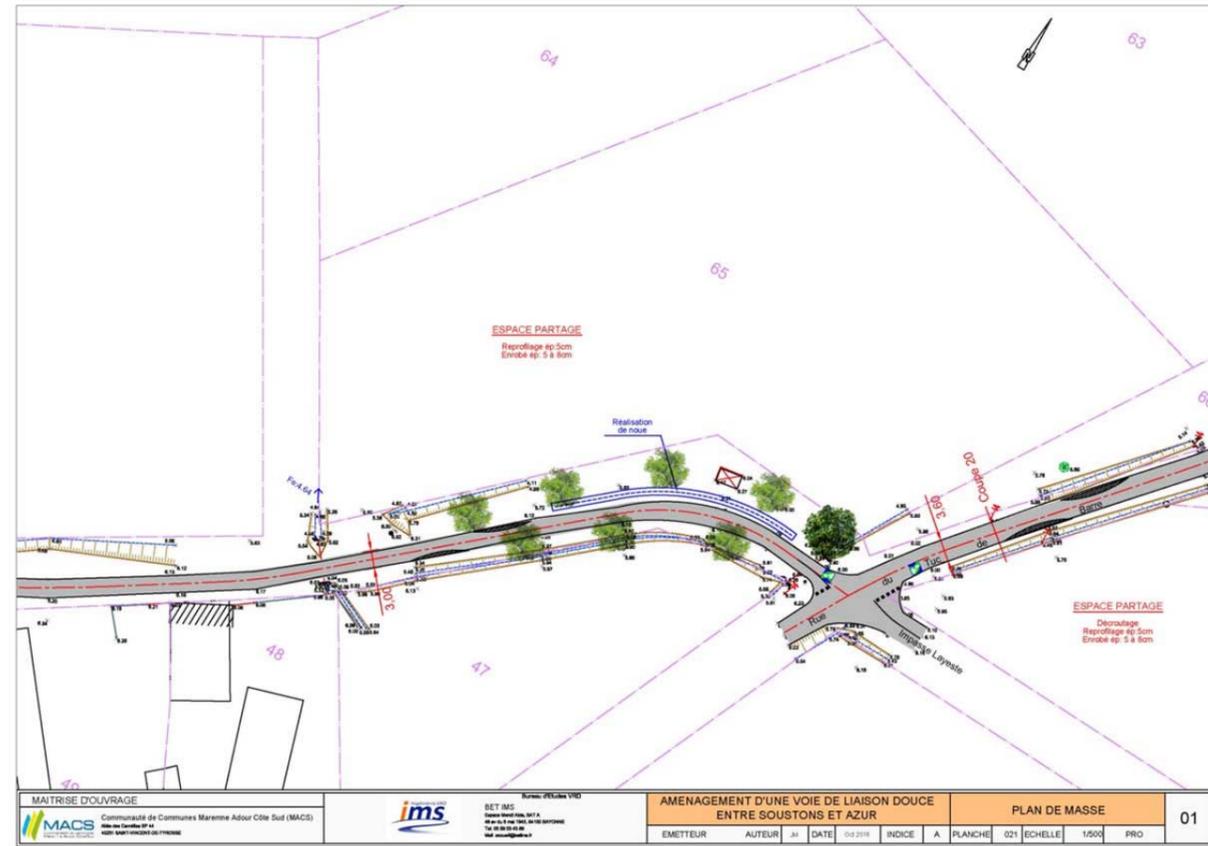
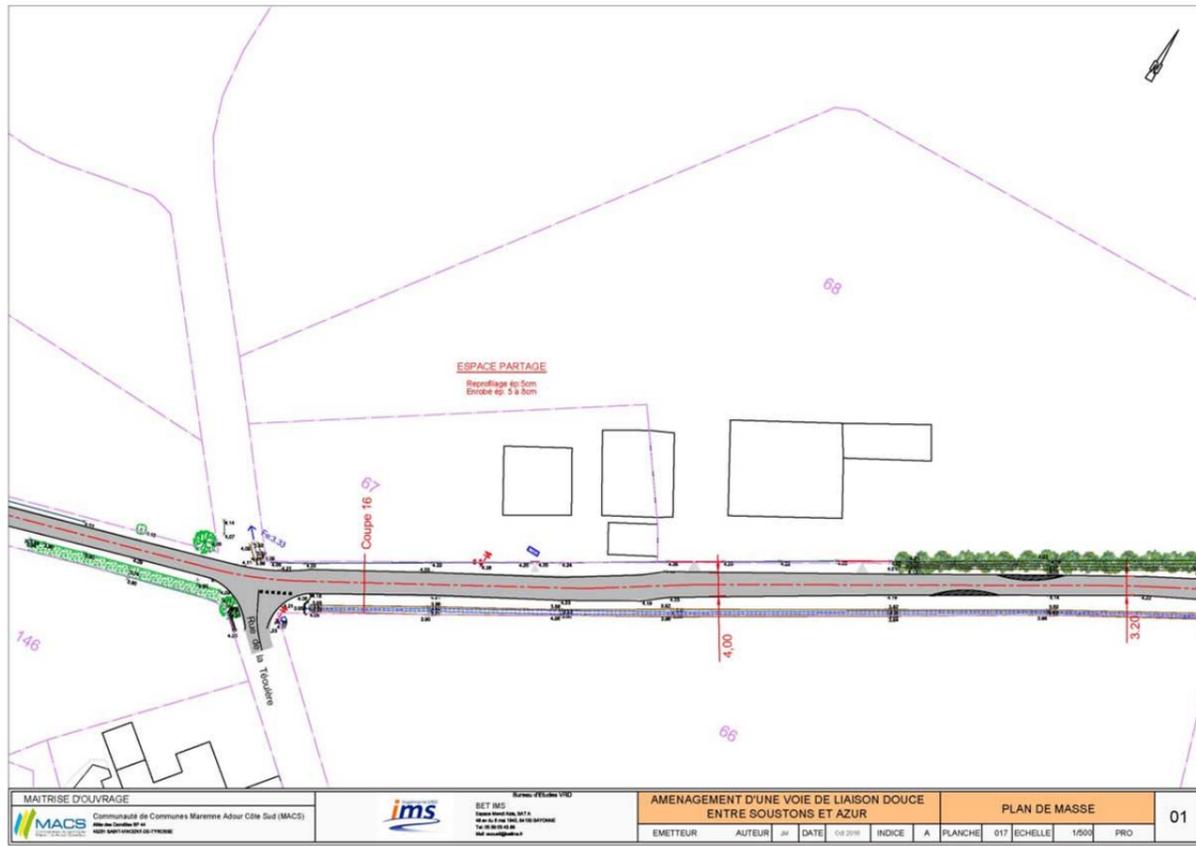
3.4.4. Tableau des essences

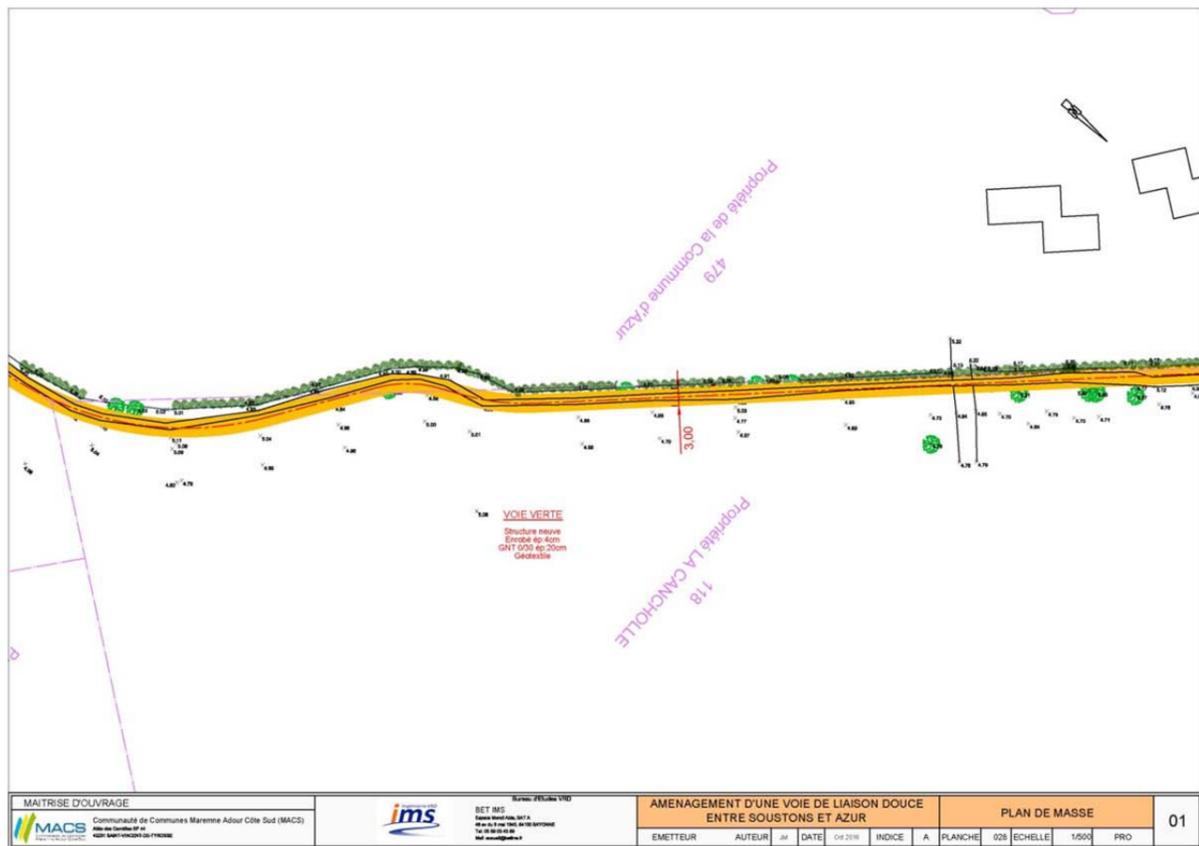
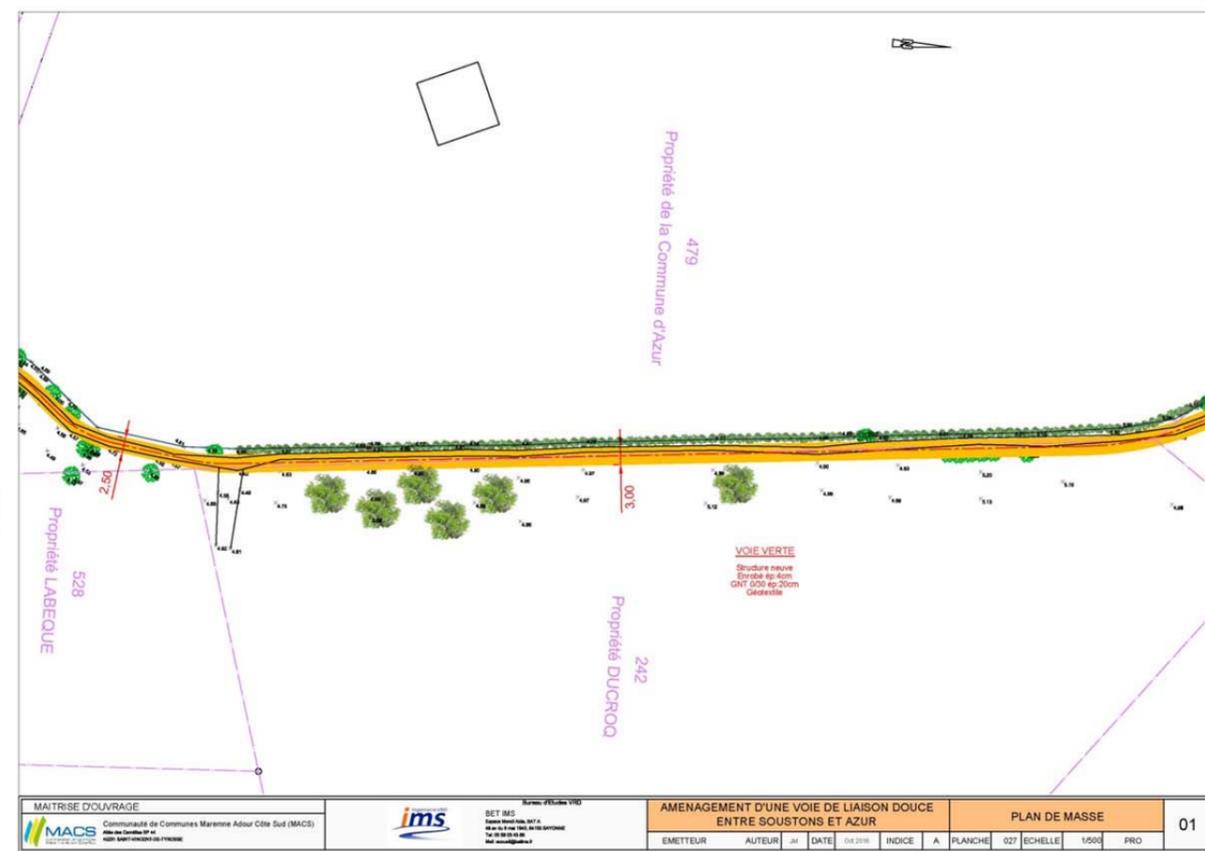
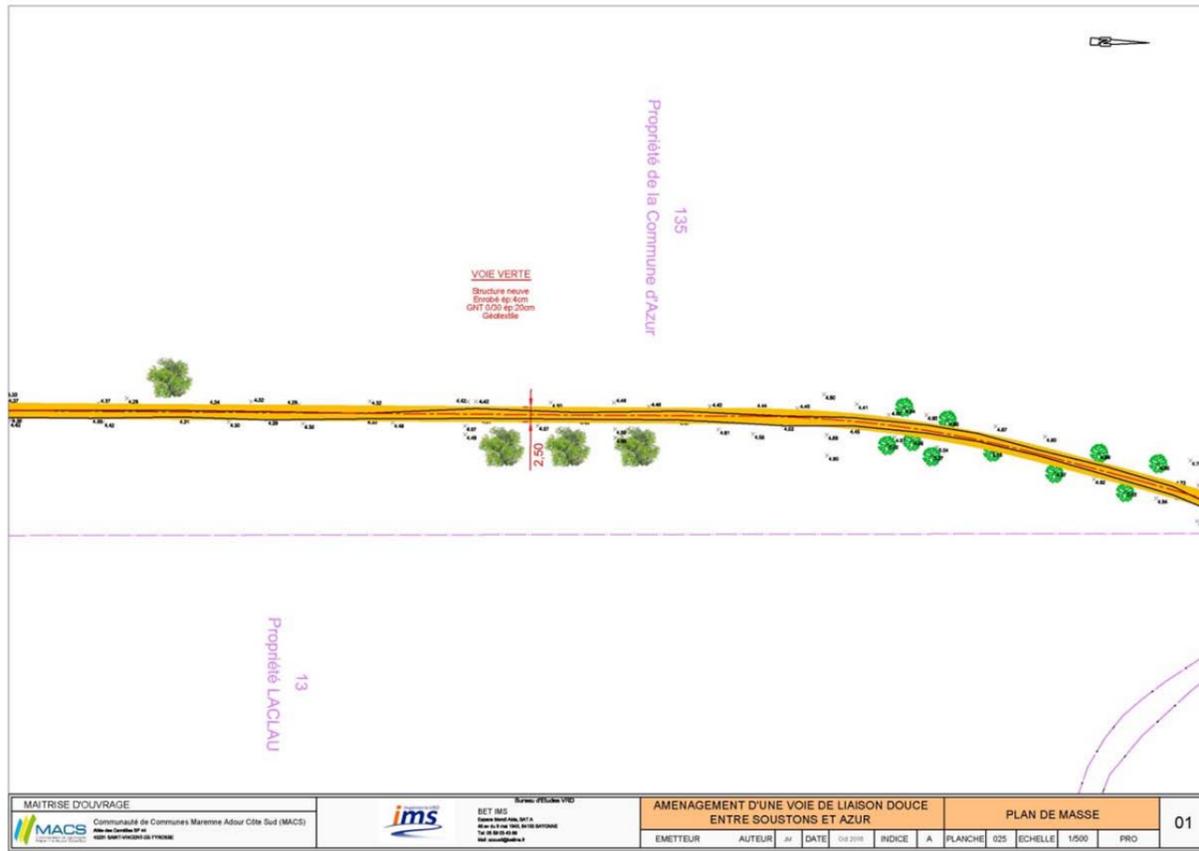
ESSENCES ARBOREES				
Nom commun	Nom scientifique/variétés	Secteur urbain	Secteur rural	Secteur forestier
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>		+	
Charme commun	<i>Carpinus betulus</i>	+	+	
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>			+
Chêne liège	<i>Quercus suber</i>			+
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>		+	+
Chêne tauzin	<i>Quercus toza, Q. pyrenaica</i>		+	+
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>	+	+	+
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>		+	+
Merisier	<i>Prunus avium</i>		+	
Orme champêtre	<i>Ulmus procera</i>		+	
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>			+
Pin parasol	<i>Pinus pinea</i>		+	+
Saule blanc	<i>Salix alba</i>		+	
Saule cendré	<i>Salix atrocinerea</i>		+	
Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>	+		
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>	+		

FRUITIERS ANCIENS				
Poiriers	<i>Poire citron</i> <i>Bouillau (poire à cuire)</i> <i>Poire St Leu</i> <i>Curé</i> <i>Hariasse</i>		+	
Pruniers	<i>Prune de chien</i> <i>Chirquiti</i> <i>Roussotte</i> <i>Prune Saint Jean</i>		+	
Pommiers	<i>Rose de Virginie</i> <i>Grosse Madeleine</i> <i>Cunègue</i> <i>Coudic ou St Michel</i> <i>Sang de Boeuf</i>		+	
Fruitières complémentaires : Néflier Cognassier	<i>Mespilus germanica</i> <i>Cydonia vulgaris</i>		+	
ESSENCES ARBUSTIVES ET GRIMPANTES				
Nom commun	Nom scientifique		Secteur rural	Secteur forestier
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>			+
Alisier torminal	<i>Sorbus torminalis</i>		+	
Arbousier	<i>Arbutus unedo</i>			+
Aubépine	<i>Crataegus monogyna</i>		+	
Bourdaïne	<i>Frangula alnus</i>		+	
Brande	<i>Erica scoparia</i>			+
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>			+
Bruyère vagabonde	<i>Erica vagans</i>			+
Buis	<i>Buxus sempervirens</i>		+	
Callune	<i>Calluna vulgaris</i>			+
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>		+	+
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>		+	+
Eglantier	<i>Rosa canina</i>		+	
Fougère aigle	<i>Pteridium aquifolium</i>			+
Fragon, petit houx	<i>Ruscus aculeatus</i>			+
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>		+	+
Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>			+
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>			+
Laurier tin	<i>Viburnum tinus</i>		+	
Lierre	<i>Hedera helix</i>		+	+
Merisier à grappe	<i>Prunus padus</i>		+	
Nerprun purgatif	<i>Ramnus catharticus</i>		+	
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>		+	+
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>		+	
Poirier commun	<i>Pyrus communis</i>		+	
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>		+	
Sorbier domestique, cormier	<i>Sorbus domestica</i>		+	
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>		+	
Troène	<i>Ligustrum vulgare</i>		+	+
Viorne aubier	<i>Viburnum opulus</i>		+	

3.4.5. Principes d'implantation







**PROJET DE LIAISON DOUCE RELIANT LES
COMMUNES DE SOUSTONS ET D'AZUR (40)**

**DOSSIER DE DEMANDE
D'AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT
(ARTICLE L 341-1 DU CODE FORESTIER)**



Vue du site (photo : ETEN environnement)

Décembre 2016

REFERENCES DU DOSSIER

ETUDE	Projet de liaison douce reliant les communes de Soustons et d'Azur
MAITRE D'OUVRAGE	Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud Allée des Camélias 40230 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE Tél : 05 58 77 23 23
PRESTATAIRE	ETEN Environnement 49 rue Camille Claudel 40990 Saint Paul lès Dax Tél : 05 58 74 84 10 /Fax 05 58 74 84 03 Mail : environnement@eten-aquitaine.com Chef de projet : FAUTOUS Charlène
AUTEURS DE L'ETUDE	FAUTOUS Charlène, Chargée d'étude Milieux naturels Master 2 « Gestion de la Biodiversité » à l'Université Paul Sabatier - Toulouse (31)
CODE INTERNE	AQ_2014_BA021_D40
DATE DE REMISE	Décembre 2016

Bordereau des pièces

CONTEXTE DU PROJET DE DEFRICHEMENT	5
IDENTIFICATION ET LOCALISATION DES PARCELLES CONCERNEES	6
DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHER	21

Contexte du projet de défrichement

La Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel et est une destination touristique prisée. Ce territoire, en pleine explosion démographique, bénéficie également d'une situation économique privilégiée au carrefour de l'Europe.

Afin de proposer à la population locale et touristique une alternative au « tout voiture » sur son territoire, la Communauté de Commune MACS a lancé depuis 2008 une réflexion globale sur le développement de voies de liaisons douces, en réalisant un Schéma directeur des liaisons douces.

Ces itinéraires alternent 2 types d'aménagement :

- des parties en site propre (voie verte de 3 m de large), afin de ne pas exclure les usagers comme les piétons, les rollers ou encore les personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- dans certains cas, le concept de site mixte ou d'espace partagé (cohabitation avec les véhicules motorisés sur voies très peu fréquentées).

Dans le cadre de son schéma directeur, la Communauté de Commune MACS souhaite aujourd'hui aménager une liaison douce entre Soustons et Azur. Le projet concerne la réalisation d'un itinéraire de liaison douce reliant les bourgs des communes de Soustons et d'Azur. Ce projet reprend un itinéraire déjà utilisé pour la balade (chemins et sentiers existants). Il s'agit aujourd'hui de le rendre accessible à tous les usages doux et notamment aux personnes à mobilité réduite.

Il se compose donc de deux types de voies :

- Un espace partagé, aménagé directement sur les infrastructures routières existantes, et sans création de surface complémentaire ;
- Une voie verte, aménagée en site propre sur des chemins et sentiers existants.

Ces deux types de voies représentent respectivement 2003,85 m et 3678,61 m.

Identification et localisation des parcelles concernées

1. Références cadastrales des parcelles où le défrichement est envisagé

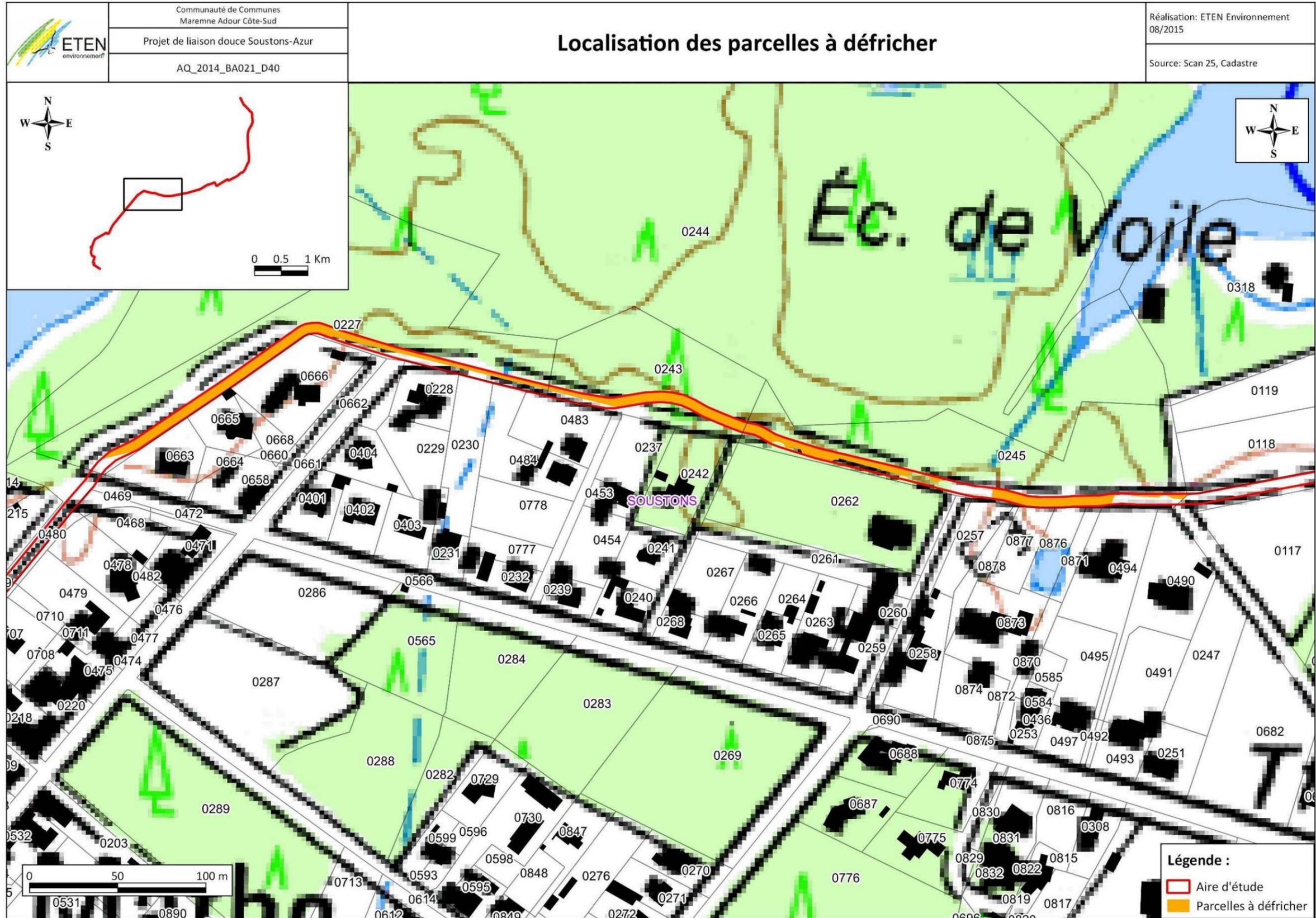
COMMUNE	LIEU(X)-DIT(S)	SECTION	PARCELLE	N° PARCELLE APPARAISSANT SUR LE PLAN DE DIVISION PARCELLAIRE ET LA DELIBERATION DE LA COMMUNE D'AZUR	SURFACE DE LA PARCELLE (HA)	SURFACE A DERFRICHER PAR PARCELLE (HA)
SOUSTONS		AD	227		1,2530	0,1231
			243		0,5644	0,0585
			245		0,9540	0,0929
AZUR		E	113	537	2,5550	0,0392
			288	539		
			118	535	3,7370	0,0809
			242	533	1,8358	0,0384
		F	003	204	2,2620	0,0610
			135	207	6,8240	0,2222
				201		0,0035

0,7197 hectares sont concernés par ce dossier de défrichement.

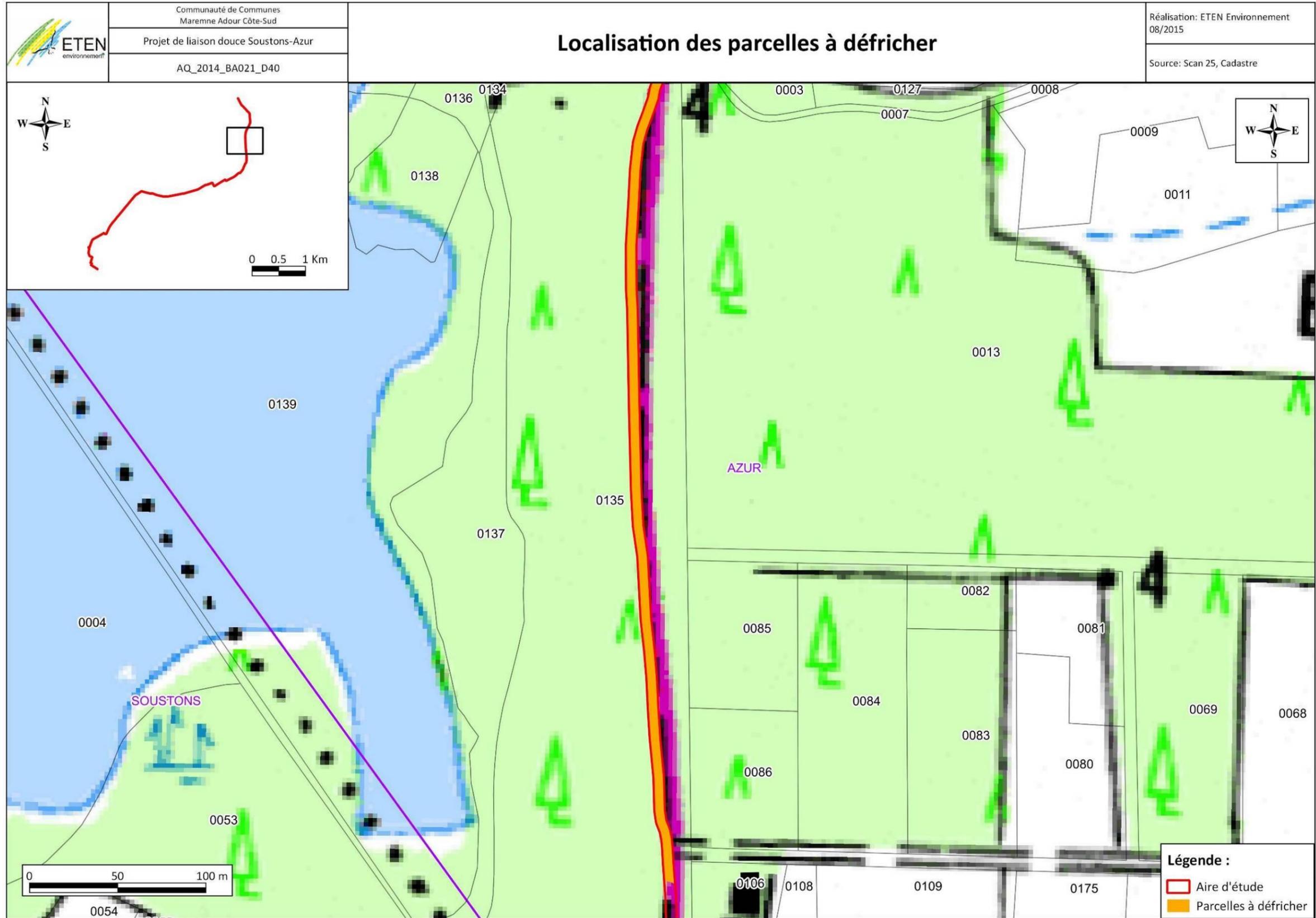
2. Localisation du site visé par la demande de défrichement



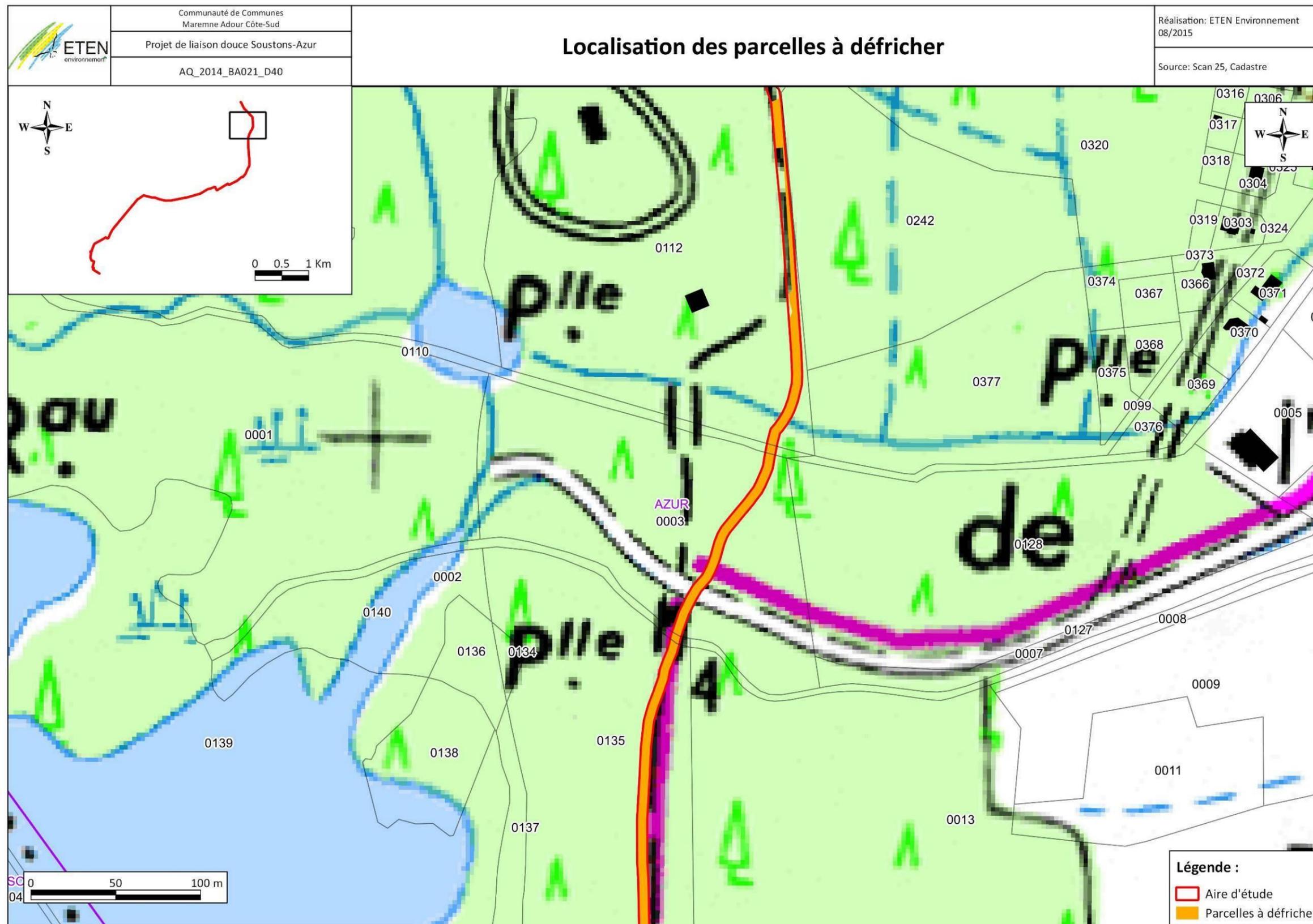
Carte 1 : Localisation du projet



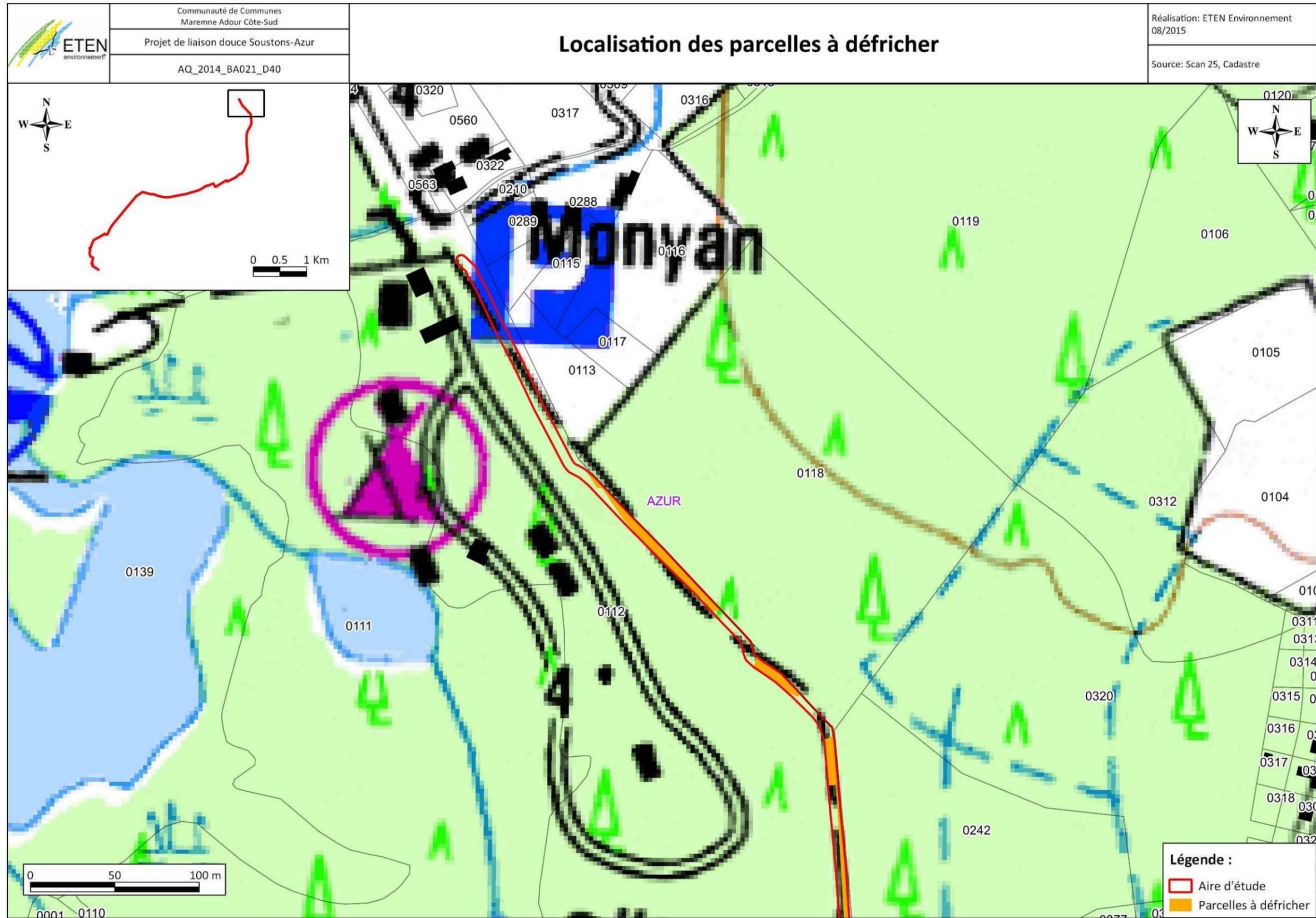
Carte 2 : Localisation des parcelles à défricher (Zoom 1)



Carte 3 : Localisation des parcelles à défricher (Zoom 2)



Carte 4 : Localisation des parcelles à défricher (Zoom 3)



Carte 5 : Localisation des parcelles à défricher (Zoom 4)

3. Matrices cadastrales des parcelles concernées par le défrichement

SOUSTONS

Année maj : 2014													Date d'édition : 24/02/2015				
Département : 40 - LANDES													RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				
Commune : 310 - SOUSTONS													Numéro communal : +00005				
Propriétaire(s)																	
Propriétaire PBBL59 - Commune et commune nouvelle COMMUNE DE SOUSTONS A L HOTEL DE VILLE 0009 PL DE L'HOTEL DE VILLE 40140 SOUSTONS																	
Propriété(s) non bâtie(s)																	
DESIGNATION DES PROPRIETES			EVALUATION									Exonération					
QRT, N° PARCELLE SEC, PLAN, CP	CODE VOIE	NATURE ET NOM DE VOIE OU DE LIEU DIT	Parc Prim	CONTENANCE Ha a Ca	Référence Lot	S TAR	SUF	Groupe SS Gr.	Nature Cult. Spé	Classe	Revenu Cadastral	COLL	NAT EXO	% EXO	ANNEE RETOUR	Fraction RC EXO	
AD 227	B094	LA MATHE DU BEC		1 25 30		A		BP		01	76,25	A	TA	100		76,25	
						A		BP		01	76,25	C	TA	20		15,25	
						A		BP		01	76,25	GC	TA	20		15,25	

Année maj : 2014													Date d'édition : 24/02/2015				
Département : 40 - LANDES													RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				
Commune : 310 - SOUSTONS													Numéro communal : +00005				
Propriétaire(s)																	
Propriétaire PBBL59 - Commune et commune nouvelle COMMUNE DE SOUSTONS A L HOTEL DE VILLE 0009 PL DE L'HOTEL DE VILLE 40140 SOUSTONS																	
Propriété(s) non bâtie(s)																	
DESIGNATION DES PROPRIETES			EVALUATION									Exonération					
QRT, N° PARCELLE SEC, PLAN, CP	CODE VOIE	NATURE ET NOM DE VOIE OU DE LIEU DIT	Parc Prim	CONTENANCE Ha a Ca	Référence Lot	S TAR	SUF	Groupe SS Gr.	Nature Cult. Spé	Classe	Revenu Cadastral	COLL	NAT EXO	% EXO	ANNEE RETOUR	Fraction RC EXO	
AD 243	B094	LA MATHE DU BEC		56 44		A		BR	PIN	04	25,22	A	TA	100		25,22	
						A		BR	PIN	04	25,22	C	TA	20		5,04	
						A		BR	PIN	04	25,22	GC	TA	20		5,04	

Année maj : 2014													Date d'édition : 24/02/2015				
Département : 40 - LANDES													RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				
Commune : 310 - SOUSTONS													Numéro communal : +00005				
Propriétaire(s)																	
Propriétaire PBBL59 - Commune et commune nouvelle COMMUNE DE SOUSTONS A L HOTEL DE VILLE 0009 PL DE L'HOTEL DE VILLE 40140 SOUSTONS																	
Propriété(s) non bâtie(s)																	
DESIGNATION DES PROPRIETES			EVALUATION									Exonération					
QRT, N° PARCELLE SEC, PLAN, CP	CODE VOIE	NATURE ET NOM DE VOIE OU DE LIEU DIT	Parc Prim	CONTENANCE Ha a Ca	Référence Lot	S TAR	SUF	Groupe SS Gr.	Nature Cult. Spé	Classe	Revenu Cadastral	COLL	NAT EXO	% EXO	ANNEE RETOUR	Fraction RC EXO	
AD 245	B094	LA MATHE DU BEC		95 40		A		BP		01	58,07	A	TA	100		58,07	
						A		BP		01	58,07	C	TA	20		11,61	
						A		BP		01	58,07	GC	TA	20		11,61	

AZUR

Informations détaillées de la parcelle E0113

Surface cadastrale : 2555 m²

Adresse : 690 RTE DES CAMPINGS (AZUR)

Propriétaire(s) (1)

Compte	Droit	Indivision	Personne	Adresse	Conjoint(s)	Dest. Imp.
F 00044	Propriétaire		M. FERROU JEAN PIERRE	0690 RTE DES CAMPINGS 40140 AZUR		O

Bâtiment(s) (2)

Bât.	Esc.	Niv.	Porte	Invar	PDL	M. éval.	Nat. local	Nat. occ*	Mutation	Constr*	EAU	ELC	ESC	GAZ	ASC	CHF	ORD	EGO	BAI	DOU	LAV	WC	EGS	PPR	SAM	CHA	CU8	CU9	SEA	ANN	PDC	SUP	R.cad.(€)	Ets Inc.	Cat.ent.	Et.ent.	VL(€)	
F00044																																						
B	01	00	01001	0210241699J	C	Maison	P		22/06/00	2013	O	O							1	1	1	2	39	6	1	2	0	1	2	0	6	66	890	TR+15	SM	B	1780	
A	01	00	01001	0210220107D	C	Local Divers (P)	L		22/06/00	2008																												3788

Détail parcelle (1)

Sub.	Série-tarif	Groupe ->	SS Gr.	Nature Cult. Spé.	Classe	Surface	Revenu cadastral	Mutation
A		Sol -> S (Sol)			01	2555 m²	0.00 €	22/06/00

Informations détaillées de la parcelle E0288 (ancienne 114)

Surface cadastrale : 3481 m²

Adresse : Lieu-dit MONYAN (AZUR)

Propriétaire(s) (1)

Compte	Droit	Indivision	Personne	Adresse	Conjoint(s)	Dest. Imp.
F 00044	Propriétaire		M. FERROU JEAN PIERRE	0690 RTE DES CAMPINGS 40140 AZUR		O

Aucun bâtiment

Détail parcelle (1)

Sub.	Série-tarif	Groupe ->	SS Gr.	Nature Cult. Spé.	Classe	Surface	Revenu cadastral	Mutation
A		Tentes -> T (Terre)			01	3481 m²	6.75 €	22/06/00

Année maj : 2014

Département : 40 - LANDES

Commune : 021 - AZUR

Date d'édition : 24/02/2015

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Numéro communal : +00074

Propriétaire(s)

Propriétaire PBCQJZ - Société civile immobilière LA CANCHOLLE 1750 RTE DE MILLON 40140 SOUSTONS

Propriété(s) non bâties

DESIGNATION DES PROPRIETES				EVALUATION										Exonération				
QRT. N° PARCELLE SEC., PLAN, CP	CODE VOIE	NATURE ET NOM DE VOIE OU DE LIEU DIT	Parc Prim	CONTENANCE Ha a Ca	Référence Lot	S TAR	SUF	Groupe SS Gr.	Nature Cult. Spé	Classe	Revenu Cadastral	COLL	NAT EXO	% EXO	ANNEE RETOUR	Fraction RC EXO		
E 118	B031	MONYAN		3 73,70		A												
				62,28		A	J	BR	PIN	03	27,82	A	TA	100		27,82		
						A	J	BR	PIN	03	27,82	C	TA	20		5,56		
						A	J	BR	PIN	03	27,82	GC	TA	20		5,56		
				1 24 56		A	K	BR	PIN	04	26,17	A	TA	100		26,17		
						A	K	BR	PIN	04	26,17	C	TA	20		5,23		
						A	K	BR	PIN	04	26,17	GC	TA	20		5,23		
				1 86 88		A	L	B		90	1,73	A	TA	100		1,73		
						A	L	B		90	1,73	C	TA	20		0,35		
						A	L	B		90	1,73	GC	TA	20		0,35		

Informations détaillées de la parcelle E0242 (ancienne 109)

Surface cadastrale : 18358 m²

Adresse : Lieu-dit PEYROUX (AZUR)

Propriétaire(s) (2)

Compte	Droit	Indivision	Personne	Adresse	Conjoint(s)	Dest. Imp.
D 00048	Propriétaire	Indivision simple	M. DUCROOQ BERNARD LUCIEN	325 QUARTIER LE PESQUITE 40140 SOUSTONS		O
D 00048	Propriétaire	Indivision simple	Mme LECROOQ DENISE CHRISTIA	325 QUARTIER LE PESQUITE 40140 SOUSTONS		

Aucun bâtiment

Détail parcelle (3)

Sub.	Série-tarif	Groupe ->	SS Gr.	Nature Cult. Spé.	Classe	Surface	Revenu cadastral	Mutation
J	A	Bois -> BR (Futaies résineuses)		Pins	02	3059 m²	19,35 €	01/01/79
K	A	Bois -> BR (Futaies résineuses)		Pins	03	6120 m²	27,86 €	01/01/79
L	A	Bois -> B (Bois)			90	9179 m²	0,86 €	01/01/79

Année maj : 2014	Date d'édition : 24/02/2015
Département : 40 - LANDES	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ
Commune : 021 - AZUR	Numéro communal : +00001

Propriétaire(s)

Propriétaire PBBL28 - Commune et commune nouvelle COMMUNE D AZUR 0006 PL. ARISTIDE BRIAND 40140 AZUR

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES			EVALUATION									Exonération				
QRT, N° PARCELLE SEC. PLAN, CP	CODE VOIE	NATURE ET NOM DE VOIE OU DE LIEU DIT	Parc Prim	CONTENANCE Ha a Ca	Référence Lot	S TAR	SUF	Groupe SS Gr.	Nature Cult Spé	Classe	Revenu Cadastral	COLL	NAT EXO	% EXO	ANNEE RETOUR	Fraction RC EXO
F 3	B014	ESCAPETEU		2 26 20												
				1 50 80				A J BR	PIN	03	67,35	A	TA	100		67,35
								A J BR	PIN	03	67,35	C	TA	20		13,47
								A J BR	PIN	03	67,35	GC	TA	20		13,47
				75 40				A K BR	PIN	04	15,83	A	TA	100		15,83
								A K BR	PIN	04	15,83	C	TA	20		3,17
								A K BR	PIN	04	15,83	GC	TA	20		3,17

Année maj : 2014	Date d'édition : 24/02/2015
Département : 40 - LANDES	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ
Commune : 021 - AZUR	Numéro communal : +00001

Propriétaire(s)

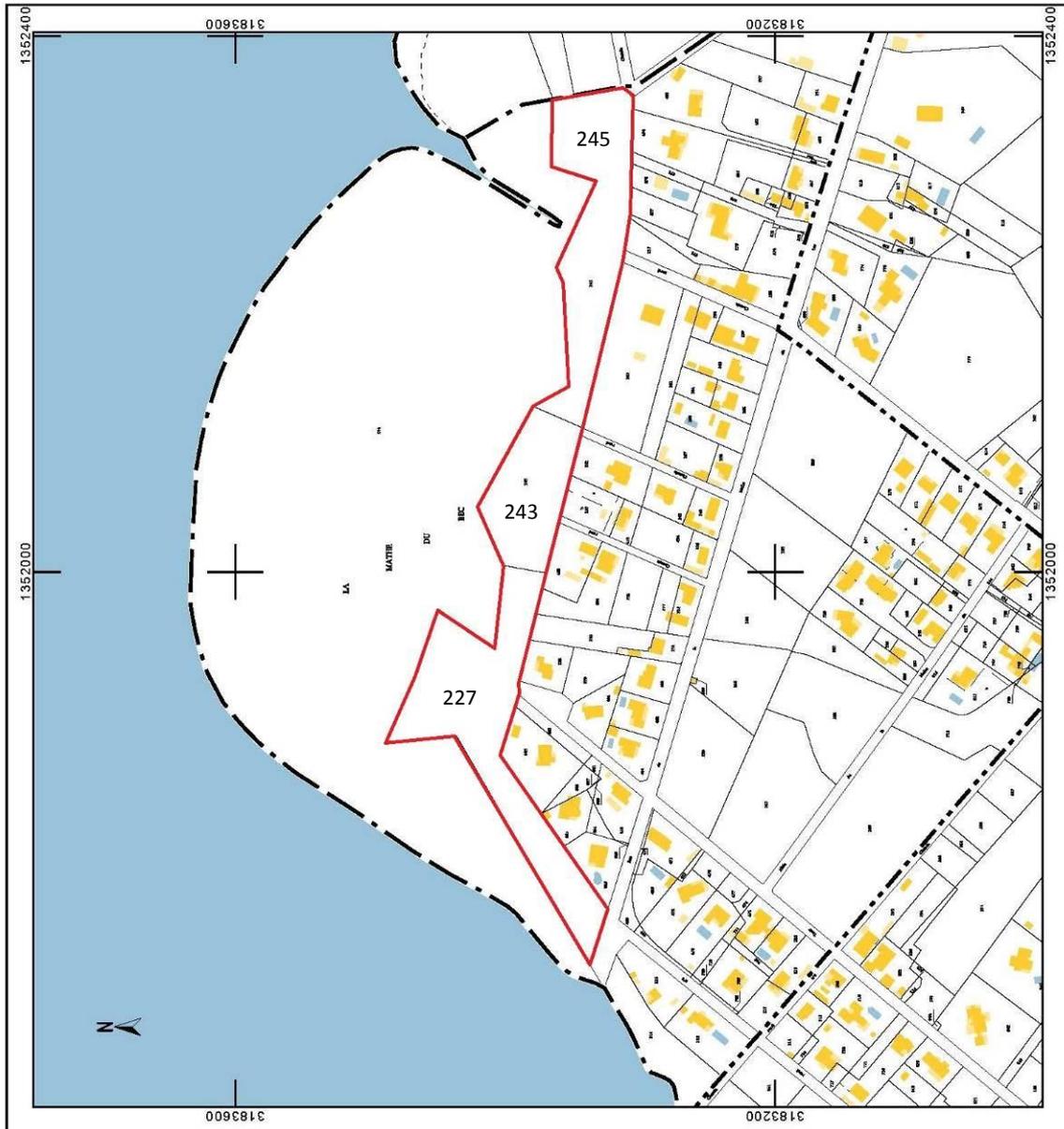
Propriétaire PBBL28 - Commune et commune nouvelle COMMUNE D AZUR 0006 PL. ARISTIDE BRIAND 40140 AZUR

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES			EVALUATION									Exonération				
QRT, N° PARCELLE SEC. PLAN, CP	CODE VOIE	NATURE ET NOM DE VOIE OU DE LIEU DIT	Parc Prim	CONTENANCE Ha a Ca	Référence Lot	S TAR	SUF	Groupe SS Gr.	Nature Cult Spé	Classe	Revenu Cadastral	COLL	NAT EXO	% EXO	ANNEE RETOUR	Fraction RC EXO
F 135	B043	PONT-DU-MIEY	94	6 82 40												
				3 09 10				A AJ BR	PIN	02	191,78	A	TA	100		191,78
								A AJ BR	PIN	02	191,78	C	TA	20		38,36
								A AJ BR	PIN	02	191,78	GC	TA	20		38,36
				3 09 10				A AK BR	PIN	04	64,94	A	TA	100		64,94
								A AK BR	PIN	04	64,94	C	TA	20		12,99
								A AK BR	PIN	04	64,94	GC	TA	20		12,99
				11 60				A B L	MARAI	02	0,11	A	TA	100		0,11
								A B L	MARAI	02	0,11	C	TA	20		0,02
								A B L	MARAI	02	0,11	GC	TA	20		0,02
				26 30				A CJ BR	PIN	02	16,32	A	TA	100		16,32
								A CJ BR	PIN	02	16,32	C	TA	20		3,26
								A CJ BR	PIN	02	16,32	GC	TA	20		3,26
				26 30				A CK BR	PIN	04	5,52	A	TA	100		5,52
								A CK BR	PIN	04	5,52	C	TA	20		1,10
								A CK BR	PIN	04	5,52	GC	TA	20		1,10

4. Extrait du plan cadastral

❖ SOUSTONS



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
LANDES
Commune :
SOUSTONS

Section : AD
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 24/02/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :

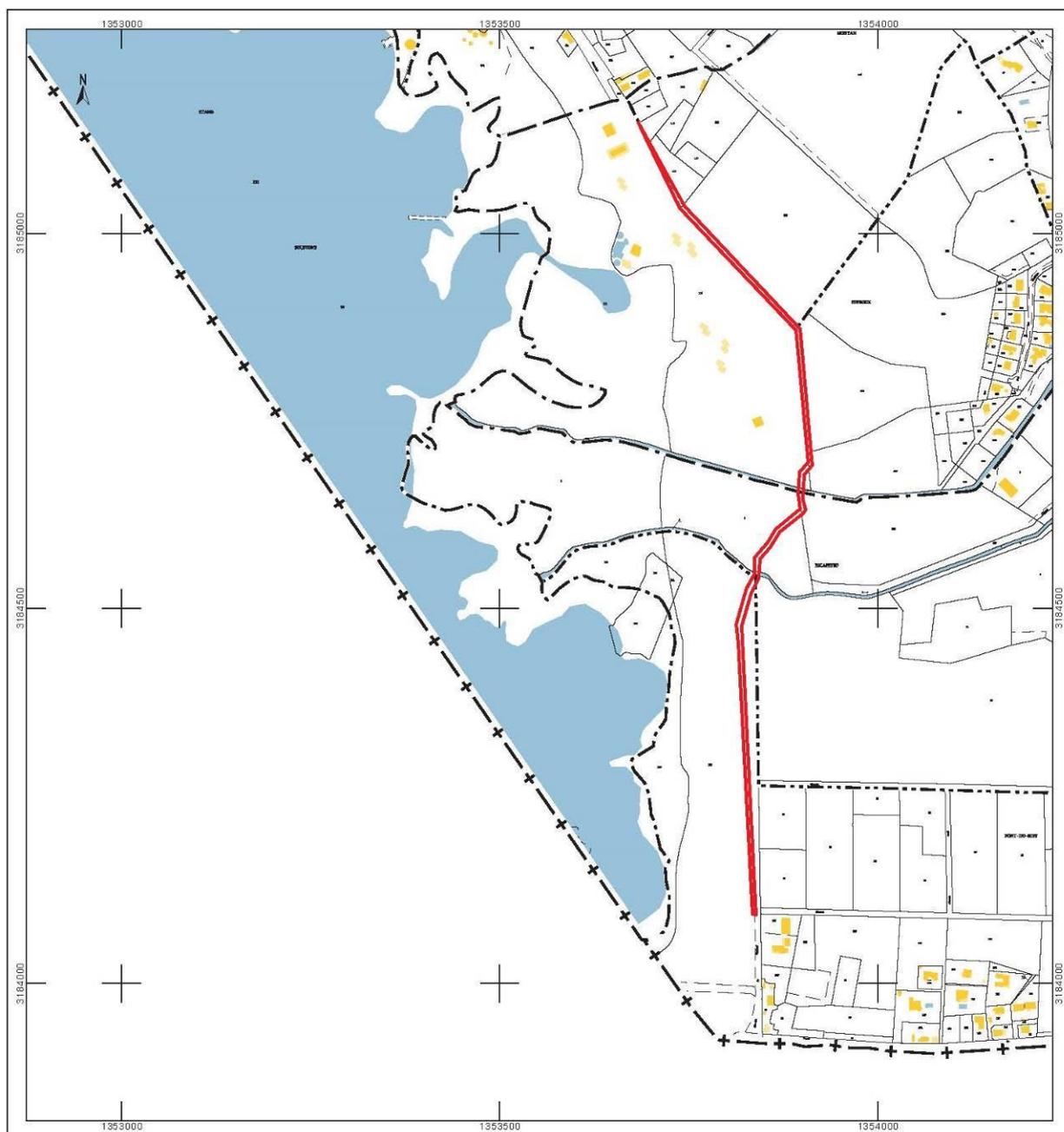
DAX
POLE TOPOGRAPHIQUE 9 AVENUE PAUL
DOUMER 40107
40107 DAX
tél. 05.58.58.37.48 - fax 05.58.58.37.11
pfgc-400.dax@dgifp.finances.gouv.fr

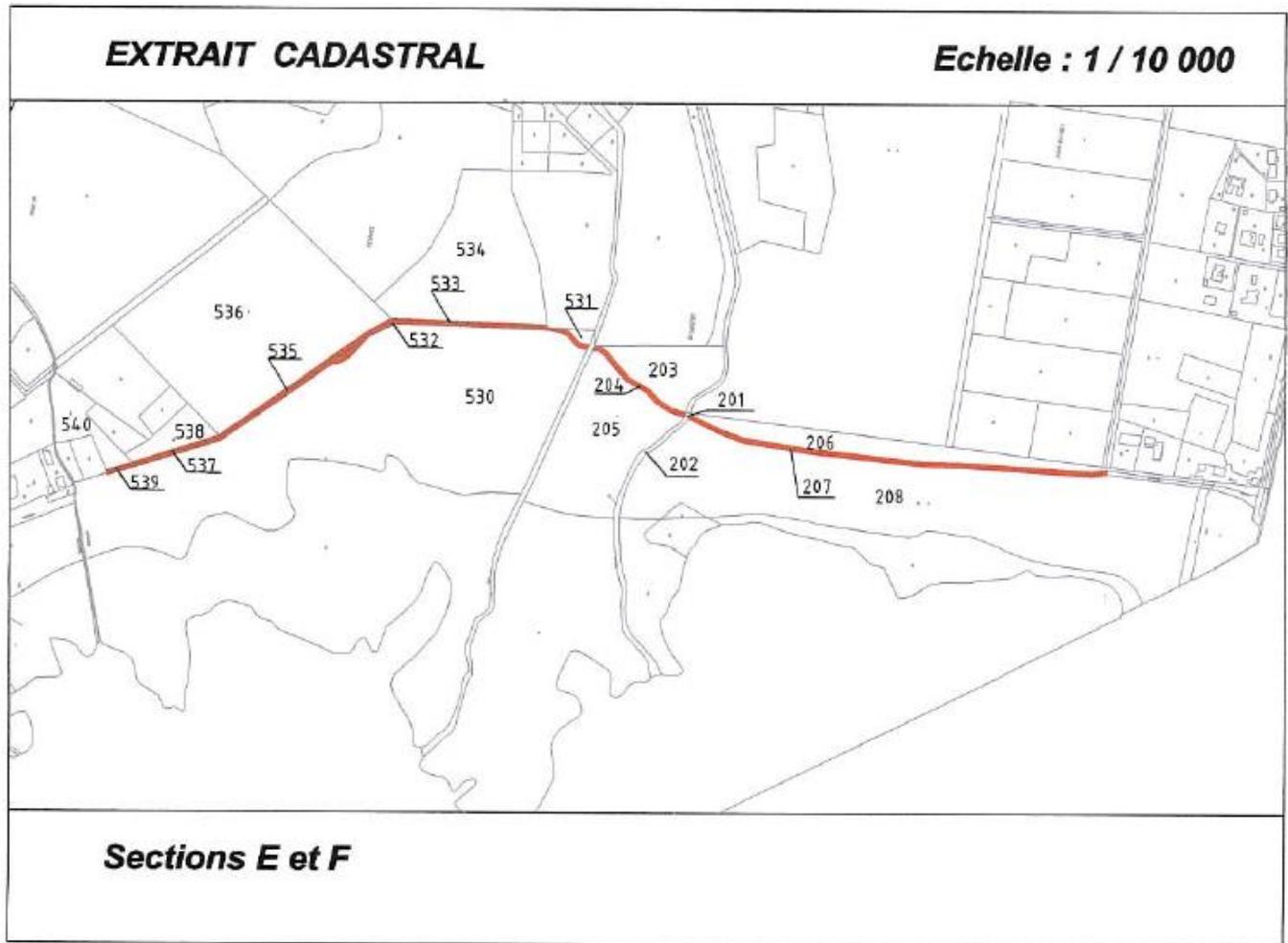
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2014 Ministère des Finances et des Comptes
publics



Département : LANDES	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : DAX POLE TOPOGRAPHIQUE 9 AVENUE PAUL DOUMER 40107 40107 DAX tél. 05.58.56.37.48 - fax 05.58.56.37.11 ptgc.400.dax@dgfip.finances.gouv.fr
Commune : AZUR		Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
Section : F Feuille : 000 F 01		
Échelle d'origine : 1/2500 Échelle d'édition : 1/5000		
Date d'édition : 24/02/2015 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC44 ©2014 Ministère des Finances et des Comptes publics		





5. Accords des propriétaires des terrains en cause

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 1^{er} Mars 2016

Feuillet n°
Vu, le Maire

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

Date de la convocation :
24 février 2016

Date d'affichage :
24 février 2016

Objet

N° 16.01.26.06-018
Autorisation de dépôt d'une
demande de défrichement sur une
partie des parcelles cadastrées
AD 227, 243 et 245

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 1^{er} mars, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Yves MONTUS (Maire).

Présents : Jean-Yves MONTUS, Alain CAUNEGRE, Frédérique CHARPENEL, Isabelle MAINPIN, Michel DESTENAVE, Alexis LIOITIER, Florence CATUS, Corinne MANCICIDOR, Jean BOUHAIN, Yan COZIAN, Elisabeth CAUP, Patrick TAILLADE, Marlène ROUQUETTE, Frédéric BOUTGES, Isabelle LABEYRIE, Jean-Michel MALASSAGNE-LOMBARD, Jean-Louis BARITIU, Mauricette LAVESQUE, Anne-Marie DAUGA, Jean-Paul BOUE, Olivier PEANNE, Corinne GALBERT, Bernard MESSANG, Sébastien TEULE.

Absents : Jean-Louis VILLENAVE, Pascale BEDAT, Sandra TOLLIS, Jean-René LABAT, Claudia BERGERE.

Procurations :

Jean-Louis VILLENAVE donne procuration à Frédéric BOUTGES.
Pascale BEDAT donne procuration à Alain CAUNEGRE.
Sandra TOLLIS donne procuration à Corinne MANCICIDOR.
Claudia BERGERE donne procuration à Anne-Marie DAUGA

Secrétaire de séance : Marlène ROUQUETTE

Dans le cadre du projet d'aménagement de la voie verte, initié par la communauté de communes Marenne Adour Côte Sud, une demande d'autorisation préalable de défrichement doit être déposée auprès des services de l'Etat sur certaines parcelles boisées.

Cette demande de défrichement est nécessaire pour libérer une emprise suffisante tant pour l'aménagement de l'itinéraire que pour préserver le futur équipement des désordres liés aux systèmes racinaires des arbres.

Trois parcelles communales situées au nord de la rue de la Mathe du Bec sont concernées, pour une surface totale à défricher de 2745 m². La présente délibération a donc pour objet d'autoriser la communauté de communes à déposer une demande de défrichement sur ces parcelles communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 21 voix « pour », 6 voix « contre » (Anne-Marie Dauga, Jean-Paul Boué, Claudia Bergère, Olivier Peanne, Corinne Galbert, Bernard Messang) et 1 abstention (Sébastien Teulé), décide :

- de donner l'autorisation à la communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud de déposer une demande de défrichement sur les parcelles cadastrées AD 227, 243 et 245 pour une contenance globale de 0,2745 hectare au fin de mettre en œuvre les aménagements nécessaires à la réalisation de la voie verte

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE DE PUBLICATION
LE 03/03/2016

Le Maire,



Soustons, le 7 mars 2016
Le Maire,

Jean-Yves MONTUS



REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES LANDES

Identifiant : 040-214100218-2016-10-08-DE2016_78
Envoyé en préfecture, le 10/09/2016 à 10:08
Reçu en préfecture, le 10/10/2016 à 10:08

Nombres de membres		
Afférent Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	15	13

DE2016_78

Date de la convocation :
8 septembre 2016

Date d'affichage :
8 septembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE D'AZUR

Séance du 14 septembre 2016

L'an deux mille seize et le quatorze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel Laussu, Maire.

Présents : Messieurs Laussu et Roche, Madame Boyrie, Messieurs Dauga et Duhieu, Mesdames El Mannaï et Bourdet, Messieurs Darmailiac, Ribour et Duler, Madame Marcon, Monsieur Lartigau et Madame Renaut.

Absents excusés : Messieurs Daleau et Pouyanné
Madame Boyrie a été nommée secrétaire.

Autorisation de dépôt d'une demande de défrichement sur la Commune d'Azur

Dans le cadre du projet d'aménagement de la voie verte, initié par la Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud, une demande d'autorisation préalable de défrichement doit être déposée auprès des services de l'Etat sur certaines parcelles boisées.

Cette demande de défrichement est nécessaire pour libérer une emprise suffisante tant pour l'aménagement de l'itinéraire que pour préserver le futur équipement des désordres liés aux systèmes racinaires des arbres.

Les parcelles suivantes doivent être défrichées : section E n°537 et 539 (392 m²), section E n°535 (809 m²), section E n°532 (1535 m²), section E n°533 (384 m²), section E n°544 (28 m²), section F n°204 (610 m²), section F n°201 (38 m²) et section F n°207 (2222 m²).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise la Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud à déposer une demande de défrichement sur les parcelles suivantes : section E n°537 et 539 (392 m²), section E n°535 (809 m²), section E n°532 (1535 m²), section E n°533 (384 m²), section E n°544 (28 m²), section F n°204 (610 m²), section F n°201 (38 m²) et section F n°207 (2222 m²) aux fins de mettre en œuvre les aménagements nécessaires à la réalisation de la voie verte.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département.

Vote : 13 voix pour
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus,
Extrait certifié conforme,

Le Maire,




Michel Laussu

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 10.10.2016.
et publication ou notification
le 10.10.2016

6. Avis de la DREAL dans le cadre de la procédure de cas par cas

- En attente avis DREAL -

LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHER PORTE SUR LES TERRAINS SUIVANTS :

Dénomination de la propriété contenant les terrains à défricher : _____

COMMUNE	LIEU(X)-DIT(S)	SECTION	PARCELLE (ancien n°)	SURFACE DE LA PARCELLE (HA)	SURFACE À DÉFRICHER PAR PARCELLE (HA)	CLASSEMENT AU PLU (1)
SOUSTONS		AD	227	1,2530	0,1231	Ns
			243	0,5644	0,0585	Ns
			245	0,9540	0,0929	Ns
AZUR		E	537 (113)	2,5550	0,0392	Ut2
			539 (288)			Ut2
			535 (118)	3,7370	0,132	N
		533 (242)	1,8358	0,1014	N	
		F	204 (003)	2,2620	0,0610	Ntvb - Nna
			207 (135)	6,8240	0,2222	N
201 (135)	0,0035		N			

(1) S'il existe un PLU dans la commune, préciser le classement de la parcelle et notamment si elle est classée en «Espace Boisé Classé». Plusieurs de ces parcelles sont en partie en EBC, néanmoins le projet n'est pas concerné par ce zonage.

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Surface totale à défricher : 0 hectares 71 ares 97 centiares

But du défrichement (*Mise en culture, carrière, construction individuelle, lotissement, camping*) : _____

Projet de liaison douce reliant les communes de Soustons et d'Azur

**AUTRES PERSONNES QUE LE PROPRIÉTAIRE CONCERNÉES PAR LA DEMANDE DE DÉFRICHEMENT
(NU-PROPRIÉTAIRE, CO-INDIVISAIRE, USUFRUITIER, ...) : (1)**

NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE	QUALITÉ	ADRESSE	TÉLÉPHONE

(1) fournir les mandats éventuels

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1)

Pièces	Type de demandeur concerné / type de projet concerné	Pièce jointe
Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) indiquant les terrains à défricher.	tous	<input checked="" type="checkbox"/>
La ou les feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et sur laquelle le demandeur indiquera précisément les limites de la zone à défricher.	tous	<input checked="" type="checkbox"/>
Attestation de propriété (extrait de matrice cadastrale, acte notarié)	tous	<input checked="" type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Décision de l'Autorité environnementale dispensant le pétitionnaire de la réalisation d'une étude d'impact ou dans le cas contraire : • Étude d'impact 	Défrichement d'une superficie totale, même morcelée, inférieure à 25 hectares et supérieure ou égale à 0,5 ha	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Étude d'impact *	Défrichement d'une superficie totale, même morcelée, égale ou supérieure à 25 hectares	<input type="checkbox"/>
Le cas échéant		
Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains en cause, si ce dernier n'est pas le demandeur.	Si le demandeur n'est pas le propriétaire.	<input checked="" type="checkbox"/>
Les pièces justifiant que le demandeur a qualité pour présenter la demande d'autorisation de défrichement (délibération du Conseil d'Administration, statuts de la société indiquant les pouvoirs du P.D.G. ou du gérant,).	Personne morale autre qu'une collectivité.	<input type="checkbox"/>
Échéancier prévisionnel des travaux de défrichement.	Exploitant de carrière.	<input type="checkbox"/>
Une délibération du conseil municipal (ou du conseil d'administration de l'organisme propriétaire des terrains) autorisant le maire (ou le mandataire de l'organisme délibérant) à déposer la demande d'autorisation de défrichement.	Collectivité	<input type="checkbox"/>
Évaluation des incidences Natura 2000.	Défrichements soumis à évaluation d'incidences au titre du L 414-4, R 414-19 et R 414-27 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>

** Dans le cadre d'opération soumise à autorisation au titre des installations classées énumérées au titre 1er du livre V du code de l'environnement, une étude d'impact est obligatoire quelle que soit la superficie du projet*

SIGNATURE ET ENGAGEMENTS

Je soussigné (nom et prénom du représentant légal) : _____

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2.

A ma connaissance, les terrains, objet de la demande (*)

- ont été parcourus par un incendie durant les quinze années précédant celle de la présente demande.
- n'ont pas été parcourus par un incendie durant les quinze années précédant celle de la présente demande.

(*) cocher la mention utile

Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature

À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

N° DOSSIER : _____ DATE DE RÉCEPTION : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|



Cabinet d'ingénieurs conseil en environnement

aménagement

assainissement



Le partenaire de vos projets

www.eten-environnement.com

AGENCE NOUVELLE AQUITAINE

49 rue Camille Claudel – 40 990 SAINT PAUL LES DAX

☎ : 05.58.74.84.10 – 📠 : 05.58.74.84.03

environnement@eten-aquitaine.com

AGENCE OCCITANIE

60 rue des Fossés – 82800 NEGREPELISSE

☎ : 05.63.02.10.47 – 📠 : 05.63.67.71.56

environnement@eten-midi-pyrenees.com



PROGRAMMATION DES ITINERAIRES

- Itinéraires réalisés
- ⋯ Itinéraires du PPI 2015-2020 programmés
- - - Itinéraires programmés à partir de 2020
- Limites intercommunales
- Limites communales

